LETTRES

SUR LES PRINCIPAUTÉS.

www.dacoromanica.ro

LETTRES

SUR LES

PRINCIPAUTÉS

à

M. le Ch^er^ VEGEZZI RUSCALLA.

La vérité, toute la vérité,
rien que la vérité.

GENÈVE

IMPRIMERIE DUCHAMP & COMPAGNIE

1858.

www.dacoromanica.ro

AVANT PROPOS.

Les lettres que je publie aujourd'hui n'ont pas été écrites pour être imprimées : elles me furent adressées de Bucharest afin de me tenir au courant des affaires des Principautés. Si je les livre à l'impression, malgré leur caractère confidentiel, c'est parce que, au moment où les conférences de Paris vont statuer sur le sort d'un peuple qui, en d'autres temps, sauva l'Europe du joug turc et qui a payé par des siècles de malheurs son noble dévouement à la cause de la chrétienté, j'ai cru qu'il serait à propos de faire connaître de quelle manière l'on s'y est pris pour empêcher ou fausser la manifestation des véritables sentiments des Roumains.

Si des motifs de haute convenance n'exigeaient pas que je taise le nom de l'auteur de ces lettres, on comprendrait combien il était à même de bien connaître et de juger pertinemment les choses dont il parle. Mais, malgré l'anonyme, ces lettres conservent un grand intérêt et peuvent mettre le public à même d'apprécier la valeur des manœuvres employées par la diplomatie en vue de donner satisfaction à quelques gouvernements aux dépens d'un peuple généreux et infortuné.

VEGEZZI-RUSCALLA.

Turin, le 1^er^ mai 1858.

www.dacoromanica.ro

LETTRES SUR LES PRINCIPAUTÉS.

PREMIÈRE LETTRE

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.
LES PRINCIPAUTÉS AVANT LA DERNIÈRE GUERRE.

C'est une vérité, passée à l'état de proverbe, dans les Principautés, que, depuis 1731, (date de l'avènement des princes Fanariotes,) les Roumains n'ont pas connu un gouvernement vraiment national (*), et que, depuis le général Kisseleff, ils n'ont pas cessé de soupirer après une administration intègre. Un rapide

(*) Les six derniers mois du règne de Grégoire Ghica, en Moldavie, et *les cent jours* du gouvernement provisoire de Valachie, en 1848, échappent à ce reproche, mais ne méritent pas de grands éloges sous le rapport de la capacité.

www.dacoromanica.ro

coup-d'œil sur l'histoire des dernières trente années, démontrera que ce n'est pas aux Roumains que revient la responsabilité d'un tel état de choses.

Je n'essayerai point de rappeler les malheurs et les turpitudes qui signalèrent l'administration des Fanariotes. Pour écrire l'histoire de ces nouveaux Tibères il faudrait un autre Tacite. Leur règne abhorré finit en 1821, comme il avait commencé, c'est-à-dire, dans le sang. Au moment où les Fanariotes des Principautés, organisés en hétairies, levaient l'étendard de la révolution grecque, les Valaques s'insurgèrent, à la voix de Tudor Wladimiresco et purgèrent leur pays des Grecs et des Albanais qui l'infestaient.

Tudor, le héros roumain, fut assassiné par Ipsilanti, fanariote au service de la Russie.

En 1822, les couronnes hospodorales de Valachie et de Moldavie furent retirées aux grecs; mais, au lieu de retourner aux mains de la nation pour être placées par elles sur la tête des plus dignes, comme cela se pratiquait *ab antiquo*, elles furent données par la Porte à deux Boyards indigènes. Après un règne de six ans, ceux-ci durent céder la place à deux généraux russes. Le Czar ayant déclaré la guerre au Sultan venait de faire occuper militairement les Principautés. Tout le monde sait que la campagne de 1828 fut tellement heureuse pour le premier de ces souverains qu'il devint maître

www.dacoromanica.ro

des Principautés, du fait d'un droit de protectorat que le traité d'Andrinople lui attribua sur elles. Nous verrons bientôt comment la Russie comprenait ce droit et comment elle l'exerça.

A partir de cette époque et jusqu'en 1854, c'est dans les antichambres des généraux et des consuls russes qu'il faut chercher les aspirants à l'hospodorat.

Toutefois, je manquerais à la justice et à la vérité si je ne disais pas que le général Kisseleff, chargé d'organiser l'administration Moldo-Valaque, fit preuve dans l'accomplissement de cette œuvre d'un talent rare et que, pendant les cinq ans qu'il resta à la tête du gouvernement des Principautés, il montra ce que peut une volonté forte unie à un caractère intègre. Aujourd'hui encore et, quelles que soient les souffrances que la politique russe ait infligées aux Roumains, ceux-ci se gardent bien d'envelopper dans un même sentiment de haine le nom de ce grand administrateur et les noms exécrés de MM. Rückmann, Datchkoff, Kotzebue, Duhamel et Halchinsky. En agissant d'une manière aussi conforme à la prospérité de ces pays qu'à l'intérêt *bien entendu* de la politique russe, M. de Kisseleff obéit-il aux vues de son gouvernement ? Je ne le crois pas et je n'en donnerai pour preuve que cette espèce de disgrâce dans laquelle il s'est trouvé relégué pendant tout le règne de l'Empereur Nicolas.

www.dacoromanica.ro

Évidemment, il ne faut chercher le mobile de sa conduite que dans les inspirations de son propre esprit.

En 1834, le Boyard Alexandre Ghica dut à l'amitié du comte Kisseleff le difficile honneur de lui succéder dans le gouvernement de la Valachie. Michel Stourza escamota, avec cette habileté dont il devait donner plus tard tant de tristes preuves, l'hospodorat de Moldavie. Pendant huit ans, le premier de ces deux états fut en proie à l'incapacité du Prince et à la rapacité proverbiale de ses proches. Entre de telles mains, la machine administrative créée par le C^te^ Kisseleff et qui avait si bien fonctionné sous lui, ne donna plus que des résultats négatifs. Il faut dire aussi que les consuls de Russie, dans un but facile à comprendre (*), faisaient tout leur possible pour en entraver l'action. D'un côté, poussant le Prince à l'arbitraire et les fonctionnaires aux malversations; de l'autre, attisant le mécontentement qu'un pareil état de choses devait naturellement exciter, le rôle des agents russes a toujours consisté à ruiner les Principautés par leurs propres gouvernements, quand elles ne succombaient pas sous les charges des

(*) La pensée de la Russie a toujours été de se prévaloir de la supériorité de l'administration du général Kisseleff sur celle de ses successeurs indigènes, pour convaincre l'Europe de l'incapacité des Roumains à se gouverner eux-mêmes; tout en contribuant à les rendre assez malheureux pour leur faire regretter la domination russe.

www.dacoromanica.ro

occupations militaires. Alexandre Ghica s'aperçut bien enfin que la Russie le poussait à sa perte. Un homme plus intelligent et moins obstiné serait dès lors revenu sur ses pas : il aurait mis un terme aux abus en sacrifiant quelques favoris et, fort de l'appui du pays et des sympathies qu'il aurait retrouvées, il eût pu braver les menées russes. Loin de là, il crut assurer sa position en se liant intimement aux consuls de France et d'Autriche, dont l'antagonisme réel ou apparent avec leur collègue de Russie lui semblait un gage de protection de la part des cabinets de Paris et de Vienne. Pendant que le premier l'amusait et que le second le trahissait, les choses suivaient leur cours habituel. Le pays, las enfin de se voir piller par les parents du prince, éleva la voix et, dans un acte qui, pour avoir été rédigé par un ennemi personnel d'Alexandre Ghica, n'en resta pas moins fidèle à la vérité, l'Assemblée Générale dressa, sous forme d'adresse au Prince, un tableau saisissant de la situation du pays. Elle montra le vol et l'injustice exercés au grand jour, la misère du peuple arrivée à ses dernières limites et la révolution en perspective. C'est ce qu'attendait la Russie : forte de cette preuve de désaffection que la Valachie donnait à l'hospodar Ghica, elle ordonna à son ambassadeur à Constantinople de demander sa déchéance. Les Turcs, pour qui un changement de règne dans les Principautés est toujours

www.dacoromanica.ro

un évènement heureux, une source de *Bahchiches*, n'opposèrent aucune résistance et, pour faire preuve de zèle vis-à-vis du cabinet russe, ils allèrent jusqu'à insulter grossièrement le prince Ghica, dans le firman de destitution.

Le nom de Georges Bibesco, issu d'une famille à peine débarrassée de la roture, mais qui devait à un mariage noble et riche une fortune et une position considérables, sortit d'une élection restreinte et faussée par la Russie, dont il était la créature dévouée. Il fut proclamé prince (1843). Pour raconter son règne, il suffirait de copier purement et simplement l'acte d'accusation qu'il avait dressé lui-même contre son prédécesseur. Encore faudrait-il y ajouter qu'il sut porter l'esprit de violence, de rapine et de favoritisme plus loin qu'ils n'avaient jamais été. Bravant ouvertement toutes les lois divines et humaines et professant un souverain mépris pour l'opinion publique, on le vit persécuter tout ce qui était honnête, couvrir de sa protection et de son amitié toutes les abjections et tous les crimes. Après avoir répudié sa femme pour épouser celle d'un autre, il abandonna le gouvernement à sa nouvelle épouse, comme un hochet dont elle pouvait amuser son humeur méchante et capricieuse. Loin de craindre des troubles en poussant le peuple à bout, Bibesco semblait au contraire les provoquer sûr qu'il

www.dacoromanica.ro

était de l'appui des baïonnettes russes. Cependant son attente fut déçue. Le pays s'insurgea en masse le 11/28 juin 1848, et l'armée russe n'arrivant point assez vite au secours du tyran, il dut se résigner à partir pour l'Autriche.

Cependant la révolution de 1848 ne fut pas seulement une révolte contre les excès de Bibesco. Le peuple valaque, remontant à la source du mal, l'avait trouvée dans le protectorat russe. De là le désir de s'en débarrasser à tout prix. L'occasion lui paraissait d'ailleurs favorable pour obtenir, en même temps, les garanties constitutionnelles qu'il réclamait vainement depuis nombre d'années. Le premier acte du pays victorieux et rentré en possession de lui-même fut une protestation solennelle contre l'immixtion de la Russie dans ses affaires intérieures. « Vous aviez promis de nous protéger, et c'est contre vous-même qu'il nous faut aujourd'hui des protecteurs ! » Tels furent les derniers mots que le consul de Russie entendit en quittant Bucharest.

Quelques semaines auparavant, un mouvement semblable tenté à Jassy y avait été comprimé avec autant de promptitude que de violence. Michel Stourza fut assez heureux ou assez habile pour assister à la chûte de deux princes valaques, sans en être ébranlé. Il obtint, dès qu'il en fit la demande, un corps de troupes

www.dacoromanica.ro

russes pour le protéger. D'immenses richesses, scandaleusement amassées, lui avaient fait, à Pétersbourg et à Constantinople, des amis nombreux et puissants et il put continuer à piller impunément la Moldavie.

A Bucharest, un gouvernement provisoire prit possession du pouvoir. La révolution s'était faite aux cris de *Vive le sultan! à bas le protectorat russe!* Elle devait donc être bien vue à Constantinople. Après quelques pourparlers et l'élimination des hommes trop avancés, du nouveau gouvernement, la Turquie reconnut officiellement celui-ci et engagea les consuls étrangers à imiter son exemple. Tout le corps consulaire, excepté l'agent russe, se rendit à cette invitation et le gouvernement provisoire, qui venait de prendre le titre de *Lieutenance princière,* ne songea plus qu'à convoquer une assemblée constituante élue par le suffrage universel à deux degrés. Les affaires avaient repris leur cours et leur aspect ordinaire; aucun méfait ne s'était commis pendant et après la révolution et le pays offrait un aspect réellement consolant aux yeux des amis d'une sage liberté. Mais, pour tous ceux qui connaissaient l'inébranlable volonté de l'empereur Nicolas et la faiblesse du Divan turc, ce calme ne pouvait durer longtemps et présageait une tempête. Les membres du gouvernement furent les seuls qui s'y trompèrent: ils ne comprirent

www.dacoromanica.ro

point le danger de la situation et ne surent pas mettre à profit le moment de répit qu'on leur accordait. Ils se croyaient sûrs du lendemain et se disputaient déjà la couronne hospodorale. Trois mois furent perdus en stériles discussions et en projets fantastiques. Mollement bercés par les promesses de la Turquie, nos triumvirs s'endormirent dans les joies du triomphe et les douceurs de la puissance. L'armée désorganisée, démoralisée par la trahison de son chef, était devenue un danger plutôt qu'une sauvegarde. Les finances demeuraient dans l'état où Bibesco les avait laissées. Des milliers de volontaires retournaient chez eux, faute d'armes. Après avoir souffert que 20,000 Turcs passassent le Danube, le gouvernement les vit camper aux portes de Bucharest sans en ressentir d'ombrage. Il est vrai qu'*aucune promesse, aucune démonstration d'amitié, n'était épargnée par le Commissaire turc* (*) pour augmenter la confiance du gouvernement provisoire et mieux le tromper. L'orage qui s'amoncelait depuis trois mois éclata enfin par un coup de tonnerre. Le 13/25 septembre, Fuad-Effendi invita la Lieutenance princière ainsi que tous les notables de la capitale à se rendre sous sa tente, pour recevoir — disait-il — une importante communication qu'il avait à leur faire de la

(*) Fuad-Effendi, aujourd'hui Fuad-Pacha.

www.dacoromanica.ro

part du Sultan. Les hommes les plus marquants par l'intelligence ou par la fortune et les principaux commerçants s'y rendirent en grand nombre et sans armes. A peine furent-ils au camp turc que le loyal commissaire les fit cerner par ses troupes et braqua les canons, mèche allumée, sur eux. Au même instant, l'armée turque s'ébranle et entre pêle-mêle dans la ville, où elle se livre, pendant toute la nuit, à un indescriptible scène de pillage et de meurtre. Une foule de vieillards, de femmes et d'enfants furent égorgés. Un ordre du triumvirat avait envoyé huit jours auparavant, à 30 lieues de Bucharest, toute la garnison de cette ville, qui se composait d'un régiment d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie et d'une batterie d'artillerie. Il ne restait plus pour garder la capitale que deux cents pompiers. Les Turcs, au nombre de 10,000, attaquent bravement cette poignée d'hommes. Les Valaques se défendent avec le courage du désespoir et de l'indignation et se font tuer jusqu'au dernier. Omer-pacha qui commandait l'armée turque, coucha ce soir-là sur le *champ de bataille*. Ce ne fut que le lendemain matin qu'il se décida à faire occuper la caserne S^{t} Georges devant laquelle avait eu lieu le combat. Ses troupes y trouvèrent une sentinelle valaque, oubliée depuis douze heures, à la garde du drapeau. Après avoir vu tomber ses frères, cet homme avait eu toute la nuit pour

www.dacoromanica.ro

se sauver: mais le noble soldat ne voulut point abandonner son poste devant l'ennemi. Tant d'héroïsme et de dévouement auraient dû trouver grâce aux yeux des *vainqueurs*. La sentinelle valaque fut trainée au milieu de la cour et, là, fusillée!...

Pendant ce temps, un des membres de la Lieutenance princière et la plupart des personnes arrêtées sous la tente de Fuad-Effendi étaient conduits à Roustchouk et jetés sur des pontons qui leur servirent de prison pendant plusieurs mois. Ils ont expiés par neuf années d'exil leur foi aveugle dans la loyauté turque. Un quart des bannis a succombé aux douleurs et aux misères de la proscription, le reste vient à peine de revoir son pays.

Au bruit de la fusillade, le commissaire ottoman prononça la déchéance du gouvernement provisoire et, faisant avancer M. Constantin Cantacuzène, il le proclama caïmacan de Valachie, du ton que Caligula dut prendre lorqu'il nomma son cheval consul. M. Cantacuzène eut le malheur de ne pas s'apercevoir, en acceptant le pouvoir, que la main qui le lui offrait était teinte de sang roumain.

Élevé à l'école des Fanariotes et façonné par le régime russe, dépourvu d'ailleurs de toute valeur personnelle, M. Cantacuzène est un de ces hommes, comme les principautés en comptent pour leur malheur quelques-uns, dont la Russie, la Turquie et l'Autriche se

www.dacoromanica.ro

servent à tour de rôle ou simultanément, depuis un demi siècle, pour préparer l'asservissement de leur patrie. Toujours prêt à vendre, en gros et en détail, l'honneur et l'indépendance de son pays; ambitieux peut-être, mais cupide assurément, M. Constantin Cantacuzène ne recherche la puissance que pour l'argent, et si quelque chose peut la lui faire oublier, c'est encore l'argent! Voici maintenant l'explication de ce qui venait de se passer à Bucharest.

A la première nouvelle de la révolution valaque, l'empereur Nicolas avait fait savoir au Divan qu'un corps d'armée russe allait franchir le Pruth. A cet avertissement, qui était déjà un fait accompli, (*) la Turquie répondit par l'envoi d'une armée, placée sous les ordres de Soliman-Pacha, en Valachie. On sait que le premier acte de ce commissaire fut de légaliser le mouvement de juin en reconnaissant l'ordre de choses qui en était issu. Grands furent l'étonnement et la colère du Czar en se voyant pour ainsi dire joué par le cabinet ottoman. Selon son habitude, il eut recours à la menace. Un ultimatum fut immédiatement envoyé à Constantinople. Le Divan avait huit jours pour se prononcer sur le rappel et le désaveu de Soliman-Pacha (qui avait re-

(*) Quelques troupes légères étaient entrées en Moldavie *avant* même que la révolution n'eût éclaté à Bucharest.

www.dacoromanica.ro

connu la Lieutenance princière) et sur le rétablissement immédiat de l'ordre légal en Valachie.

Le sultan, à qui les nobles inspirations n'ont jamais manqué, quand ses conseillers ne les étouffent pas dans leur germe, sentit qu'on ne lui demandait rien moins que son déshonneur et l'abandon complet de tous ses intérêts en Moldo-Valachie. Il fut sur le point de repousser les demandes de la Russie et de déclarer la guerre; mais les ambassadeurs d'Angleterre et de la République française intervinrent à temps et le décidèrent à sacrifier les Roumains. Lorsque la diplomatie européenne daigne s'occuper des Principautés, c'est pour leur porter le coup de grâce.

Au mois de mars de l'année suivante, le général Grabbe, aide de camp du Czar, arriva à Constantinople porteur des propositions suivantes : 1° prolongation indéfinie de l'occupation russo-turque dans les Principautés; 2° suppression des institutions représentatives en Moldo-Valachie; 3° nomination directe par les cours suzeraine et protectrice, pour un terme de sept ans, des hospodars. La Turquie accepta tout; mais en signant le Sened de Balta-Liman, le sultan n'en resta pas moins persuadé qu'il avait abdiqué moralement la suzeraineté.

La mission du général Grabbe a été le prélude et peut-être la cause de la mission du P^ce^ Mentchikoff.

www.dacoromanica.ro

La Russie habituée à toujours obtenir, a fini par toujours demander.

Le jour où lord Stratfford Redcliffe publiera ses confessions, nous saurons pourquoi le Pce Mentchikoff a échoué là où le général Grabbe avait réussi. Mais en attendant que sa Grâce honore la postérité d'une franchise dont elle fait trop peu d'usage à l'égard de ses contemporains, voici l'explication, que nous avons lieu de croire la mieux fondée, de ce mystère.

Il paraît qu'après avoir repoussé péremptoirement les propositions dont le Pce Mentchikoff était porteur, un grand fonctionnaire turc, qui n'est plus de ce monde, et dont les relations intimes avec l'ambassadeur anglais étaient bien connues, aurait fait savoir secrètement au diplomate moscovite que la Porte ne demandait pas mieux que de céder sur tous les points; mais qu'il lui fallait, pour sauver les apparences, une excuse plausible, telle que par exemple l'*occupation des Principautés par les troupes russes.* « Sous une pareille pression la Turquie pourra tout accorder sans déshonneur, aurait-on ajouté, et l'expédition se bornera à une promenade militaire. » Le crédule diplomate transmit cet avis à son plus crédule maître, lequel a donné dans le plus vulgaire des pièges, en prenant son fameux *gage matériel.* Ce qui tendrait à prouver l'exactitude de cette version, c'est l'inanité de l'acte

www.dacoromanica.ro

en lui-même et la faiblesse numérique du corps d'armée russe qui envahit les Principautés en 1853. Il est prouvé que, pendant les premiers mois de cette occupation, les Russes n'eurent pas même 30,000 hommes en Moldo-Valachie.

Revenons à l'année 1848. Tandis que Fuad-Effendi exécutait à Bucharest la consigne qu'il avait reçue de S^t^ Pétersbourg, le 5^me^ corps d'armée russe s'installait en Moldavie. Lorque le général Lüders, qui le commandait, eut jugé que les Turcs s'étaient assez dépopularisés et discredités aux yeux des Roumains; lorsqu'il leur eut fait *tirer*, comme on dit vulgairement, *les marrons du feu*, il entra en Valachie.

Six mois plus tard, les cours Protectrice et Suzeraine nommèrent, d'un commun accord, M. Barbo Stirbey à l'hospodorat de Valachie et M. Grégoire Ghica à celui de Moldavie, l'un étant la compensation de l'autre et le second le correctif du premier. Expliquons-nous. Dans les pourparlers qui eurent lieu à Constantinople, au sujet de ces nominations, l'ambassadeur de Russie avait constamment mis en avant et soutenu, pour la Valachie, la candidature de M. Barbo Stirbey (*), le seul valaque, » selon l'expression du général L., auquel la Russie se fiât entièrement.

(*) Frère de l'ex-hospodar Bibesco. Le nom de Stirbey lui vient d'un Boyard qui l'adopta et lui laissa sa fortune.

www.dacoromanica.ro

Les Turcs lui eussent préféré un homme moins ouvertement dévoué au Czar ; mais quelques 60,000 ducats *distribués à propos*, triomphèrent de leurs scrupules.

Comprenant qu'il venait de livrer, encore une fois, la Valachie aux Russes, le Divan crut pallier le mauvais effet et les conséquences de cette faute en donnant à la Moldavie un prince moins inféodé à la politique moscovite. Il insista donc à son tour pour faire accepter, par le cabinet de St-Pétersbourg, Grégoire Ghica, homme probe et cœur généreux, mais esprit borné et caractère faible (*). Tous deux ont tenu ce que leurs antécédents promettaient. Stirbey a servi aveuglément les intérêts de la Russie jusqu'au moment où, la voyant vaincue et humiliée, il s'est tourné contre elle ; non pour relever son pays et se réhabiliter à ses yeux, mais pour se jeter dans les bras de l'Autriche qui était devenue, du fait de la guerre d'orient et grâce aux fautes de la diplomatie occidentale, l'arbitre des destinées de la Roumanie. Corrompu et corrupteur, insatiable et

(*) Les méfaits de Michel Stourza étaient devenus si criants que la Russie dut reconnaître l'impossibilité de le soutenir plus longtemps et consentir à son remplacement. Un seul fait donnera la mesure de l'impudence de cet homme. Destitué et fuyant le légitime ressentiment des Moldaves, il se munit, avant de partir pour l'étranger, d'un bloc de lettres de noblesse en blanc qu'il vendit, sur son passage, à tous ceux qui ne connaissaient pas encore officiellement sa déchéance.

www.dacoromanica.ro

vindicatif, dépourvu de tout sentiment de pudeur et de patriotisme, le P^ce^ Stirbey a vu expirer ses pouvoirs au milieu de la haine et du mépris que ses compatriotes lui ont voués. Digne émule de Michel Stourza, il a acquis comme lui, en quelques années de règne et par des moyens identiques, une fortune colossale et un nom odieux.

Grégoire Ghica ne se sentit pas plus tôt débarrassé de la tutelle du consul de Russie qu'il abonda franchement dans le sens d'une politique nationale. Il restaura les libertés publiques, encouragea les tendances généreuses. Il s'est retiré du gouvernement, pauvre, mais aimé et estimé de ses concitoyens. Enfin, le jour de l'expiration de leur pouvoir respectif, Stirbey, qui a trahi sa patrie et son suzerain (*), recevait le grand cordon du Medjidié, dont Grégoire Ghica n'avait pas *été jugé* digne!..

(*) En désobéissant ouvertement aux ordres du Sultan qui lui enjoignaient de se retirer à l'approche des Russes et en recevant ceux-ci comme des libérateurs. Peines et bassesses perdues!.. Dès que les Russes occupèrent les Principautés, ils enlevèrent à Stirbey le gouvernement, ni plus ni moins qu'à G^re^ Ghica qui s'y attendait. Les deux hospodars se rendirent à Vienne d'où ils revinrent, après la retraite des Russes, avec l'armée autrichienne. — Ce fut à son retour de Vienne que le Prince Stirbey donna au cabinet autrichien des preuves non équivoques de sa conversion. Près de *deux cents* meurtres commis par des soldats autrichiens sur des habitants inoffensifs restèrent impunis!. Loin d'élever la voix pour demander justice au nom de ses administrés, il destitua

www.dacoromanica.ro

L'abrégé historique qui précède et que je me suis efforcé de rendre aussi court que possible, m'a semblé nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre. Pour bien se rendre compte de l'état présent des Principautés il faut connaître un peu leur passé.

Si nous devions résumer encore plus brièvement l'histoire des hommes qui ont gouverné les Principautés depuis 1834 jusqu'à ce jour, nous dirions : Le règne d'Alexandre Ghica fut celui de l'ineptie et du désordre ; le règne de Bibesco, de l'immoralité et de la violence. Celui de Stirbey fut une ère d'abaissement et de corruption. Le règne de Stourza fut le pillage éhonté et savamment organisé ; et celui de Grégoire Ghica, le règne de la faiblesse et des bonnes intentions.

De tous ces hommes, un seul est mort, c'est le dernier ; un seul est digne de regret, c'est encore lui. Des quatre autres, Alexandre Ghica, caïmacan actuel de Valachie, est le moins haï. C'est aussi celui que préfèreront les Valaques si, ce qu'à Dieu ne plaise ! — on les condamne à choisir un maître parmi les hommes du passé.

le ministre de l'Intérieur pour avoir communiqué à un consul étranger la liste officielle de ces assassinats. — Aujourd'hui Stirbey fait profession d'être dévoué à la France et l'on prétend que, grâce au consul français de Bucharest, l'appui de cette Puissance ne lui fera pas défaut en temps et lieu.

www.dacoromanica.ro

DEUXIÈME LETTRE.

INSTITUTIONS SOUMISES A LA RÉVISION DES CONFÉRENCES DE PARIS.

RÈGLEMENT ORGANIQUE.

Sous le titre de *Règlement Organique* sont réunies toutes les lois politiques et sociales qui régissent les Principautés depuis 1831. Élaborés en même temps à Bucharest, au sein d'une commission présidée par le consul de Russie et composée de Valaques et de Moldaves, les Règlements de Valachie et de Moldavie ne diffèrent entre eux que sur un très petit nombre de points insignifiants. En tant que charte politique, le *Règlement* ne peut être considéré que comme une machine de guerre inventée par le génie moscovite. C'est le cheval de Troie dans les flancs duquel la politique russe se logea pour asservir les pays roumains. Non contente de l'avoir rédigé à sa guise, non contente d'en faire dis-

www.dacoromanica.ro

paraître le texte original sous des copies altérées à dessein, la Russie, à l'aide de firmans arrachés ou achetés à la Porte, en a abrogé peu à peu toutes les dispositions qui lui ont semblé pouvoir contrecarrer ses vues. Inutile d'ajouter que nos princes, non moins gênés par les limites que le Règlement mettait à leur arbitraire, se sont prêtés de bonne grâce à ces violations du droit. Souvent même ils les ont provoquées. C'est ainsi que, sur le refus de l'assemblée générale valaque d'admettre *un acte additionnel* portant que toute loi nouvelle devait être soumise, avant sa promulgation, à l'acceptation des cours suzeraine et protectrice, le prince Alexandre Ghica ferma cette assemblée, après avoir fait évacuer militairement la salle des séances. Quelques années plus tard, mécontent de ce que les députés n'avaient pas voulu ratifier un traité par lequel, sous prétexte d'exploitation des mines, plusieurs milliers de Russes seraient entrés en Valachie, le prince Bibesco réclama à S[t] Pétersbourg, puis à Constantinople et obtint un firman qui suspendait indéfiniment l'assemblée générale.

Ai-je besoin de dire que le droit que s'arrogeait la Turquie de délivrer un tel firman n'était nullement fondé et qu'aucun traité, qu'aucune capitulation n'a jamais limité l'autonomie ou la souveraineté intérieure des Principautés?

www.dacoromanica.ro

Sous le rapport social, quoiqu'il consacrât de grandes inégalités, le Règlement contenait, quant au mode d'oganisation, les germes d'une certaine prospérité matérielle et, entre des mains loyales et fermes, il aurait fait réaliser au pays de notables progrès. Mais constamment éludé, faussé ou violé dans tout ce qui pouvait être une garantie de justice et de sécurité pour les citoyens, ce code n'a jamais été appliqué que dans ce qu'il contenait de mauvais et d'anti-national. Aussi le peuple prit-il le Règlement en aversion et, n'y voyant qu'un arsenal où les Princes et les Consuls de Russie puisaient des armes contre lui, il crut s'en délivrer à tout jamais en le brûlant sur la place publique.

En 1849, toute la partie politique du Règlement fut abrogée et remplacée par les dispositions du Sened de Balta-Liman.

En 1856, le congrès de Paris a déclaré que les Règlements Organiques des deux Principautés seraient révisés et mis en rapport avec les besoins nouveaux des populations.

Cette clause du traité de Paris n'ayant point encore été appliquée et pouvant tarder encore longtemps à l'être, il n'est pas sans intérêt d'examiner les principaux traits d'une législation qui doit nécessairement servir de point de départ pour toutes les réformes, voire pour toutes les utopies qui sont à l'étude et qui

www.dacoromanica.ro

vont se produire en public, au premier jour de libre discussion qu'on accordera aux Principautés.

D'après le Règlement Organique, le Prince est élu à vie par les grands Boyards et par les députés de la petite Boyarie et de certaines classes patentées qui, sans être nobles, ne sont pas soumises à l'impôt et jouissent de quelques autres privilèges. Cette qualité est héréditaire *(neamuri)* ou personelle *(mazili)* et s'obtient (lisez *s'achète)* à plus ou moins de frais (*).

Le prince doit être choisi exclusivement parmi les grands Boyards et ses fils sont assimilés en tout aux fils de boyard.

La Boyarie est une noblesse personnelle et non héréditaire (**). Elle est conférée par le Prince, avec un des douze titres qu'elle comporte. Elle se divise en grande et petite boyarie. Pour arriver à la première, il faut avoir passé par la seconde (***).

(*) C'est ainsi qu'un tiers de la population roumaine s'est soustrait à toutes les charges de l'État, lesquelles ne pèsent plus (en Valachie), que sur 1,716,385 individus. La population totale s'y élève à 2,500,000 âmes.

(**) Mieux vaudrait dire *une bureaucratie privilégiée*. Cette institution, ainsi que la plupart des titres y attachés, remontent à l'empire de Byzance. Le Règlement Organique l'a conservée, d'abord parce qu'elle existe en Russie sous le nom de *Tchinn* et ensuite, parce qu'elle a toujours été, aux mains du gouvernement, une monnaie courante de la corruption.

(***) Le Prince peut faire, en cinq ou six ans, de son pale-

www.dacoromanica.ro

Les privilèges conférés par la grande boyarie sont : 1° de fournir des candidats au trône hospodoral; — 2° d'élire le Prince, l'Archevêque métropolitain, les évêques, les députés de la grande boyarie et les sous-préfets; — 3° d'envoyer 20 députés à l'Assemblée générale ordinaire et 50 aux Assemblées extraordinaires, et de concourir, en outre, comme éligible, aux élections des districts, faites par les petits boyards et les fils de boyards; — 4° de ne pouvoir être arrêté que sur un décret du prince; — 5° d'être jugé par ses pairs. — 6° de pouvoir être ministre et membre de la Haute Cour de justice.

Les petits boyards ont le droit : 1° de prendre part, comme députés des districts, aux travaux de la chambre, à l'élection du Prince, de l'Archevêque, des évêques et des députés et, comme propriétaires, à celle des sous-préfets; 2° d'arriver jusqu'aux fonctions de directeur d'un ministère.

Les privilèges communs à la grande et à la petite boyarie sont :

frenier un grand Boyard; témoin M. Joanidès qui, avant de devenir, par la *protection* du *Protectorat*, grand boyard et ministre de l'intérieur (sous le règne de Stirbey), avait été valet de chambre de M. Georges Philippesco. Je ne cite que cet exemple parce qu'il est le plus récent et que le nom de M. Joanidès est devenu, depuis la dernière occupation russe, sinonyme d'*infamie*. Tous les anciens valets de pied du P^ce^ Al^e^ Ghica sont petits boyards.

www.dacoromanica.ro

A. De ne payer aucun impôt.

B. De ne pas être soumis au recrutement.

C. De ne pouvoir être condamné à aucune peine infamante ou corporelle.

Les fils des grands et des petits boyards sont : électeurs, mais non éligibles, aux élections des districts où ils possèdent une terre; exemptés de l'impôt et du recrutement (ils peuvent entrer dans l'armée avec le grade de porte-enseigne) ; non soumis aux peines infamantes et corporelles. Mais tous ces privilèges s'arrêtent à eux, et s'ils n'ont pas obtenu ou acheté personnellement un diplôme de boyard, leurs propres fils sont assimilés aux paysans ; de sorte que le petit-fils d'un hospodar paie l'impôt et peut être bâtonné et enrôlé de force en qualité de simple recrue.

Les grades militaires correspondent aux *rangs* civils et donnent les mêmes droits. On est petit boyard, depuis le grade de porte-enseigne jusqu'à celui de major. Le colonel et le général sont grands boyards.

Le titre de Prince (*Donin)* n'est pas transmissible aux fils de l'hospodar. Ceux-ci sont *Beyzadés* (en turc, *fils de bey)*. En cessant de régner, le Prince reprend le rang et le titre qu'il avait en montant sur le trône.

Il y a, en dehors de la boyarie ou noblesse officielle, une noblesse de fait et de tradition qui ne jouit d'au-

www.dacoromanica.ro

cun privilège légal, mais dont l'origine remonte aux pages les plus brillantes des annales roumaines. L'histoire est son Archondologie *(livre d'or)*. Ceux qui, faisant partie de cette catégorie, se respectent un peu, tiennent à l'honneur de ne pas accepter un rang dans la boyarie. Sur les quatre cents familles qui composent la grande boyarie des deux Principautés, cinquante, à peine, appartiennent à la noblesse historique. La noblesse ou l'*anoblissement* des autres date de dix, trente et quarante ans, au plus.

L'assemblée générale vote l'impôt; elle accepte ou rejette les projets de lois présentés par le gouvernement à qui seul appartient l'initiative en cette matière.

Le Prince dispose arbitrairement des emplois et du fonds des gratifications (*) et a le droit de faire grâce.

Les ministres, nommés par le chef de l'État, ne sont pas responsables.

Les fonctions judiciaires sont amovibles. Le Prince fait l'office de Cour de cassation. Il confirme les arrêts au sortir de la 2me instance, ou bien les casse et renvoie la cause devant les tribunaux de 1re instance

(*) Encore une source de corruption et de scandales. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la liste des gratifications accordées par le Prince Stirbey et par le Caïmacan actuel.

www.dacoromanica.ro

ou se contente de la déférer à la Haute Cour. En thèse légale, le jugement de cette cour est définitif et sans appel. En pratique, tous les Princes lui ont cassé des arrêts sur le dos; souvent même elle s'est vue frappée de destitution partielle ou totale. Il en résulte que le gouvernement tient, plus ou moins directement, entre ses mains, la fortune et la liberté des particuliers. Je pourrais citer le nom de plus d'un homme, juridiquement ruiné, pour cause d'incompatibilité d'humeur avec tel prince régnant. En revanche, le nombre de ceux que l'amitié ou la parenté d'une Altesse a enrichis, par voie judiciaire, est encore plus considérable (*).

Il y a, dans chaque district, un tribunal civil qui, pour les affaires criminelles, instruit le procès, lequel est alors envoyé à Bucharest ou à Crajova où siègent des tribunaux compétents. Bucharest possède, en outre, une haute cour de justice, une cour d'appel civile à deux sections, une cour d'appel commerciale, une cour d'appel criminelle, un tribunal de commerce et un de de simple police.

La justice est gratuite, sauf une taxe de 48 francs, en première instance, et de 156 francs en appel.

(*) M. Pl...., gendre et ministre favori d'un des derniers hospodars, a ruiné pendant qu'il était tout puissant, plus de 50 propriétaires du district de F. dont les terres touchaient aux siennes. On appelle cela *s'arrondir*.

www.dacoromanica.ro

L'armée valaque compte :

1° *Troupes de ligne :* Trois régiments d'infanterie, six escadrons de cavalerie, une batterie d'artillerie (*) et deux compagnies de pompiers.

2° *Milices :* Gardes-frontières (5,686 hommes). — Dorobants (4,659 cavaliers). Ces derniers, dont un tiers seulement se trouve simultanément sous les armes, font le service de gendarmerie.

Total : 15,900 hommes.

L'armée moldave, composée des mêmes éléments, monte à 9000 hommes. La partie de la Bessarabie nouvellement annexée à cette Principauté n'a pas encore été soumise au recrutement. Le chef de l'armée, en Valachie comme en Moldavie, est à la fois ministre de la guerre et général en chef.

FINANCES PUBLIQUES. — Les revenus de l'État sont:

1° La capitation payée par les paysans et le peuple des villes (voir l'annexe ci-contre).

2° La ferme des douanes (Exportation et importation.)

3° Celle des salines.

(*) Le matériel d'artillerie valaque a été confisqué par l'armée russe lors de la dernière occupation (1853) ainsi que les armes d'un régiment d'infanterie que le P^ce^ Gortchakoff a fait désarmer à Buzéo. On espérait que, la guerre finie, le matériel serait rendu; mais l'on sait le proverbe : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.*

www.dacoromanica.ro

4° La rente des domaines.

5° Les patentes commerciales (3 classes), industrielles (2 classes) et celles des exemptés (Mazils).

N. B. L'impôt acquitté par les bohémiens affranchis (Ziganes) forme un fonds spécial destiné à indemniser leurs anciens maîtres.

Le Règlement Organique proclame la liberté commerciale et dénie au gouvernement le droit d'accorder aucun privilège pouvant constituer un monopole de cet ordre. Il lui permet de décerner, comme encouragement aux entreprises utiles, des primes en argent. Mais peu à peu, la boucherie, la boulangerie, la fabrication des chandelles et celle de la poudre ont été monopolisées.

L'État perçoit, à l'entrée, sur toutes les marchandises un droit uniforme de 5 p. 0/0. Le droit de sortie est de :

Piastres	4,27	Parax	(fr. 1,60)	par kila de blé.
»	2,37 ½	»	(» 0,97)	» maïs.
»	2,15	»		» millet.
»	1,32 ½	»		» orge.

www.dacoromanica.ro

ANNEXE.

Je puise dans des statistiques officielles les chiffres suivants :

BUDGET VALAQUE DE L'ANNÉE 1857. (*)

Revenu total, Piast. 25,103,216 (8,367,738 fr.)

Dépenses, (y compris le tribut à la Porte qui est de 1,186,500 piastres), 31,303,216 piastres.

L'année 1857 se solde donc par un déficit de 6,200,000 piastres. Dans cette somme le dernier trimestre de l'occupation autrichienne figure pour 1,148,750 et *les frais occasionnés par la Commission Européenne pour 2,000,000 piastres.*

En 1855 et 1856, c'est-à-dire, pendant et à la suite de la guerre d'orient, l'importation et l'exportation présentent, pour la Valachie, le tableau suivant :

		1855	1856
Importation :	Piastres	106,245,074	125,597,310
Exportation :	d°	173,008,487	134,073,457
Excéd^{t} de l'exportat^{ion} sur l'importation.		66,763,413	8,476,146

Les occupations étrangères de 1848, de 1853 et de 1854-1857, ont grevé les Principautés d'une dette publique qui est, pour la Valachie seulement, de

(*) J'évite de parler de la Moldavie parce que, n'ayant pas en ce moment sous les yeux les chiffres officiels, je craindrais de commettre des erreurs, et que je me suis interdit toute appréciation arbitraire ou approximative.

www.dacoromanica.ro

Piastres 46,687,829 (*), et à l'extinction de laquelle

(*) DETTE VALAQUE — CHIFFRES OFFICIELS QUOIQU'INÉDITS.

Passif.			*Actif.*		
Déficit général du 13 septembre 1848 au 1er janvier 1857	Piastres	34,588,378	Différentes sommes que le gouvernement doit percevoir et numéraire trouvé dans les caisses de l'Etat le 1er janvier 1857	Piastres	15,000,000
Sommes dues par le gouvernement aux particuliers pour l'approvisionnement des armées russes	«	4,086,487	Dû par le gouvernement russe pour approvisionnements	«	7,028,293
id. des armées turques	«	4,622,400	id. par le gouvernement ottoman	«	4,704,222
id. de l'armée autrichne	«	300,000	id. par le gouvernement autrichien	«	300,000
Déficit de l'année 1857	«	6,200,000			
Sommes réclamées par le gouvernement russe pour *frais d'occupation* pendant les années 1848, 1849 et 1850 et dont le Pce Stirbey et son divan ont reconnu le pays débiteur	«	23,923,079			
	Total :	73,720,344		total :	27,032,515

DÉFICIT AU 1er JANVIER 1858 — PIASTRES : 46,687,829.

www.dacoromanica.ro

concourent, de compte à demi, les propriétaires fonciers et les paysans. Cet impôt, purement temporaire, et celui des ponts et chaussées (*) sont les seules charges qui incombent (depuis 1851) à la propriété terrienne.

(*) De 1846 à 1856, on a construit en Valachie 78,000 toises (environ 9 lieues) de chaussées, réparties en plusieurs tronçons. Chaque lieue revient à 1,200,000 piastres. On a calculé qu'en allant toujours de ce pas, il faudra 150 ans et 144,000,000 de piastres pour achever les 120 lieues de chaussées qui forment le réseau des routes *de première nécessité*.

La Moldavie, avec des ressources moindres, a construit, dans le même espace de temps, huit fois plus de chaussées.

On comprend combien l'agriculture et le commerce doivent souffrir d'un tel état de choses. Pendant six mois de l'année, les communications sont impossibles et les villes ne peuvent s'approvisionner que dans un rayon de deux lieues.

On voit, tous les hivers, la cherté la plus grande et même la disette sévir à dix lieues seulement d'autres points où l'encombrement des produits cause l'avilissement de leur prix.

www.dacoromanica.ro

TROISIÈME LETTRE.

RÈGLEMENT ORGANIQUE *(suite)*.

DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES RAPPORTS ENTRE PROPRIÉTAIRES ET PAYSANS.

L'abolition du servage date, en Valachie, de 1740 et, en Moldavie, de 1749. De ce que le législateur avait affranchi le paysan il ne s'ensuivait pas que sa philantropie et son équité fussent quitte envers lui; il restait à régler sa position vis-à-vis du propriétaire qui, en perdant ses serfs, restait, comme de raison, maître de la terre. Trois systèmes s'offraient au législateur :

1° proclamer la *liberté des transactions* en laissant au paysan et au propriétaire la faculté de s'arranger entre eux *de gré à gré;*

2° les soumettre au *métayage*, c'est-à-dire, au partage égal des produits de la terre;

www.dacoromanica.ro

3° chercher entre ces deux systèmes un moyen terme, qui, tout en sauvegardant la liberté individuelle, nouvellement accordée au paysan, le protégeât à la fois contre la cupidité du propriétaire et contre sa propre ignorance.

Le premier moyen eût été le plus conforme aux principes d'une saine économie politique ; mais l'émancipation trop récente du paysan, l'absence de cette expérience que donne seul un long usage de la liberté, enfin les conditions d'inégalité morale et légale dans les quelles se trouvaient les paysans vis-à-vis de leurs anciens maîtres, excluaient toute idée d'un contrat librement consenti. Il est plus que probable, en effet, que le premier usage que les affranchis eussent fait de leur liberté aurait été, ou de se coaliser pour imposer au propriétaire des conditions inacceptables, ou de quitter en masse les terres auxquelles ils avaient été jusqu'alors enchainés et que le souvenir des souffrances passées devait leur faire médiocrement aimer. Il y avait là un danger économique et social auquel il était urgent de parer.

D'autre part, le métayage paraissait aux yeux du législateur une condition trop onéreuse pour le paysan (*).

(*) Ce seul fait devrait prouver à nos socialistes philanthropes que le paysan roumain n'a pas toujours été *exploité* et *sacrifié* par le législateur, comme ils s'efforcent de le faire croire.

www.dacoromanica.ro

Selon le législateur, c'était lui faire tort que d'évaluer la somme de labeur qu'il dépensait en une année à l'intérêt de la terre qui lui était alloué. Comme on voit, c'était proclamer, bien avant Adam Smith, la supériorité du travail sur le capital. Voici à quel parti s'arrêtèrent les assemblées moldo-valaques.

Le propriétaire fut déclaré, une fois de plus, maître absolu de sa terre et le paysan maître de sa personne et de son travail. « Mais, de même que la terre ne peut » pas fructifier sans le travail des bras, disait l'*Urba-* » *rium* de 1740, et que ceux-ci restent improductifs » sans le secours de la terre, de même le propriétaire » et le paysan ne peuvent pas se passer l'un de l'au- » tre. Il faut à l'un des bras, à l'autre du terrain. » Faute de l'un de ces deux agents, l'autre est condam- » né à dépérir. En les échangeant équitablement l'un » contre l'autre, le propriétaire et le paysan verront » augmenter leur bien-être respectif et concourront » également à la prospérité générale.

Le propriétaire fut tenu de donner à chaque famille établie sur son domaine une étendue de terre de labour, de prairie et de pâturage, proportionnée à ses besoins et au nombre de ses bestiaux. En retour de cette concession, le paysan devait travailler un certain nombre de jours pour le compte du propriétaire et lui payer la dîme sur tous ses produits. Le paysan pouvait

www.dacoromanica.ro

disposer librement du reste de son temps et du fruit de son travail : il pouvait acquérir des biens en propre et les transmettre à ses héritiers.

Le Règlement Organique conserva, avec de légères modifications, les dispositions ci-dessus (*). Il admit les arrangements de gré à gré, là où ils pouvaient se produire spontanément. Il autorisa le paysan à s'acquitter en argent toutes les fois que le propriétaire n'aurait pas la quantité voulue de terre à lui donner, faculté que la législation précédente, vu le manque de bras, ne lui avait pas accordée et que, l'eût-elle fait, la rareté du numéraire aurait rendue illusoire. Les villages qui, jusque là, n'avaient connu d'autre autorité que celle du propriétaire, furent dotés de quelques droits communaux. Ils purent élire le *parcalab* (maire) et les jurés chargés de percevoir les impôts et de veiller au bon ordre. Enfin le Règlement décréta la création des écoles de village, de greniers de réserve et de caisses communales.

La loi de 1851 facilita davantage les contrats libres et ne rendit les dispositions règlementaires obligatoires que là où les propriétaires et les paysans n'auraient pas pu s'entendre de gré à gré. En droit, c'était l'abolition pure et simple de la prestation et de la dîme.

(*) Voir la treizième lettre.

www.dacoromanica.ro

En fait, ces redevances continuent à être en vigueur pour des raisons que j'exposerai plus loin.

Les jours de travail dûs par le paysan furent fixés à 22 en Valachie et à 12 en Moldavie. Mais, dans cette dernière Principauté, le *travail à la tâche* exigé comme équivalent de ces 12 jours, les porte effectivement au triple. Le paysan devint libre de se déplacer tous les cinq ans, à l'époque du recensement ou, à toute heure s'il pouvait acquitter d'avance l'impôt pour tout le temps qui restait à courir jusqu'au prochain recensement. Le propriétaire ne put plus renvoyer un paysan, de sa terre, que pour délit d'embauchage et de rébellion ; encore doit-il recourir, dans ces cas, à l'autorité.

Cette loi fut un nouveau pas vers le fermage, pour lequel la population agricole est aujourd'hui mûre et au quel semblent devoir aboutir les projets de réformes qui se débattent en ce moment autour de cette grande question.

L'affranchissement du village, qui appartient encore au propriétaire de la terre, moyennant une juste indemnité, et son érection en commune libre, seront les corollaires naturels de cette mesure.

La propriété territoriale se répartit, en Valachie, entre 2,406 grands propriétaires, 1,205 couvents et 88,432 *mocheneni*, (paysans propriétaires) dont 87,562 possèdent leurs terres par indivis.

www.dacoromanica.ro

Les deux tiers du sol des Principautés appartiennent aux couvents. Fondés et dotés par des Princes et des boyards indigènes, ces monastères se divisent en *dédiés* et *non dédiés*. Les premiers et les plus riches, sont administrés par des moines grecs *égamènes*, et leurs revenus, versés intégralement dans les caisses des Lieux-Saints. Les autres ont pour gérants des prieurs nommés par le gouvernement, lequel règle et surveille l'emploi de leurs fonds. Après avoir pourvu aux frais du culte et à l'entretien de ces établissements, l'excédant de leurs revenus va grossir le budget de l'instruction publique et des hôpitaux.

www.dacoromanica.ro

QUATRIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE D'ORIENT.

LES TRAITÉS ET LA DIPLOMATIE.

On pourrait dire, avec infiniment plus de raison, des traités, ce que Balzac disait des lois : « Ce sont » des toiles d'araignée au travers desquelles les grosses » mouches passent et où les petites se prennent. L'histoire des Principautés, depuis leur soumission à la Turquie, offre une longue suite de preuves à l'appui de cette thèse. Subir les conditions qu'on leur impose et voir ces conditions violées par ceux-là même qui les ont dictées, tel est le sort des petits peuples.

Exténuées des guerres incessantes qu'elles soutenaient contre la Hongrie, la Pologne et la Turquie, et forcées d'accepter une suprématie quelconque, la

www.dacoromanica.ro

Valachie et la Moldavie reconnurent la suzeraineté du Sultan aux conditions suivantes :

(Valachie.) Article 1^er^ « Le Sultan consent et s'engage, pour lui-même et ses successeurs, à protéger la Valachie et à la défendre contre tout ennemi, sans exiger autre chose que *la suprématie* sur la souveraineté de cette Principauté, dont les Princes seront tenus de payer à la Sublime-Porte un tribut de dix mille piastres. »

Art. 2^me^ « La Sublime-Porte s'interdit toute ingérence dans l'administration de la dite Principauté, et il ne sera permis à aucun Turc d'aller en Valachie, sans un motif légitime. »

. . . . . .

Art. 4^me^ « Les Princes continueront à être élus par le Métropolitain, les évêques et les boyards, et l'élection sera reconnue par la Porte. »

Art. 5^me^ « La nation valaque continuera de jouir du libre exercice de ses propres lois, et les Voïvodes auront le droit de vie et de mort sur leurs sujets, comme celui de faire la paix et la guerre, sans être soumis, pour aucun de ces actes, à aucune responsabilité envers la Sublime-Porte. »

. . . . . .

Art. 7^me^ « Les sujets valaques qui auraient occasion d'aller dans quelque partie que ce fût des pos-

www.dacoromanica.ro

» sessions ottomanes ne seront pas soumis au haratch (*)
» ou taxe de capitation, à laquelle sont soumis les
» rayas. »

Art. 8me « Si quelque Turc a un procès en Valachie, avec un sujet de ce pays, sa cause sera jugée » par le divan valaque, conformément aux lois locales. »

Art. 9me « Tous les marchands turcs, se rendant en » Valachie pour faire le négoce, devront faire connaître » aux autorités locales le temps qu'ils comptent y sé- » journer et devront partir lorsque ce temps sera » expiré. »

Art. 10me « Aucun ottoman n'est autorisé à emmener avec lui un ou plusieurs domestiques natifs de » Valachie, à quelque sexe qu'ils appartiennent, et » aucune mosquée musulmane n'existera jamais dans » aucune partie du territoire valaque.

(Traité signé à Andrinople entre Vlad V prince de Valachie et Mahomet II *le Conquérant.)*

Dans le traité conclu entre Bogdan, Prince de Moldavie, et Bayazid (1511) il est dit :

Art. 1er « La Porte reconnait la Moldavie comme » un pays libre et non conquis. »

. . . . . .

Art. 3me « La Porte s'engage à défendre la Mol-

(*) Rachat de la tête.

www.dacoromanica.ro

» davie contre toute agression éventuelle et *à la* » *maintenir dans l'état où elle se trouvait précé-* » *demment, sans qu'il lui soit fait la moindre in-* » *justice et sans souffrir la moindre distraction de* » *son territoire.* »

Art. 4me « La Moldavie sera régie et gouvernée » par ses propres lois, san que la Porte s'y ingère » en aucune façon. »

Art. 5me « Les princes seront élus à vie, par la na- » tion et confirmés par la Sublime-Porte.

Art. 6me « Les Princes pourront entretenir, à leur » solde, une armée de vingt mille hommes indigènes » ou étrangers. »

. . . . . .

Art. 8me « Les Turs ne pourront avoir ni acheter » des terres en Moldavie. Ils ne pourront pas non plus y » bâtir de mosquées ni s'y établir en aucune manière. »

Art. 9me « En signe de soumission le prince, con- » jointement avec la nation, enverra chaque année au » Sultan 11,000 piastres, 40 faucons et 40 cavales » pleines, *le tout à titre de présent.* »

Art. 10me « En cas d'armements de guerre, le » prince de Moldavie fournira à l'armée impériale le » contingent qui lui sera demandé. (Clause abrogée par la capitulation de 1529 entre Pierre Barès prince de Moldavie et Soliman *le Législateur*. Ce nouveau

www.dacoromanica.ro

traité n'a fait que confirmer et étendre davantage les prérogatives reconnues à la Moldavie.

Dix guerres d'extermination et autant de dévastations du territoire, des milliers de femmes et d'enfants emmenés en esclavage et vendus sur tous les marchés de la Turquie, attestent, dans le passé, le respect de la Porte pour la foi jurée. La cession de la Bukovine faite en pleine paix à l'Autriche, celle de la Bessarabie à la Russie et le règne des Fanariotes, font voir comment la Turquie entend cette *protection* que les Roumains lui paient, bon an mal an, 3,000,000 de piastres.

Dans le présent, une *émission* non interrompue de firmans et de lettres vizirielles, la mise en coupe réglée de toutes leurs institutions et la prétention toute récente de changer la *suzeraineté* en *souveraineté* et d'assimiler les Principautés aux autres provinces de l'empire, prouvent le cas qu'elle fait de leur autonomie.

L'Europe civilisée a consacré, quelquefois même provoqué toutes ces injustices et ces empiètements sur nos droits. Sans remonter à l'abandon de la Bukovine, il suffit de rappeler qu'en 1812 c'est l'Angleterre qui a hâté, à Constantinople, la cession de la Bessarabie.

En 1854, cette puissance s'oppose, d'accord avec l'Autriche, à ce que les Roumains prennent part à une guerre, née chez eux et à cause d'eux, et de l'issue de laquelle devait dépendre leur sort.

www.dacoromanica.ro

C'est encore la diplomatie occidentale qui, pour guérir les plaies faites à notre pays par l'occupation russe, le soumit à une occupation autrichienne, la plus cruelle et la plus exécrée de toutes. *Similia similibus curantur.*

Qu'a fait, depuis lors, la diplomatie pour racheter ses torts?

Au congrès de Paris on agite la question des Principautés et, à propos de leur réorganisation, M. le comte Valewsky propose de les réunir en un seul état. Certes, si quelque chose pouvait faire oublier aux Roumains que cette réorganisation, faite par des mains étrangères, blessait cruellement leur autonomie, c'était de voir réaliser du moins, par ces mains, le plus cher de leurs vœux. Le plénipotentiaire anglais appuie cette motion : mais celui de l'Autriche n'a qu'à élever la voix pour que ce projet, qui eût fait la gloire du congrès, reste à l'état de lettre morte. Sur l'affirmation de l'envoyé turc que les Roumains repoussaient l'union, affirmation combattue cependant par MM. de Walewsky et de Cavour, on décrète la formation d'une commission internationale chargée d'aller s'enquérir, sur les lieux, du véritable état des choses. Lord Clarendon ajoute « qu'il est toujours bon de tenir compte du vœu des populations. » Ainsi, tout à l'heure, on voulait réorganiser les Principautés à leur insu, et maintenant

www.dacoromanica.ro

on ne peut pas se passer de les consulter sur une question qui intéresse tout autant l'équilibre européen que l'avenir des Principautés; question tranchée d'ailleurs légalement, par le Règlement Organique (*) (revêtu du consentement de la Porte), et moralement, par l'intérêt de la politique occidentale.

Mais il était écrit que l'autonomie des Roumains ne sortirait pas vivante de ce congrès qui affichait tant de déférence pour leur volonté. Contradiction bizarre dont la diplomatie n'offre que trop d'exemples !

Le même jour voit proclamer « *la liberté de législation* dont les Principautés jouissent *ab antiquo*, » et accorder à la Porte le droit de nommer des caïmacans, de rédiger une loi électorale et de convoquer des divans *ad hoc* dans les deux Principautés. Bien plus, on arrête que la constitution que le congrès de Paris bâclera *un jour* pour elles, sera promulguée par un hatichériff du sultan. Avait-on jamais fait pareille litière de nos droits aux velléités séniles de la Turquie?

(*) Articles 371 du Règlement Organique de Valachie et 425 de celui de Moldavie : « L'origine, la religion, les usages, l'homogénéité de langage des habitants des deux » Principautés, comme aussi la communauté de leurs besoins, » sont des éléments suffisants d'une Union complète qui n'a » été retardée que par des circonstances accidentelles et dont » les avantages et les conséquences favorables ne peuvent être » mis en doute. Le principe de cette union a donc été renfermé dans ce Règlement par l'adoption des mêmes bases » pour l'administration des deux pays. »

www.dacoromanica.ro

Lorsque la Russie *dota* les Principautés du Règlement Organique, elle sauva au moins les apparences en le faisant discuter et adopter *en Moldo-Valachie par des Moldo-Valaques !*..

www.dacoromanica.ro

CINQUIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE *(suite)*.

LES CAIMACANS.

La Turquie ne tarda pas à user du droit que le Congrès de Paris venait de lui reconnaître et, le 28 juillet suivant, elle installa, comme Caïmacans, à Jassy, M. Théodore Balche et, à Bucharest, l'ex-hospodar A^re^ Ghica, celui que la Porte, dans son firman de destitution, avait déclaré *coupable* de *prévarication* et de *déloyauté* (*).

(*) Voici un passage de ce firman : « Tandis que le Prince » aurait dû, comme c'est son premier devoir, veiller de toute » manière au maintien de la tranquillité et au bien-être des » habitants confiés à son administration, sa conduite illégale » qui a soulevé contre lui des plaintes générales et, en par- » ticulier, *le manque de bonne foi et de probité* dont il s'est » rendu coupable à l'occasion du tribut annuel qu'il doit payer » à ma Sublime-Porte, sont autant de preuves évidentes qu'*il*

www.dacoromanica.ro

Depuis 14 ans que la Sublime-Porte lui avait créé des loisirs, le Prince Ghica les avait employés à se refaire une popularité. La misérable administration de ses successeurs aidant, il y réussit jusqu'à un certain point et finit par se faire considérer comme une victime de la politique russe. Rentré en Valachie, sous l'administration du P^ce^ Stirbey, il se mit à la tête des boyards mécontents et fit à celui-ci une opposition qui ne manquait ni de courage ni d'une certaine habileté. Il critiquait si bien les actes de son rival et paraissait animé d'un si beau feu pour les intérêts publics, qu'on ne tarda pas à lui découvrir des talents et des vertus « que » les consuls russes — disait-on — ne lui avaient point » permis de déployer pendant son règne. » Ajoutez à cela que le Prince Alexandre joint à des manières affables un air de bonhomie qui prévient en sa faveur et sous lequel il cache admirablement la prodigieuse dissimulation dont il est doué.

Le Prince Stirbey était devenu odieux au pays par

» *a fait tourner à son intérêt personnel* les avantages assurés » au pays par les règlements généraux. »

« . . . . . La hardiesse avec laquelle il a commis » tant de méfaits étant contraire à *toute fidélité et à toute pro-* « *bité*, il est impossible de lui laisser plus longtemps le titre » d'hospodar. Ce prince aurait dû, conformément aux prin- » cipes de ma justice impériale, être *traduit devant une cour* » *de justice*, mais les circonstances et les faits cités parlent » assez haut pour me dispenser d'une telle mesure. En con- » séquence, *j'ordonne qu'il soit destitué*. . . . &c., &c. »

www.dacoromanica.ro

ses exactions, non moins que par sa basse complaisance vis-à-vis des Autrichiens. Plus il approchait du terme de ses pouvoirs et plus les Valaques craignaient de les lui voir renouveler. Ses richesses lui avaient acquis des appuis tout puissants à Constantinople, à Vienne et ailleurs. Le parti national, qui jusqu'alors n'avait prêté qu'une oreille distraite et assez peu sympathique aux prédications des boyards dissidents, reconnut la nécessité de s'allier à eux afin de donner plus de force et d'ensemble aux efforts qu'on faisait séparément pour se débarrasser de Stirbey. Les hommes intelligents de ce parti ne se dissimulaient pas les défauts incurables d'Alexandre Ghica, et leur confiance en lui était médiocre; mais les circonstances devenant de plus en plus pressantes et, vu l'impossibilité de faire agréer à la Turquie un candidat à la caïmacamie, de leur opinion, ils durent se résigner à choisir parmi les vieux boyards. Le Prince Ghica se présentait naturellement comme le moins mauvais. Ils le prirent donc et s'en firent un drapeau en le proclamant « *le meilleur des pis-aller.*
Il ne s'agissait plus que de s'assurer de l'appui de lord Redcliffe. Le Prince Ghica avait été autrefois assez mal avec sa Seigneurie. Il obtint pourtant cet appui en gagnant le consul général d'Angleterre, l'*alter ego* de lord Redcliffe. Stirbey s'était aliéné l'un et l'autre pour flatter les Russes, au temps de leur puissance.

www.dacoromanica.ro

Quelque puissant que fût, à Constantinople, l'ambassadeur d'Angleterre, il ne serait pas parvenu à contrebalancer les millions du Prince de Valachie, sans une circonstance fortuite.

Grégoire Ghica, hospodar de Moldavie, venait de s'attirer la haine violente de l'Autriche et la colère des Turcs en se mettant à la tête des Unionistes. Il fallait à tout prix l'écarter du pouvoir, à l'expiration des sept années. Mais comment renvoyer Gre Ghica, sans en faire autant de Stirbey? Ils avaient été nommés ensemble et pour un même terme, ils devaient nécessairement s'en aller en même temps. L'Autriche se décida à sacrifier Stirbey. On congédia donc les deux hospodars, et celui de Valachie en fut pour les *arrhes* qu'il avait distribuées à Constantinople et à Vienne.

L'avénement d'Alexandre Ghica eut lieu sous les auspices de l'enthousiasme et de la joie provoqués par le départ de Stirbey. M. Théodore Balche prit les rênes du gouvernement moldave au milieu de la plus morne indifférence. A Bucharest, on se flattait d'avoir tout gagné en perdant Stirbey ; à Jassy, on comprenait qu'on avait tout perdu en gagnant M. Balche. En effet, dès le lendemain de son installation, celui-ci fit cause commune avec le consulat d'Autriche. Il remplaça tous les fonctionnaires patriotes par des créatures austro-turques, suspendit, sur une lettre vizirielle,

www.dacoromanica.ro

toutes les lois libérales dont Grégoire Ghica avait doté la Moldavie, abolit la banque nationale et s'abandonna sans réserve aux inspirations de la politique autrichienne.

De son côté, Alexandre Ghica prit plaisir à faire tomber, une à une, toutes les illusions de ceux qui avaient le plus contribué à son élévation. L'homme qu'on croyait intègre s'entoura de gens tarés et perdus dans l'opinion publique (*) : celui qui s'était donné pour habile appela à lui toutes les incapacités disponibles. Ce bon patriote se rapprocha, dès le second jour, de l'Autriche, lui sacrifia sa propre dignité et les intérêts de son pays. Ce qu'il y avait d'hommes estimables dans son parti se sépara immédiatement de lui. Le vieillard n'hésita pas à se dépouiller d'une popularité qui aurait embelli sa tombe.

(*) Il nomma au portefeuille des finances le grec Soutzaki placé sous le coup d'une condamnation criminelle pour détournement de fonds; à la tutelle générale des orphelins, il mit un certain Tamachesco, condamné jadis à mort pour assassinat sur la personne de son beau-père, et qui ne reçut sa grâce qu'au pied du gibet et à la condition qu'il y serait suspendu, *parles épaules*, pendant une heure. Il donna pour collègue à ce misérable, le maître d'hôtel, *encore en fonctions*, de M^me^ de C. — Le commisssaire valaque aux conférences de Vienne (pour la navigation du Danube) est un ex-officier condamné par un conseil de guerre, à la dégradation, pour *vol*. Parmi les sous-préfets, il y en a qui avaient subi trois années de prison pour délit de même genre. La Haute Cour de justice compte un membre que le même prince Ghica, pendant son premier règne, avait fait arrêter comme voleur et conduire pieds et poings liés à Bucharest. La liste est inépuisable.

www.dacoromanica.ro

M. Balche mourut sur ces entrefaites et la Turquie lui donna pour successeur le trop célèbre M. Vogoridès.

Lorsque le télégraphe apporta cette nouvelle à Jassy personne ne voulut y ajouter foi. On croyait à une mystification du fil électrique. Cependant il fallut bien finir par se rendre à l'évidence. La Moldavie comprit alors que cette nomination était un soufflet sur sa joue. Cet héroïque et noble pays jura de s'en souvenir.

Né à Çonstantinople de parents grecs, M. Nicolas Vogoridès, dont le père était prince de Samos, vint en Moldavie à vingt-cinq ans. Il sut charmer et épousa la fille d'un boyard millionnaire. Il s'y fixa. Le Prince Michel Stourza, qui avait épousé sa sœur, le naturalisa extra-légalement, avant même qu'il comprit un mot de roumain. Au moment de sa nomination à la caïmacamie, il bégayait à peine cette langue et portait encore la calotte rouge, cette marque indélébile d'esclavage, imposée aux rayas. Il fallut l'intervention puissante et les éloquentes exhortations de quatre membres de la Commission européenne pour le décider à se séparer de sa coiffure bien-aimée, et je doute que les magnificences du casque empanaché sous lequel il abrite actuellement son chef, la lui aient fait oublier.

On sait comment ce bouillant lion de Péra a compris les aspirations du peuple qu'il gouverne. Le bruit qu'il a fait dans la presse étrangère, la rupture diplo-

www.dacoromanica.ro

matique, dont il a été cause, entre la Turquie et la France, la Russie, la Prusse et le Piémont; enfin la publication de sa correspondance *politique* (*), lui ont créé une notoriété qui nous dispense de nous étendre davantage sur son compte.

A l'heure qu'il est, M. Vogoridès *emboyardit* le monde, fait des généraux et *consent à l'être;* porte tous les uniformes connus en Europe et ..... à Haïti, et travaille activement à devenir hospodar. Il y parviendra sans doute à l'aide de ceux qui comptent sur une révolution pour réoccuper les Principautés.

Voilà un des fruits savoureux du traité de Paris.

Le caïmacan de Valachie, il faut l'avouer, n'a pas commis toutes les fautes de M. Balche, ni toutes les

(*) Voyez *La question des Principautés devant l'Europe* par Mr A. Ubicini (Paris, Dentu éditeur). Entre autres choses que lui écrivait son frère, au sortir d'une entrevue avec lord Clarendon, nous avons remarqué ce passage comme caractérisant à la fois la politique de lord Palmerston et les principes communs à tous les Fanariotes : « Je vous répète donc de vous » conformer aux conseils et aux vœux du consul d'Autriche » et d'employer, *sans nulle objection,* toutes les personnes » qu'il vous proposera, sans vous informer si ces personnes » sont *perverses* ou *mal famées.* Il suffit qu'elles soient sincèrement contre l'Union. *Qu'est-ce que cela vous fait que* » *les hommes* que le consul d'Autriche vous recommande » *aient de la moralité* ou *soient vicieux?...* Aujourd'hui, il » ne s'agit plus de *bonne* ou de *mauvaise conduite;* mais de » l'existence des droits de notre *souverain* (le sultan). Tous » ceux qui peuvent concourir à atteindre notre but *doivent* » *être accueillis comme des amis.* »

www.dacoromanica.ro

turpitudes de M. Vogoridès ; mais plus faible encore, à 70 ans, qu'il ne l'avait été à 50, et moins apte que jamais à conduire les affaires publiques, il les a abandonnées à sa famille. Les frères d'Alexandre Ghica lui ont légué, en mourant, une kirielle de neveux dont l'appétit héréditaire, relevé encore par la jeunesse, fera époque dans les fastes de la gloutonnerie politique. Qu'on se figure dix ou douze gaillards à qui est livré, après une abstinence forcée de quatorze ans, ce morceau de roi, cette proie inépuisable qui s'appelle la *Valachie !*..

Pour ma part, ce que je reproche le plus au Prince Ghica, c'est moins de n'avoir pas fait le bien — En serait-il capable !.... — que d'avoir porté le dernier coup à la morale publique, en affichant, en toute occasion, sa prédilection innée pour les hommes corrompus et déshonorés. Les abus de toute sorte, le pillage, la vénalité et les désordres sous lesquels succombe la Valachie, sont bien plus le fait de son entourage que le sien propre.

Alexandre Ghica, lui aussi, travaille à se perpétuer au pouvoir. Il veut être Prince. Est-ce pour mourir sur le trône ? Non, c'est pour y faire asseoir, après lui, le plus impopulaire de ses neveux !

www.dacoromanica.ro

SIXIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE *(suite)*.

LA COMMISSION EUROPÉENNE D'ENQUÊTE.

Du 16 Mars au 2 Avril 1857, les membres de la Commission européenne arrivèrent à Bucharest. Nonobstant la déclaration de M. le Comte de Buol au congrès (*) il n'avait pas fallu moins d'un an pour décider

(*) « M. le Comte de Buol se félicite de l'empressement que témoignent les Puissances belligérantes à rappeler leurs armées et à exécuter ainsi, sans retard, l'une des stipulations les plus importantes du traité de paix. Il dit que, de son côté, l'Autriche aura soin de faire rentrer sur son territoire celles de ses troupes qui occupent les Principautés. Il ajoute que, cette opération ne rencontrant pas les mêmes difficultés que l'embarquement des troupes qui se trouvaient en Crimée, elle pourra s'accomplir plus promptement, et que, par conséquent, les troupes autrichiennes auront évacué les Principautés avant que les armées belligérantes n'aient pu, de leur côté, complètement évacuer l'empire ottoman. » — Protocole N° 21. Séance du 4 avril.

www.dacoromanica.ro

les Autrichiens à évacuer les Principautés. C'est que, dans cet intervalle, l'Angleterre avait fait défection à la cause nationale des Roumains. Étroitement unie, maintenant, à l'Autriche, elle opposait une résistance opiniâtre à ce que la politique française avait de favorable aux Principautés. Celles-ci ne tardèrent pas à s'apercevoir que si le gouvernement anglais aimait à s'appuyer, à l'intérieur, sur la justice et la liberté, il n'en était pas toujours de même à l'extérieur, et qu'il avait fait cause commune avec le plus immoral et le plus cruellement despotique de tous les gouvernements.

Au concert d'injures et de calomnies, à l'adresse des Roumains, qui retentissait chaque matin dans la presse autrichienne, vint se mêler bientôt la voix formidable et le rare talent de dénigrement du *Times*. On dût reconnaître alors que la nation moldo-valaque comptait l'Angleterre au nombre de ses ennemis. Le consul général d'Angleterre à Bucharest ne contribua pas peu, de son côté, à déconsidérer la politique anglaise et à effacer jusqu'au dernier vestige d'une influence et d'une popularité qui avaient été grandes dans les Principautés.

La France y jouissait, par contre, — grâce à l'attitude qu'avait prise Napoléon III dans la question de l'Union — d'une prépondérance aussi légitime qu'illimitée. M. le Baron de Talleyrand-Périgord obtint, dès son

www.dacoromanica.ro

arrivée, les ovations populaires. Il aurait pu se rendre maître de la situation.

Le commissaire russe se crut appelé à jouer le même rôle avec une nuance de plus, celle de censeur. Il voulait non seulement conduire les Moldo-Valaques, mais encore les morigéner et leur faire regretter ce qu'il appelait leur *ingratitude envers la Russie*. Homme d'esprit, s'il en fut, mais d'un esprit pédantesque, jamais, chez lui, le diplomate ne dépouilla l'enveloppe du pédagogue. Or, de tous les genres d'esprit, c'est celui-là que les Moldo-Valaques aiment le moins.

M. Basili avait parfaitement compris le parti qu'il pouvait tirer de la politique nouvellement inaugurée par l'empereur Alexandre. Il savait que tout le terrain, enlevé par l'Angleterre à la Russie, pendant le protectorat du Czar, et que l'Angleterre elle-même venait de perdre en un jour, était à reconquérir. Cette tâche, autrefois impossible, était devenue facile depuis que le gouvernement russe appuyait les vœux des Roumains. Il y avait bien, dans le cœur de ce peuple, des souvenirs fâcheux et une certaine rancune contre la Russie ; mais M. Basili pensait, avec raison, que le jour où les Roumains se verraient livrés à l'arbitraire des Turcs et à la brutalité des Autrichiens, ils n'auraient plus le choix, et accepteraient la première main secourable qu'on leur tendrait, fût-ce même celle de la Russie !

www.dacoromanica.ro

Ce raisonnement était, est et sera toujours d'une grande vérité. Malheureusement ou heureusement, M. Basili perdait une seule chose de vue, c'est qu'il est grec ; en d'autres termes, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus antipathique aux Moldo-Valaques. Eût-il été dix fois plus habile et cent fois moins *didactique*, ceux-ci ne lui auraient jamais accordé la moindre confiance.

Timeo Danaos et dona ferentes • est une maxime que les Fanariotes ont employée un siècle à graver dans le cœur des Roumains.

Une connaissance plus approfondie de notre caractère et de nos sentiments eût évité au gouvernement russe un choix qui a été une véritable faute. Si, au lieu de M. Basili, l'empereur Alexandre avait envoyé, pour le représenter au sein de la commission internationale, un grand seigneur de pur sang moscovite, un de ces hommes qui savent si bien feindre la franchise, et qui affectent un libéralisme si communicatif, son prestige serait grand aujourd'hui chez nous.

Pour ma part, je lui suis profondément reconnaissant de ne l'avoir pas fait. Je considèrerais comme un grand malheur, pour mon pays, la restauration de l'influence russe. Seulement, qui nous dit que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne réparera pas, demain, une faute involontaire? Qui nous dit même que notre situation, déjà si triste n'empirera pas, grâce à la politique

www.dacoromanica.ro

qu'on suit en ce moment, au point de forcer mes compatriotes à *aller au devant de M. Basili?....*

Les commissaires de Prusse et de Sardaigne partagèrent, avec M. de Talleyrand, dans une certaine mesure, la faveur populaire. M. le baron de Richthofen et M. le Chevalier Benzi firent apprécier leur caractère honorable et la simplicité de leurs manières. Le dernier de ces diplomates recueillit en outre, comme Italien et comme représentant du Roi-Chevalier, des marques éclatantes de sympathie.

Tels sont les hommes que le commissaire anglais trouva en face de lui et dont il avait à contrebalancer l'influence. Sir Henry Litton Bulwer est un de ces *gentlemen* accomplis qui frappent et séduisent dès le premier abord. Par son esprit, son éducation, la haute distinction de ses manières, il exerça immédiatement sur la société de Bucharest un irrésistible attrait. Si l'on n'est plus aujourd'hui sous le charme de cette séduction, la faute n'en doit pas être imputée à l'homme, mais au diplomate. Comme homme privé, sir Henry Bulwer se montra toujours plein de courtoisie et de savoir-vivre ; mais comme homme politique, il professe malheureusement, en matière de probité publique, des maximes du genre de celles-ci : » Entre » un coquin intelligent et un homme honnête, mais » borné, il faut toujours préférer le premier. » De là

www.dacoromanica.ro

à croire tous les coquins intelligents et tous les honnêtes gens bornés, il n'y a qu'un pas. Passant du précepte à son application, le commissaire anglais s'entoura, toujours sous prétexte d'intelligence, de ce que les Principautés comptent d'hommes tarés et corrompus, transfuges de tous les partis. Je pourrais nommer tel commensal assidu de son Excellence qui, dans un pays moins désorganisé, serait depuis longtemps, sinon pendu, au moins condamné aux galères.

Il n'en fallut pas plus pour que les hommes estimables s'éloignassent peu à peu de Sir Henry Bulwer. Son parti pris d'ironie à l'égard des patriotes, ironie d'autant plus blessante qu'elle se formulait plus spirituellement, contribua aussi beaucoup à ce résultat.

La mission politique confiée au commissaire britannique était, tout simplement, irréalisable. Elle consistait à renforcer l'action de l'Autriche, en combattant l'Union et en entravant les réformes. Or, dès la première heure, sir Bulwer avait reconnu que l'Autriche possédait l'exécration des Roumains et que l'Union était le vœu général du pays. En face d'une telle situation, un homme moins habitué à vaincre se fût renfermé dans la plus stricte neutralité, et aurait attendu que les divans se prononçassent. Mais, la tentation de faire pièce à son collègue de France l'emportant en lui sur la prudence, sir Henry Bulwer

www.dacoromanica.ro

se laissa entraîner à une série de petites intrigues où il ruina totalement, avec sa popularité, l'influence anglaise qu'il avait voulu et que, peut-être, il aurait pu relever. Grande fut la mortification de ce commissaire lorsqu'il vit tous les partis et toutes les classes, représentés par les divans *ad hoc*, se prononcer, d'une voix unanime, pour l'Union des Principautés sous un prince étranger.

Les alliés de sir Henry Bulwer, dans cette malencontreuse campagne, étaient :

1° M. Lehman de Palmrod (*), commissaire autrichien, homme haineux, voulant paraître hautain, toujours en révolte ouverte contre ce qui lui semblait être une manifestation des vœux qu'il était venu recueillir. La qualité d'envoyé de l'Autriche lui enlevait d'ailleurs, à l'avance, tout moyen moral d'action. Une demi-douzaine de boyards séparatistes et les hommes du gouvernement sont les seuls Roumains que M. Lehman ait connus.

2° Saavet-Effendi, commissaire turc, intelligence

(*) Sur le point d'être anobli, M. Lehman fut mis en demeure de faire choix d'un nom plus aristocratique. Après avoir longtemps réfléchi (d'autres disent : *avoir consulté une somnambule)*, ce diplomate emprunta à lord *Palmerston* la première syllabe de son nom et à M. *de Nesselrode* la dernière et, les soudant ensemble, il en fit un nom de favorable augure. Je n'oserais pas affirmer que ces ambitieuses syllabes aient tenu ce qu'elles promettaient.

www.dacoromanica.ro

médiocre et caractère faible, mais point méchant et qui suivait machinalement les instructions absurdes de son gouvernement. Son rôle se borna à ne pouvoir rien empêcher.

Pour finir enfin par un trait de *finance*, la Commission internationale a coûté, aux Principautés, trois millions de piastres, c'est-à-dire, la dizième partie de leur budget annuel. Les Roumains aiment à espérer que le résultat de ses travaux correspondra à ce total, ou, en termes populaires, *qu'elle leur en donnera pour leur argent!*

www.dacoromanica.ro

SEPTIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE *(suite)*.

LA SOCIÉTÉ ROUMAINE.

Avant d'aborder la question des réformes que les divans moldo-valaques ont été appelés à formuler; avant de retracer le rôle que ces assemblées viennent de jouer et pour le bien comprendre, il faut jeter un coup d'œil sur la société roumaine et sur les partis politiques qui la déchirent; il faut de plus chercher jusqu'à quel point ces assemblées ont été la reproduction fidèle de ces partis.

Jusqu'en 1832, il n'y avait dans les Principautés que deux classes : les boyards et le peuple. Aussi longtemps que le courage des premiers avait été la sauvegarde du second, la confiante soumission du peuple avait fait la force des boyards. Sous le règne

www.dacoromanica.ro

des Fanariotes, lorsque la carrière des armes était déjà devenue étrangère à la noblesse roumaine, son prestige subsistait encore assez pour tenir parfois en échec la tyrannie du prince et les tentatives d'empiètements de la Turquie. Une grande exaction ne pouvait être exercée sur le pays sans que quelques têtes de boyards ne roulassent de l'échafaud. C'est ainsi que les Brezoiano, les Balatchano, les Grégoire Ghica et les Vacaresco scellèrent de leur sang les derniers exemples de patriotisme et de courage que la Boyarie devait donner.

Les Princes grecs parvinrent à exterminer ou à ruiner la plus grande partie des familles nobles et les remplacèrent par une aristocratie à leur image, c'est-à-dire, vile et lâche. Ils y firent entrer leurs parents et tous les aventuriers grecs qui les avaient suivis en Moldo-Valachie. Les rangs militaires si enviés autrefois tombèrent en désuétude, et on leur substitua la domesticité du palais. On ne connut plus, en fait de hauts dignitaires, que le grand échanson, le grand panetier, le *gardien de la chambre* (camarache), etc. Le protectorat russe vint greffer, par là-dessus, une imitation fidèle des *Tchins*. Le jour où il fit inscrire dans le Règlement Organique que nul ne pourrait être boyard sans avoir servi, il fit de la bureaucratie la véritable noblesse du pays. En donnant aux Principau-

www.dacoromanica.ro

tés une stabilité relative et une sécurité qui leur manquaient depuis un siècle; en assurant un écoulement aux produits du sol le plus fertile de l'Europe, il favorisa le commerce et, avec lui, la bourgeoisie. Enfin, en achevant de rendre les boyards méprisables aux yeux de l'opinion publique, il rendit cette bourgeoisie ambitieuse et fit naître en elle le désir de les supplanter. Je prouverai qu'elle y a réussi aux trois quarts : mais voyons d'abord quelle est cette bourgeoisie en faveur de qui des écrivains, plus enthousiastes que justes, refont chaque matin, en moldo-valaque, la brochure de Sieyès.

Le tiers-état des Principautés se compose :

1° des commerçants anoblis et non anoblis; 2° de la bureaucratie qui, bien qu'entièrement composée de petits boyards, appartient, par son origine, ses mœurs et toutes ses accointances, à la bourgeoisie; 2° des professions libérales qui, *toutes titrées*, rentrent dans la même catégorie, par les raisons que je viens de donner.

Que reste-t-il donc en dehors et au dessus du tiers-état ? Deux cents familles, dont cent cinquante en sont plus ou moins récemment issues !... Voilà pourtant à quoi se réduit la *caste privilégiée* que les feuilles et les orateurs soi-disant libéraux traînent quotidiennement dans la boue ! Sur *trois mille* boyards, grands et

www.dacoromanica.ro

petits, que la Valachie possède, deux mille neuf cents ne sont, socialement parlant, que des bourgeois (*).

Il est tellement vrai que la *Boyarie* n'est pas la *Noblesse*, que celui qui les prendrait l'une pour l'autre ne saurait plus où trouver le *tiers-état*. C'est une erreur que tous les publicistes étrangers, qui ont traité cette question, ont commise. Après avoir rangé toute la bourgeoisie dans les classes privilégiées, ils en sont venus à nier son existence.

Il n'est pas étonnant que, les titres de boyarie n'ayant point cessé d'être l'objet du plus scandaleux trafic et le prix des services rendus à l'étranger, au prince et à ses favoris, toutes les vanités, toutes les corruptions, s'en soient pourvues. J'oubliais de dire que le moindre fonctionnaire a droit à la petite boyarie, après quelque temps de service, et que *nul ne peut décliner cet honneur*.

La classe commerçante se divise en négociants et en petits marchands ou détaillants. Les premiers sont presque tous étrangers, ou naturalisés de très fraîche date. Ils peuvent seuls, par leurs richesses, comme par une certaine éducation, prétendre à jouer un rôle politique. Les petits marchands sont roumains,

(*) La Moldavie, d'un tiers plus petite, compte deux fois plus de boyards, et M. Vogoridès continue à en faire.
Le Caïmacan de Valachie s'est épargné ce ridicule. Espérons qu'il persévèrera dans cette voie.

www.dacoromanica.ro

mais indifférents à la chose publique, sans ambition, peu ou pas riches et privés de toute instruction. Le même sentiment de haine et d'envie que le riche commerçant a voué au boyard, le petit marchand le ressent pour le négociant. C'est une aristocratie d'autant plus détestée du *commerce-peuple* qu'elle est étrangère au pays. On est accoutumé à voir les Grecs et les Bulgares qui forment le haut commerce, insensibles aux maux du pays, fraterniser avec les occupations étrangères, et même trouver en elles la source de leur fortune (*).

Pour se séparer plus complètement de la petite bourgeoisie, la plupart des négociants ont acheté des diplômes de boyard, avant d'avoir demandé la naturalisation (**).

En dehors des ambitieux qui, voyant dans le tiers-état un *soleil levant*, le flattent pour le dominer et arriver, par lui, au pouvoir, il y a quelques hommes de bonne foi qu'un juste ressentiment contre la boyarie porte à vouloir lui arracher le sceptre pour le donner

(*) Il va sans dire que, comme toute règle, celle-ci souffre plus d'une exception. Dans un travail aussi rapide, je suis forcé de généraliser. A coup sûr, tous les négociants et tous les bureaucrates ne sont pas tels que je dépeins la bourgeoisie et la bureaucratie? Il suffit que la grande majorité corresponde à ce type pour justifier mes appréciations.

(**) Inutile d'ajouter que la loi interdit cet abus.

www.dacoromanica.ro

à la bourgeoisie. Je dis que c'est vouloir enfoncer une porte aux trois quarts ouverte.

Une des meilleures plumes du journalisme valaque s'est vouée, depuis trois ans, à cette tâche. « *Qu'est-ce que le tiers-état?* » — « *Rien.* » — « *Que doit-il être?* » — « *Tout.* » Telle est la thèse, passablement rebattue, que développe chaque jour cet écrivain, avec un vrai talent d'ailleurs et une rare abnégation.

Il me semble qu'en assimilant notre siècle au 18me et notre bourgeoisie à la bourgeoisie française de 1789, on commet une double et profonde erreur. D'abord, 89 n'est plus à faire : les principes que la révolution française a assis sur les ruines de l'ancienne société sont ceux sur lesquels repose en très grande partie notre organisation actuelle. L'égalité civile est consacrée par notre code et l'égalité politique existe déjà dans nos mœurs et dans les faits ; demain elle sera inscrite dans nos lois. Au mépris des dispositions surannées du Règlement Organique, le prince Alexandre Ghica a élevé un simple mercier à la dignité de ministre. Sur les six autres conseillers de S. A., l'un est fils d'un villageois (prêtre de campagne), un autre a eu pour père un boucher. Rien de mieux. Je regrette seulement que la moralité et la capacité de ces hommes ne répondent point assez à la rapidité de leur élévation pour justifier cette violation de la loi.

www.dacoromanica.ro

Les champions du tiers-état devraient se borner à demander l'abolition pure et simple des *rangs* et des privilèges qui y sont attachés en matière d'impôt, de service militaire, etc. Les titres de boyarie effacés, on aura créé, d'un trait de plume, l'égalité devant la loi politique.

Le même trait de plume ouvrira toutes les carrières à la bourgeoisie.

En brisant les barrières qui lui fermaient l'accès du pouvoir, le tiers-état français les a laissées ouvertes à tous les talents et à toutes les vertus, sans distinction de naissance. Les nobles continuèrent à servir leur patrie.

Est-ce là ce que veut la bourgeoisie roumaine ? A la bonne heure ! nous le voulons aussi. Est-ce au contraire l'ostracisme d'une classe tout entière, malgré ce qu'elle peut avoir de bon, et l'avènement exclusif d'une autre, avec ce qu'elle a de mauvais? Veut-elle ériger le gouvernement en monopole? Oh alors, je répondrai que sur cent de ces boyards qu'elle désigne à la haine des masses, il y a quatre-vingt-dix bourgeois enrichis qui ont acheté un titre; et qu'ils ne sont ni les plus capables ni les moins corrompus. La bourgeoisie roumaine de 1858 n'est pas plus la bourgeoisie française de 1789, que la boyarie moldo-valaque n'est la noblesse de S^t Louis. Lorsque notre tiers-état aura

www.dacoromanica.ro

produit un Corneille, un Molière, un Racine, un Voltaire, un Rousseau, etc., il lui sera permis de se comparer à cette génération de géants qui a fondé le monde moderne. D'ici-là, nous pensons qu'un peu de modestie et beaucoup d'étude lui feront le plus grand bien. Que notre jeune tiers-état lise l'histoire : sans remonter plus haut que 1731, il y verra que, depuis cette époque et jusqu'en 1848 inclusivement, les cinq sixièmes de ceux qui se sont dévoués à la défense du peuple (de ce peuple que la bourgeoisie s'entend si bien à exploiter), portaient ces noms sur lesquels maint journaliste déverse aujourd'hui l'outrage.

La bureaucratie est, de toutes les classes de la société roumaine, celle qui dénote le plus d'intelligence et d'activité, mais aussi, le plus de corruption. Nous posons en fait, sans crainte d'être démenti, que sur cent fonctionnaires moldo-valaques, il y a soixante-quinze concussionnaires avérés. Sur ce nombre, l'impunité et le mauvais exemple ont fait cinquante coupables et la pauvreté vingt autres(*), car les fonctions sont pitoyablement rétribuées. Le reste est dû aux vices

(*) Le traitement mensuel d'un juge est de 180 francs. Les sous-préfets ont 140 francs et des frais énormes. Un préfet touche 300 francs par mois et doit en dépenser 3,000. Il faut être très riche ou très voleur pour accepter une préfecture.

www.dacoromanica.ro

inhérents à notre nature et serait peut-être pire partout ailleurs. Otez le mauvais exemple ; supprimez l'impunité ; doublez les appointements, et vous n'aurez plus que *cinq* individus sur *cent* à punir. Dans l'état présent des choses, il n'y a que des gens riches et d'nne vertu à toute épreuve qui puissent rester longtemps parmi les *bons*. Ce qui m'a toujours étonné, c'est que ces derniers se trouvent en si forte proportion (25 sur 100). Il faut que la probité soit, chez certains hommes, une affection chronique incurable.

Gardons toute notre sévérité pour les chefs de l'état où un pareil régime a pu se perpétuer. Vouons au mépris ceux qui, au lieu de punir le crime, en donnent, les premiers, l'exemple !

Le type du bureaucrate roumain est un fonctionnaire servant, depuis quarante ans, avec le même zèle et les mêmes profits, tous les gouvernements grecs, russes ou indigènes, qui ont défilé devant lui. Les diverses armées d'occupation, qui ruinaient et démoralisaient son pays, l'enrichissaient lui-même, et lui faisaient, autour du cou, un collier de décorations étrangères. Cette croix que vous lui voyez porter, il ne l'a pas méritée comme le Christ, mais comme le larron !.. Rompu aux affaires, habile, actif et, le plus souvent, parti de fort bas, il finit par devenir grand boyard et ministre. Pendant que ceux qui marchent sur

www.dacoromanica.ro

ses traces l'appellent *Excellence,* le peuple lui jette au visage l'épithète de *Tchokoï (*),* qu'il a créée pour flétrir l'infamie et la bassesse.

La portion saine des fonctionnaires, celle qui aime son pays et dont les mains sont pures, vit dans la crainte d'une destitution qui se fait rarement attendre, ou végète éternellement dans les emplois subalternes.

Les professions libérales sont représentées par une poignée d'hommes et forment une branche à peine distincte de la bureaucratie.

En Moldavie, la classe des marchands manque presque totalement et est remplacée par les Juifs qui s'y élèvent au nombre de 120,000. Ces Juifs ont accaparé tout le commerce et toutes les industries du pays. Ils sont banquiers, fermiers, détaillants, fabricants, courtiers, etc. : Dieu sait de quelle façon ils exercent toutes ces professions et ce qu'ils coûtent aux malheureux Moldaves (**).

(*) *Tchokoï* est intraduisible : il veut dire, tout à la fois, *valet, pied-plat, lâche, parvenu, etc.* Il n'y a pas, dans le reste du monde, un mot équivalent à celui-là, parce qu'il n'y a pas un autre peuple qui ait autant souffert de la bassesse et de la lâcheté de ses gouvernants.

(**) Chassés de Russie par des persécutions religieuses, ces Juifs se réfugièrent auprès du Prince Michel Stourza avec qui ils étaient faits pour s'entendre. Celui-ci les accueillit, moyennant finance et comme des instruments envoyés d'en-haut pour l'aider à exploiter la Moldavie. Pendant quinze ans, il a

www.dacoromanica.ro

pompé, au moyen de ces 120,000 sangsues, le sang et la sueur du peuple.

Quel que soit le mal que les Juifs fassent à la Moldavie, on ne peut s'empêcher de regretter que le divan moldave ait maintenu à leur égard l'interdiction politique et civile dont ils sont frappés. Ce n'est plus comme étrangers qu'ils sont privés des droits civiques, mais comme professant le culte israélite. Cette restriction venant à la suite de la magnifique déclaration de principes qui précède le vœu relatif à la *liberté des cultes*, est une triste inconséquence. En tant que sujet autrichien, russe ou prussien, le Juif doit être rangé dans la catégorie de tous les étrangers; mais une fois naturalisé moldave, de quel droit fait-on de sa religion un titre d'infériorité sociale? Cela est-il digne de notre époque et des hommes qui veulent fonder la liberté de leur pays? Je sais qu'on a mis en avant la haine profonde que les Juifs ont su inspirer au peuple moldave, ainsi que l'impopularité que toute mesure tendant à leur émancipation aurait appelée sur ses auteurs. Néanmoins je n'admets pas que des législateurs soient obligés de flatter les préjugés des masses. Même dans le cas contraire, mieux eût valu réserver la question que de la résoudre illibéralement. Je suis étonné que les hommes éminents qui ont dirigé les travaux du divan n'aient pas compris que plus les Juifs étaient avilis, plus longtemps ils seraient repoussés du sein de la nation, et plus, à leur tour, ils regarderaient la Moldavie comme un pays ennemi auquel il leur était permis de faire tout le mal possible. Tel est le fruit des persécutions de race : elles abaissent le sens moral des opprimés, sans dimimuer leur vitalité et leur énergie. Au moyen âge, presque tous les Etats de l'occident ont expulsé et brûlé les Juifs ; mais ils reparaissaient toujours et les persécutions semblaient ne faire que les multiplier. Comme aujourd'hui, en Moldavie, on leur reprochait un avilissement et une dégradation dont ils étaient les premières victimes et, leurs persécuteurs, la première cause. Depuis la révolution française, un mouvement de restauration morale s'accomplit visiblement au sein des populations israélites dans l'Europe occidentale parallellement à leur réhabilitation politique et sociale.

www.dacoromanica.ro

HUITIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE *(suite)*.

LES PARTIS.

En 1848, il n'y avait encore, dans les Principautés, que deux partis politiques : celui des *Conservateurs* et le *parti National*. Depuis une dizaine d'années, il s'en est formé un troisième, assez nombreux en Valachie, insignifiant en Moldavie, qui s'intitule *parti démocratique*, et qui est un calque fidèle du socialisme français.

Dans les pays fortement et moralement organisés, le parti conservateur mérite l'estime de ceux même dont il n'a pas les sympathies. En Angleterre, l'opinion conservatrice représente le culte des traditions chères à ce pays, ainsi que l'attachement aux institutions sous

www.dacoromanica.ro

lesquelles le peuple anglais a pu librement développer ses aptitudes et arriver à ce degré de puissance et de richesse dont il offre au monde l'étonnant spectacle. En France, par conservateurs on entend, aujourd'hui, moins encore ceux qui regrettent l'*ancien régime* et qui s'opposent au progrès des idées comme des institutions, que ceux qui défendent les principes de 1789 contre les entreprises d'une folle réaction, aussi bien que contre les doctrines dissolvantes du socialisme. Partout, enfin, les conservateurs représentent une idée.

En Roumanie, le parti soi-disant conservateur, tour à tour russe, autrichien ou turc, est, avant tout et uniquement, le parti de l'étranger. Ce qu'il veut *conserver* c'est le Règlement Organique *tel quel;* ce qu'il regrette amèrement, c'est le protectorat russe avec toutes ses conséquences. Ce qu'il poursuit, encore en ce moment, c'est la perpétuation du *statu quo*, de ce régime, moitié corruption et moitié violence, sous lequel les Principautés se débattent depuis cent ans. Peu nombreux, à la vérité, les conservateurs ne sont puissants que par leur fortune et par leur position sociale. Nous ne dirons pas quels moyens ont procuré l'une et l'autre aux trois quarts d'entre eux. Ce parti est le résidu d'un siècle d'asservissement et de corruption.

Le parti national, tombé sous les Fanariotes avec la

www.dacoromanica.ro

tête des derniers boyards patriotes, se releva en 1821 avec Tudor Vladimiresco. Il prit alors les armes et aurait fondé la liberté roumaine si son chef n'eût pas été assassiné par Ipsilanti (*).

Depuis lors, ce parti ne cessa de se recruter dans toutes les classes de la société et surtout dans la jeune boyarie. Vers 1835, quelques jeunes gens qui avaient étudié en France, en Suisse et en Allemagne, lui imprimèrent un nouvel essor, en contribuant de leurs talents et de leur fortune à la renaissance des lettres roumaines. Dans l'espace de peu d'années, un grand nombres d'œuvres originales et une immense quantité de traductions sortirent de leurs plumes. « La littérature roumaine naissait géante » selon l'expression d'un juge compétent.

Les idées de nationalité et de liberté étaient alors dans l'air : en tombant sur le sol roumain, elles devaient y germer rapidement. Kirlova, Alexandresco, Balcesco, Negruzzi, Jon Ghica et Eliade(**) attachèrent leur nom à ce mouvement littéraire. Balcesco, en Valachie et B. Alexandri, en Moldavie, exaltèrent puis-

(*) Fanariote, aide-de-camp du czar Alexandre 1er et chef de l'insurrection grecque en Moldo-Valachie.

(**) Depuis lors, M. Eliade Radulesco a prostitué son beau talent en servant et en trahissant successivement toutes les causes.

www.dacoromanica.ro

samment l'amour de la patrie. Le premier raviva dans un style admirable le souvenir des vieilles gloires nationales; le second emprunta les grâces naïves et l'énergie d'un idiôme primitif pour retracer les épisodes les plus touchants et les plus héroïques de l'histoire roumaine.

Ces travaux portèrent leurs fruits. En 1848, le nation régénérée se sentit capable de secouer le joug de la Russie et renverser les gouvernements odieux qu'elle avait imposés aux Principautés. Mal conduit et étouffé en Moldavie, le mouvement réussit en Valachie.

Jusque là, le parti national, purement constitutionnel, avait à peine présenté quelques nuances d'un libéralisme plus accentué. La révolution et les entraînements de l'époque imprimèrent à ces nuances une teinte plus vive. Mais c'est dans le sein de l'émigration valaque que naquit le parti démocratique socialiste. Dèjà républicains, en partant pour l'exil, la plupart des proscrits de 48 sont revenus, après neuf ans de séjour à Paris ou à Londres, socialistes de la plus belle eau et parfaits démagogues.

La constance que presque tous avaient opposée à la persécution et le courage avec lequel ils avaient supporté les souffrances de l'exil, devaient naturellement les grandir aux yeux d'un peuple enthousiaste et impressionable comme le peuple roumain. « Ce sont des

www.dacoromanica.ro

martyrs!..» se disait-on, en les voyant passer, après leur retour de l'étranger. Oubliés de la veille, mais idoles du jour en attendant de devenir les bafoués du lendemain, nos émigrés n'eurent pas de peine à rallier à eux tout ce qu'un pays aussi profondément bouleversé que la Valachie devait renfermer d'éléments subversifs et d'aspirations anarchiques. Avec ce talent d'organisation que plus d'un, parmi eux, a puisé dans les sociétés secrètes de Paris ou dans les comités de Londres, cette poignée de chefs (ils veulent tous l'être) disposa bientôt d'une armée et se crut assez forte pour rompre en visière à la fraction modérée du parti national, qu'elle avait ménagée jusque là. Une pareille défection, faite sur le champ de bataille électoral, mit en désarroi les constitutionnels. Plus d'un homme, qui eût été utile au sein du divan *ad hoc,* n'y entra point. Par contre, les exilés de 48 furent presque tous élus.

La Moldavie n'ayant pas eu d'émigration ni de *martyrs,* ne possède qu'un imperceptible noyau de socialistes. Le ciel qui lui a infligé les Juifs ne fut que juste en lui épargnant les démagogues.

P.S. Il me reste à ajouter que le parti conservateur, uni et compact lorsqu'il s'agit de sauver ses privilèges, se déchire de ses propres mains toutes les fois qu'il y va du principat. Les conservateurs de Valachie appartiennent tous, qui à Bibesco, qui à Stirbey,

www.dacoromanica.ro

qui à Alexandre Ghica. En Moldavie, les candidats réactionnaires, Michel Stourza en tête, sont encore plus nombreux. Je suis très intrigué de savoir comment feront les conservateurs pour ne pas donner, en se divisant, la victoire aux candidats du parti national. Nous supposons que ce dernier parti se fractionnera encore plus de son côté, et qu'il ne contribuera pas moins que ses adversaires à l'élection d'un prince renouvelé des Grecs.

www.dacoromanica.ro

NEUVIÈME LETTRE.

LES PRINCIPAUTÉS APRÈS LA GUERRE *(suite)*.

LES DIVANS *AD HOC*. — LES ÉLECTIONS.

J'ai dit, dans ma précédente lettre, que les hommes de 48 entrèrent en grand nombre au divan valaque ; mais je n'ai fait connaître qu'un des deux courants qui les y ont portés, leur popularité. Il me reste à indiquer l'autre.

J'ai dit également ailleurs que le Prince Alexandre Ghica, arrivé au pouvoir sur les bras du parti national, avait tourné le dos à ce parti, dès qu'il n'en eut plus besoin. Ce n'est pas tout : désireux de donner des gages à l'Autriche qui l'accusait « d'être tombé aux mains des révolutionnaires », A. Ghica poussa l'ingratitude jusqu'à faire insulter et calomnier ses amis de la veille,

www.dacoromanica.ro

dans une feuille stipendiée. Indifférents à ces attaques et comptant sur le bon sens public, ceux-ci avaient complètement oublié le Caïmacan, ses intrigues et sa triste politique : les élections absorbaient leur esprit et leur temps. Ils n'épargnaient rien pour répandre le programme national (*) et pour assurer le triomphe des hommes qui représentaient ce programme. Forts d'une union que l'arrivée des émigrés n'avait pas encore altérée au sein de leur parti, ils firent, en quelques mois et avec des moyens plus que limités, un travail d'organisation et de propagande qui devait surpendre quelques-uns des commissaires étrangers et en affliger d'autres. L'entourage du Caïmacan comprit qu'avec un divan composé de patriotes fermes et modérés, c'en serait fait des vues de l'Autriche et de ses propres espérances. Il fallait empêcher, coûte que coûte, de pareilles élections. Le salut de la Camarilla était à ce prix. Une crainte pourtant arrêtait le Caïmacan et ses amis : en combattant les candidatures honnêtes, ne faciliterait-on pas l'élection des partisans de Stirbey et de Bibesco ? Car, pour ceux d'A. Ghica lui-même, ils étaient trop peu nombreux dans le pays et trop dis-

(*) Celui qui devait être voté à l'unanimité par le divan de Valachie et qui portait les quatre points suivants : 1° *Autonomie*. 2° *Union des Principautés*. 3° *Prince étranger*. 4° *Gouvernement constitutionnel*.

www.dacoromanica.ro

crédités; on ne pouvait songer à les faire élire. Grande était donc la perplexité du Caïmacan et de ses neveux, lorsque le retour des hommes de 48 vint les tirer d'embarras. Ils résolurent de s'en servir contre les libéraux modérés (*).

Journalistes achetés et fonctionnaires dévoués reçurent immédiatement le mot d'ordre: à force d'exalter les nouveaux venus, de calomnier les hommes modérés, on finit par faire passer une cinquantaine d'ultra-démocrates et l'on empêcha l'élection de quelques personnes dont la défaite eût été un véritable malheur si le divan avait dû élaborer un projet d'organisation intérieure. Fort heureusement, le *mandat impératif,* mis en avant par les modérés, ardemment combattu par les exilés, puis imposé définitivement par les électeurs indépendants, sauva la situation, en forçant l'extrême gauche à se renfermer dans le vote des quatre points du programme national. L'immense majorité des élus ayant juré de se conformer à ce mandat, les *ultra* durent remettre à des temps meilleurs la réalisation de leurs

(*) On veut que l'Autriche n'ait pas été étrangère à cette combinaison et que son consul ait dit au prince Ghica : « Les » hommes de 48 sont impossibles; leur passé comme leurs » doctrines les exclut irrévocablement du pouvoir. Mais leur » exagération pourrait aider à compromettre l'Union. Sou- » tenez-les donc, c'est un moyen certain de nuire à cette » cause. »

www.dacoromanica.ro

utopies. Le pays y gagna en calme, le divan en dignité et en considération aux yeux des étrangers.

La minorité conservatrice qui avait aussi combattu le mandat impératif fut bien heureuse de s'en faire un bouclier contre les tendances novatrices de la majorité. Les constitutionnels, placés entre l'extrême gauche et les réactionnaires, comprenaient non moins bien que, sur le terrain des réformes intérieures, vu la manière dont les voix étaient partagées, ils seraient obligés de s'unir à celle-là contre ceux-ci, pour ne pas croupir dans le *statu quo,* ou de s'allier aux conservateurs, pour ne pas aller se casser le cou avec les démocrates au sein des théories communistes et égalitaires. Les libéraux s'en tinrent donc tranquillement et résolûment aux termes du mandat impératif.

A quelque point de vue qu'on se place pour envisager ce mandat, on ne saurait nier qu'il ait été utile à tout le monde. Indépendamment des considérations relatives à la tactique des partis, l'abstention de tout travail de réorganisation intérieure, sous les auspices et la férule des puissances étrangères, revêtait, aux yeux des bons patriotes, l'importance d'une question de principe. L'autonomie du pays, si légèrement compromise au congrès de Paris, devait être sauvegardée et hautement revendiquée par le divan. C'est sous le coup de cette préoccupation et d'une inquiétude vivement sentie de

www.dacoromanica.ro

toute part, que l'idée du mandat impératif s'était présentée aux esprits. Les constitutionnels, alors même qu'ils eussent composé à eux seuls l'assemblée, n'auraient pas voulu se montrer infidèles au sentiment public.

Le divan déclara donc, à l'unanimité, que la question politique était seule du ressort du congrès de Paris et que, cette question une fois réglée, il appartiendrait à une *assemblée législative* de reviser les lois intérieures. « Doctrine, dit M. Ubicini (*), qui pouvait » se résumer par cette phrase : En matière de législa» tion, les Assemblées générales de Valachie et de » Moldavie n'expriment point de vœux, elles rendent » des arrêts. »

Quelques soient donc les motifs particuliers de leur action, ultra-libéraux, constitutionnels et conservateurs ont bien mérité de la patrie en s'opposant à ce que l'étranger s'ingérât dans nos affaires intérieures.

Le divan de Moldavie crut devoir adopter une marche différente. Après avoir voté, à l'unanimité moins *deux voix*, les quatre articles du programme national, il nomma des commissions chargées d'élaborer des projets de *vœux à émettre*. Douze rapports, tous remarquables par la forme et par l'élévation de la pensée, furent lus

(*) La *Question des Principautés devant l'Europe*.

www.dacoromanica.ro

et adoptés. Le treizième, traitant de l'accession des paysans à la propriété du sol, fut repoussé après une longue discussion. Je reviendrai sur cette œuvre d'une minorité impatiente de se faire connaître.

Il est indispensable, pour expliquer la différence de conduite qui se produisit entre les deux divans, de revenir un peu en arrière.

Tout le monde connait, grâce à la rupture diplomatique qu'elles ont occasionnée à Constantinople, les premières élections en Moldavie et la conduite fabuleuse de M. Vogoridès. Dans cette lutte mémorable, qui se termina par l'annulation du premier vote, les hommes modérés du parti national firent preuve d'un talent hors ligne et surent conserver jusqu'au bout la confiance des masses. Aux secondes élections, les seules sérieuses (*), ils obtinrent une majorité écrasante. La

(*) Un épisode peu connu des premières élections, et dont je garantis l'authenticité, donnera la mesure des manœuvres employées par le caïmacan de Moldavie pour assurer la majorité aux hommes de l'Autriche. Le parti de l'Union ayant mis l'abstention à l'ordre du jour, il y eut plusieurs collèges où pas un seul électeur boyard ne se présenta pour voter. Qu'imagina le gouvernement? Après avoir fait conclure, la veille, et enregistrer, par le tribunal local, des ventes simulées en vertu desquelles un certain nombre de paysans devenaient propriétaires, il les anoblit séance tenante, au moyen de diplômes expédiés en blanc à tous les préfets. Puis on mena ces propriétaires et boyards improvisés chez un juif et on les fit habiller *à la française*. Qu'on se figure leur aisance et leur désinvolture dans cette tenue! Le scrutin fini, des gendar-

www.dacoromanica.ro

nuance ultra-démocratique compta à peine quelques rares voix parmi les représentants des villes. (*)

La grande majorité des députés moldaves fut donc libérale. Elle se crut d'autant plus obligée de faire preuve de modération que la presse turco-autrichienne et les malveillants de l'intérieur se plaisaient à représenter les Roumains, en général, comme imbus d'idées révolutionnaires et les divans, en particulier, comme des *Conventions* prêtes à tout bouleverser. Une déférence poussée jusqu'à l'excès envers la Commission européenne parut à la majorité le meilleur moyen de désarmer les préventions. Ce fut une grande faute!

En résumé, le divan moldave déploya plus de capacité; le divan de Valachie montra un plus juste senti-

mes s'emparèrent de ces pauvres diables et les reconduisirent chez le juif où ils durent reprendre leurs habits de paysan, *les autres n'ayant été que loués.*

(*) On sait que la loi électorale élaborée à Constantinople établissait la représentation *par classes*. Les grands Boyards propriétaires de terre, les propriétaires fonciers non boyards ou petits boyards, les professions libérales, les commerçants payant patente et les propriétaires de maisons, les paysans propriétaires, les simples paysans, le clergé séculier, avaient, chacun, leur représentation séparée et formaient autant de comités différents. Ce système, perfidement combiné pour mettre face à face les intérêts les plus hostiles et les haines invétérées et qui devait amener un conflit sur lequel la Turquie et l'Autriche comptaient, échoua devant le patriotisme et le bon sens des députés.

www.dacoromanica.ro

ment de fierté nationale. Tout ce qui sortit des bureaux parlementaires de Jassy est marqué au coin de la science et du talent, tandis que le *Manifeste*, publié par l'assemblée de Bucharest et qui émanait du parti ultra-démocratique, est aussi faible de fond qu'indigeste de forme. La plupart des arguments dont il cherche à étayer l'Union pourraient être retournés contre elle. Enfin, le divan de Moldavie renferma plus d'hommes d'état; celui de Valachie compta plus d'hommes hardis.

www.dacoromanica.ro

DIXIÈME LETTRE.

AVENIR DES PRINCIPAUTÉS. — RÉFORMES.

En tête des réformes politiques, *les seules* qui incombent au congrès de Paris, viennent se placer les quatre points votés par les divans de Valachie et de Moldavie.

1° L'*Union des Principautés*. Cette question a été si controversée qu'elle a lassé l'attention publique bien avant le jour où elle pourra être résolue.

Au point de vue du sentiment national, l'union ne se discute pas plus que l'instinct de conservation : elle s'affirme par toutes les fibres du cœur et de l'esprit. Il faut être véritablement fort, comme Sir Henry Bulwer, ou naïf comme un autre diplomate anglais de ma

www.dacoromanica.ro

connaissance, pour entreprendre de prouver, par A+B, aux Roumains, qu'il est plus avantageux pour eux de former deux peuples qu'un seul ; que l'union ne fait pas la force ; que deux gouvernements coûtent moins cher qu'un, etc., etc.

Je n'ai pas eu l'honneur d'entretenir Leurs Seigneuries lord Palmerston(*) et lord Redcliffe, encore moins le comte de Buol, pour connaître les motifs qu'ils opposent, *au nom de l'intérêt européen*, à l'Union des Principautés. Quant à ceux dont j'ai pris connaissance dans les journaux autrichiens ; quant aux arguments apportés en dernier lieu par le *Times*, on peut dire qu'une fois dépouillés de leur contingent obligé d'injures, ils se résument à ces considérations : l'Autriche se sent si forte ; elle rend ses populations si heureuses, qu'elle doit considérer le voisinage d'un peuple libre et prospère comme un grand danger pour elle et comme un mauvais exemple pour ses provinces. En un mot, *elle a déjà bien assez d'un Piémont (**)*.

(*) Cette lettre a été écrite antérieurement à la discussion soulevée dans la chambre des communes (séance du 6 mai) par lord Gladstone sur les Principautés et qui donna lieu à lord Palmerston d'exposer les motifs de son opposition à l'Union des Principautés. Mais on peut affirmer qu'aucun argument n'a été fourni par l'illustre orateur qui ne se trouve réfuté implicitement dans cette lettre. *(Note de l'éditeur.)*

(**) Ce fut la première parole et le cri général que le mot d'union provoqua dans la presse autrichienne.

www.dacoromanica.ro

On voudra bien m'avouer qu'il y aurait besoin de motifs plus puissants et surtout plus moraux pour condamner l'Union. On a prétendu aussi, et c'est une opinion généralement admise en Angleterre, que l'Union, tout en pouvant être bonne en elle-même, devenait mauvaise par cela seul qu'elle avait l'assentiment de la Russie. On veut y voir la preuve que les vues de cette puissance sur la Turquie s'en accomoderaient admirablement. Il serait temps enfin de comprendre que le gouvernement russe, accusé et convaincu d'avoir voulu s'approprier les Principautés, devait saisir cette occasion pour essayer de se disculper, en se montrant désintéressé. *Désintéressé* est le mot; car si quelqu'un doit perdre à cette union, c'est à coup sûr la Russie. Elle n'est pas sans se douter qu'un état bien organisé, comptant une population libre de 5,000,000 d'habitants, sera d'une conquête infiniment moins aisée que deux provinces ruinées, mal administrées et minées à l'intérieur par les dissensions que leur régime actuel entretient religieusement.

Qui nous dit, au reste, que la Russie, connaissant de longue main la logique de lord Palmerston et du *Times*, n'a pas compris que le meilleur moyen d'empêcher l'Union, serait d'insister pour qu'elle se fît?. Cette tactique, renouvelée des nourrices, n'en est pas moins infaillible avec les personnes tourmentées, comme l'ex-

www.dacoromanica.ro

premier lord de la Trésorerie, du besoin de contredire.

Un argument plus spécieux et qui a fait quelques dupes est celui-ci : « L'Union attaque les droits du Sultan et entame l'intégrité de l'empire ottoman que les Puissances occidentales ont eu tant de peine à sauvegarder. » Les hommes politiques de la Turquie, à qui il faut des prétextes honorables pour colorer une conduite qui ne l'est pas toujours, se sont emparés de ce thême et brodent encore dessus.

Voici ce que les Roumains répondent à ceux qui, de bonne foi, leur opposent *les droits de la Porte.*

Ou les capitulations qui nous lient à la Turquie sont encore valables ou elles ne le sont plus. Si *oui,* quelle est notre position respective? Le sultan est notre *suzerain :* nous lui devons hommage et tribut; rien de plus. Il nous doit le respect de nos droits et le libre usage de cette part de *souveraineté* que nous n'avons jamais aliénée et qui s'appelle *Autonomie*; rien de moins. Or, réunies ou séparées, les Principautés continueront à lui prêter hommage et tribut Dès lors, peu importe à sa Hautesse qu'au lieu de deux états tributaires elle n'en ait plus qu'un, du moment où cette combinaison ne lui enlève ni un vassal ni un pouce de territoire ni une piastre. Quel est le créancier qui se croira lésé parce que deux débiteurs se seront entendus pour s'acquitter ensemble? En supposant que

www.dacoromanica.ro

chacune de ses créances soit de 1000 francs, le créancier en percevra-t-il moins 2000 francs, pour les recevoir à la fois?

Si, au contraire, nos traités sont lettre morte, quel droit la Porte a-t-elle sur nous?.. En vertu de quel titre s'oppose-t-elle à ce que nous sauvegardions notre existence et notre avenir ?

Battus derrière ce premier retranchement, les adversaires de l'Union en élèvent bientôt un autre : « d'accord, disent-ils ; mais, réunis, les Roumains seront des vassaux trop puissants pour la Turquie, et un jour ou l'autre ils finiront par se déclarer indépendants. » Je prends d'abord acte de cette contradiction : tout-à-l'heure on prétendait que les Principautés réunies seraient une proie facile pour la Russie; maintenant on veut qu'elles *risquent* de devenir trop fortes. Si cela est vrai, la Turquie n'y trouvera-t-elle pas, la première, son avantage? supposons qu'en 1848 et en 1853 les Roumains, au lieu de compter sur un suzerain impuissant à les protéger, eussent pu compter sur eux-mêmes, l'armée russe aurait perdu trente mille hommes avant d'arriver à Bucharest; peut-être même y aurait-elle regardé à deux fois avant de passer le Pruth.

Plus la Turquie se sent faible à l'intérieur, plus elle doit fortifier ses frontières.

www.dacoromanica.ro

Lorsqu'une armée a été décimée, elle renonce à attendre l'ennemi en rase compagne : on la voit s'entourer de travaux d'art. Où chercher un meilleur obstacle aux envahissements de la puissance *slave,* par excellence, que 5,000,000 de *latins,* contents de leur sort et sincèrement attachés à la Turquie ? Et c'est la Turquie elle-même, et c'est l'Autriche, qui veulent couper en deux cette digue jetée par Dieu devant le flot du Slavisme !

Enfin, si, en 1828, on avait pu arrêter les Russes sur le Pruth, on n'aurait pas été réduit à signer le traité d'Andrinople, afin de les arrêter au delà des Balkans.

Voilà pour la force que les Principautés puiseraient dans leur union. Quant à l'usage ultérieur qu'elles pourraient faire de cette force, je me contenterai d'observer que les Roumains avaient l'occasion belle, en 1848, de se débarrasser de la suprématie turque. Ils ne voulurent pas le faire. Si, au lieu de se révolter contre le protectorat russe, ils s'étaient soulevés contre la suzeraineté ottomane ; si, au lieu de crier : « *Vive le sultan ! à bas la Russie !* » ils avaient dit : « *Vive le czar ! à bas les Turcs !* » il y a cent à parier contre un, vu la situation de l'Europe et l'effroi que l'empereur Nicolas inspirait alors aux grandes puissances, que le divan aurait renoncé à la Moldo-Valachie,

www.dacoromanica.ro

comme il avait vendu la Bukovine, comme il avai cédé la Bessarabie, sans vergogne et sans regret.

Les Principautés comprennent parfaitement qu'aussi longtemps qu'il y aura une Russie et une Autriche qui les convoitent, elles devront rester attachées à la Turquie. Dire le contraire, c'est faire injure au bon sens politique des Roumains. C'est aussi les calomnier : n'ont-ils pas donné assez de preuves de leur fidélité au sultan?.. San s rappeler le rôle que la Moldo-Valachie joua en 1828 et son énergique résistance aux idées gréco-russes, on se souvient qu'en 1854, à l'entrée d'Omer-Pacha à Bucharest, des adresses, où l'on demandait à marcher contre les Russes, se couvrirent, en deux jours, d'innombrables signatures et furent repoussées par les alliés. Pendant la campagne du Danube, les soldats valaques que leur chef avait lâchement livrés aux Russes, désertaient par centaines et passaient du côté des Turcs. Il est vrai que ces derniers se contentaient, *en ennemis généreux*, de les désarmer et de les renvoyer dans leurs foyers où ils étaient saisis et fusillés sur l'ordre des généraux moscovites.

La suzeraineté de la Turquie, *mais la suzeraineté ramenée à sa véritable nature et circonscrite dans les termes des capitulations de 1393, 1460, 1511, 1529,* ne gênera en rien le développement moral et matériel des Principautés. Pourquoi donc secoueraient-

www.dacoromanica.ro

elles un joug devenu léger, elles qui l'ont porté patiemment alors qu'il était écrasant?

Tels sont les arguments pour et contre l'Union que le Congrès de Paris devra peser dans la balance de sa justice ou de ses intérêts. En attendant son arrêt, une question que les Roumains ne se posent pas sans une certaine anxiété est celle-ci : le Congrès de Paris sera-t-il un ARÉOPAGE, ou bien ne sera-t-il, comme celui de Vienne (1815), qu'un comptoir traitant de l'échange, de l'achat et de la vente des peuples?

Le second point du programme politique voté par les divans roumains, c'est l'accession d'un prince étranger au gouvernement des Principautés réunies.

Le *prince étranger* est une de ces inspirations qui, nées spontanément au sein des masses, s'y propagent avec la rapidité de l'éclair, s'y infiltrent et deviennent, en peu de temps, une sorte de dogme populaire, une conviction universelle. On a beaucoup reproché aux chefs du parti national d'avoir rendu la question de l'Union insoluble en la compliquant d'un élément nouveau. « Aux yeux des puissances signataires du traité de » Paris, le prince étranger a une portée plus grande » que l'Union elle-même et, d'une affaire locale, » vous avez fait une question européenne. » Telles sont les paroles que nous avons recueillies de la bouche de M. de Talleyrand lui-même. La vérité est qu'en

www.dacoromanica.ro

cette occasion, les hommes qui étaient à la tête du parti unioniste furent débordés, et qu'ils ont subi plutôt qu'inspiré cette idée.

A ceux qui ne voudront pas croire combien la pression des masses a été irrésistible sur ce point, nous demanderons comment il s'est fait que *tous* les conservateurs, y compris les aspirants au trône et, à leur tête, deux ex-hospodars (*) dont les efforts opiniâtres pour ressaisir le pouvoir ne sont un secret pour personne, comment il s'est fait, dis-je, que tout ce monde ait voté pour le prince étranger? Nous leur demanderons aussi pourquoi le parti socialiste l'a demandé de son côté, lorsqu'un prince électif, indigène, facile à renverser, cadrait infiniment mieux avec les idées de ce parti qu'une dynastie héréditaire, basée sur le droit européen et soutenue par de puissantes alliances.

Que si l'on veut connaître la raison de cet engoûment pour ainsi dire anti-national, de la part d'un peuple jaloux de son indépendance et fortement épris de sa nationalité, je renverrai à l'histoire des princes *indigènes* qui, depuis 1854, exploitent, déshonorent et ruinent les Principautés. On y verra que les infamies et les malheurs qui ont rempli leur règne ne motivent que

(*) Les frères Bibesco et Stirbey, députés au divan valaque.

www.dacoromanica.ro

trop l'aversion vouée par le peuple roumain à ses hospodars.

Je ne terminerai pas sans ajouter que les Principautés comptent, à l'heure qu'il est, plus de vingt prétendants *sérieux* au principat, et que, de ce nombre, seize, au moins, s'appuient sur l'étranger à qui ils ont promis une large part d'influence dans les affaires du pays. Pour gagner la faveur des puissances qui disposent du sort de la Moldo-Valachie, il n'y a engagement coupable que cette cohue de candidats n'ait pris à l'avance. Les plus habiles sont ceux qui promettent la même chose à deux et même à trois cabinets différents (*). En attendant le jour qui doit éclai-

(*) Voici une anecdote toute récente. M. Michel Stourza, le plus *habile*, sans comparaison, de tous ses confrères, habite Paris, depuis sa destitution. Après avoir accablé Napoléon III et M. Valewski de Mémoires en faveur de l'Union (sous son sceptre, bien entendu,), dans lesquels il ne se lassait pas d'admirer la politique à la fois sage et généreuse de l'empereur, après avoir fatigué d'augustes oreilles de ses protestations de dévouement à la France, l'ex-hospodar alla se présenter dernièrement au chargé d'affaires ottoman qu'il ne connaissait pas encore. Il entre et, prenant un officier français au service turc, qui attendait l'ambassadeur, pour Heidar-Effendi lui-même, il débute en ces termes : « Excel-» lence, il est temps que la France s'abstienne d'intervenir » dans les affaires intérieures de la Turquie et surtout à » l'occasion des Principautés. Quant à moi, tout ce que je » demande, c'est le maintien du *statu quo* et de la *souverai-*» *neté* du sultan. Je repousse, pour mon pays, les idées fran-» çaises et les folles espérances de la France. De quoi se

www.dacoromanica.ro

rer leur triomphe ou leur déception et, dans l'éventualité du succès, ils agissent à l'intérieur comme dissolvants : ils corrompent, promettent, séduisent et intriguent pour se faire des partisans. Voulez-vous connaître tous leurs titres au productif honneur qu'ils recherchent? Ce sont : une fortune mal acquise, une réputation déplorable et les bonnes grâces d'un commissaire ou d'un consul quelconque.

« Qui sera votre prince? » demandait-on dernièrement à un Valaque : « Celui qui aura la plus grande somme d'argent et de vices à mettre au service de l'étranger, » repondit-il sur le champ.

Où chercher un remède à tant de brigues, d'inimitiés et de scandales, si ce n'est dans un prince qui en ait toujours vécu loin, qui n'ait aucun engagement avec nos partis et nos corrupteurs, dans un homme élevé pour régner et qui, arrivé au pouvoir suprême, n'offre pas le spectacle et l'exemple des vices et des ridicules d'un parvenu?

» mêle-t-elle? Que son gouvernement s'occupe de ses diffi-
» cultés intérieures, il en a bien assez.... » Et tout le reste sur ce ton. Qui fut déconcerté, en s'apercevant de son erreur et en apprenant, le surlendemain, que M. Valewsky avait connaissance du quiproquo?

www.dacoromanica.ro

ONZIÈME LETTRE.

LES RÉFORMES. — SUITE DES VŒUX ÉMIS PAR LE DIVAN.

Le troisième vœu émis par les divans a pour objet la *garantie de l'Autonomie*.

Ce que j'ai dit ailleurs de l'attachement que les Roumains portent à leur autonomie et de la dernière mutilation faite à ce principe au congrès de Paris, me dispense de revenir sur ce sujet. Il suffit de rappeler que les tentatives des ministres turcs contre notre autonomie semblent inspirées par les plus grands ennemis de la Turquie et constituent une véritable trahison des intérêts du sultan.

Quatrième vœu : *Gouvernement représentatif avec une seule chambre.*

Les Principautés ont toujours joui, jusqu'au Séned

www.dacoromanica.ro

de Balta-Liman (*), d'un régime représentatif. Depuis le Règlement Organique, leurs assemblées, quoique élues sur une base fort restreinte, n'en étaient pas moins des corps politiques et délibérants, dont le courage et la clairvoyance ont suffi, plus d'une fois, pour déjouer les plans les mieux ourdis de la politique russe. L'hospodar rencontra aussi, mainte fois, en elles, un obstacle à ses déprédations. On se rappelle que les princes Al. Ghica et Bibesco durent acheter à Constantinople des firmans qui les autorisassent, au mépris des droits du pays, à suspendre l'assemblée générale.

Le vœu d'un gouvernement constitutionnel n'a donc rien de nouveau, rien d'excessif. Dans la clause d'*une seule chambre*, il faut voir, moins une réminiscence historique, qu'une concession faite à l'esprit envieux de la bourgeoisie et aux préjugés démocratiques.

Le comité chargé de rédiger le programme national, six mois avant les élections, procédait d'une centaine de jeunes gens et d'un pareil nombre de marchands. Il comptait vingt membres, parmi lesquels dix ultra-libéraux, quatre modérés et six commerçants, complètement étrangers à la politique et menés par les premiers.

(*) Il faut en excepter la période des Fanariotes, pendant laquelle l'assemblée élective fut remplacée par le divan extraordinaire, composé des grands boyards et des hauts fonctionnaires, et présidé par le prince.

www.dacoromanica.ro

Son travail fait, le comité le soumit à l'approbation du même *public,* qui l'adopta sans modifications.

Plus tard et sur les observations pressantes de quelques membres de la Commission européenne, les *réunions préparatoires* s'épurèrent en se régularisant. Personne n'y fut plus admis désormais que sur la présentation de sa carte d'électeur. Un nouveau comité fut alors choisi; mais, soit timidité, soit esprit de conciliation, il n'osa pas modifier le programme en un point aussi important.

Néanmoins, au sein de ce comité, comme au dehors, les hommes sensés et ceux qui avaient étudié cette question savaient fort bien qu'il n'y a pas de régime constitutionnel possible avec une seule chambre; que partout où cette forme de gouvernement a jeté de profondes racines, il y a deux corps politiques qui, résumant en eux les deux grandes tendances de toute société, le progrès et la conservation, les tempèrent l'une par l'autre et, de leur juste pondération, font sortir la liberté et l'ordre. L'Angleterre, la Belgique, le Piémont, le Danemarck, le Wurtemberg et les républiques, nées viables (les États-Unis et la Suisse), ont un pouvoir législatif double. Mais que peuvent la logique et l'expérience sur les démocrates à idées fixes, et sur une bourgeoisie ignorante et envieuse?.. Comme toujours et partout, les premiers ont abandonné la liberté

www.dacoromanica.ro

pour courir après son ombre, l'égalité. Insensés, qui ne savent pas que lorsqu'on s'est grisé avec ce mot : *égalité,* on se réveille dans les bras du despotisme!

Ici vient se poser naturellement cette question : De quels éléments se composerait le sénat ou la *chambre haute* des Principautés? Mais, pour traiter ce sujet d'une manière complète, il faudrait savoir quelle idées seront le plus en faveur au congrès de Paris. Si l'opinion de l'Angleterre et de la Prusse prévalait, il y aurait à constituer un pouvoir aristocratique et héréditaire avec une cinquantaine de familles qui restent de la noblesse historique des Principautés ; sans répudier les illustrations et les vertus sorties d'ailleurs.

Si l'influence de la Russie prévaut dans le congrès, la Boyarie, ce *fruit incestueux* du génie grec et de la politique moscovite, ferait tous les frais de notre chambre haute.

Le gouvernement français, sans être ouvertement pour une seule chambre, ne semble pas convaincu de la nécessité d'inaugurer un régime qui en comporte deux. S'il finit par s'y rallier, il appuiera l'idée d'un sénat, nommé, à vie, par le chef de l'état. Le Piémont suivra probablement la France à cet égard. Ce système pourrait bien fonctionner avec un prince étranger et héréditaire; mais il serait dangereux et impossible avec l'hospodorat. Chaque prince remplirait le sénat

www.dacoromanica.ro

de ses parents, de ses favoris et de ses domestiques. Une pairie élective et septennale, basée sur la grande propriété, serait le système mixte qui s'accomoderait le mieux avec le principat indigène.

L'Autriche et la Turquie doivent être contre tout sénat ou pairie, par la bonne raison qu'elles repousseront toujours tout ce qui pourra donner de la stabilité et de l'indépendance aux pouvoirs politiques des Principautés.

Aux questions que je viens de passer en revue, le comité moldave, chargé de rédiger un programme national, a ajouté les paragraphes suivants :

1° neutralité du territoire ;

2° soummission des étrangers aux lois du pays ;

3° reconnaissance du droit qu'ont les Principautés de nouer des relations commerciales selon leurs propres intérêts ;

4° le tout sous la garantie collective des puissances signataires du traité de Paris.

En outre, ce comité, fidèle à la politique prudente adoptée par le parti national moldave, crut devoir déguiser le vœu relatif au prince étranger sous cette phrase embarrassée : « L'hospodorat a fait son temps ; un *régime européen* doit lui succéder. » C'était en dire trop à ses ennemis et pas assez à ses amis. Un régime européen peut être tout aussi bien le gouver-

www.dacoromanica.ro

nement de Naples que celui du Piémont ou que celui de Genève.

La soumission des étrangers aux lois du pays. Cette question touche à l'un des griefs les plus sérieux des Roumains. On sait que, par un abus de la force, les capitulations conclues entre le Divan et les puissances européennes et qui soustraient les étrangers à la juridiction musulmane, ont été étendues aux Principautés et y donnent lieu à ce qu'on appelle le *régime consulaire.*

D'après leurs propres capitulations avec la Turquie, les Principautés ont conservé, avec le droit d'être représentées à l'étranger, celui de faire des traités en leur nom. On n'objectera pas que ce droit est tombé en désuétude, puisque, postérieurement à la reconnaissance de la suzeraineté ottomane, notre pays a conclu les traités et conventions suivants :

1° Traité de Mircea, prince de Valachie, avec Sigismond, roi de Hongrie, en 1396.

2° Traité d'alliance entre Dan IX et Jean Huniade, en 1488.

3° Traité de quadruple alliance de Radu IV avec la Pologne, la Hongrie et la Moldavie, l'an 1498.

4° Traité d'Etienne, prince de Moldavie, avec la Pologne, en 1518.

5° Traité de Pierre Rarès avec Sigismond, en 1538.

www.dacoromanica.ro

6° Traité du même avec la Pologne, en 1538.

7° Traité d'Etienne Locusta avec la Pologne, en 1539.

8° Traité de Michel-le-Brave, prince de Valachie, avec Rodolphe, empereur d'Allemagne, l'an 1598.

9° Traité d'alliance offensive et défensive entre Mathieu Bassaraba et Racoczi, grand prince de Transylvanie, en 1638.

10° Traité du prince de Moldavie, Pierre Skiopu'l *(le boiteux)*, avec la reine Elisabeth d'Angleterre, en 1588.

11° Traité de paix entre Basile Lupu et le khan de Crimée.

12° Traités secrets de Cherban Cantacuzène, prince de Valachie, avec l'Autriche et avec la Russie (1684-1688).

13° Traité secret de Constantin Brancovano, prince de Valachie, avec Pierre-le-Grand.

14° Traité de Démètre Cantimir, prince de Moldavie, avec le même, en 1711.

A des époques toutes récentes, les Principautés ont conclu avec l'Autriche les conventions ci-dessous :

1° Cartel d'extradition des déserteurs en, 1838 ;

2° Convention, pour la ligne télégraphique, en 1854.

Je recommande à ceux qui voudraient approfondir la

www.dacoromanica.ro

question de droit, de lire le rapport que le divan de Moldavie a adressé, sur ce sujet, à la Commission européenne. Ce document, remarquable sous tous les rapports, ne laisse pas la moindre place aux arguments de la diplomatie turque.

Si le congrès de Paris reconnaissait à la Porte le droit d'étendre aux Principautés toutes les conventions conclues, ou à conclure par elle, il ne pourrait pas lui dénier celui de donner à ses tarifs douaniers la même extension. Qu'adviendrait-il alors? Quelque jour, un ministère, *protecteur du travail national,* voulant faire naître ou encourager telle ou telle industrie, frapperait l'importation du produit similaire étranger d'un droit prohibitif. Voilà, immédiatement, les Roumains, qui n'ont rien à attendre de la production ottomane, condamnés, je suppose, à se vêtir de drap turc ou de coton bulgare ; le tout au prix du velours de Lyon. Admettons maintenant, qu'à l'exemple de certains gouvernements *civilisés,* le Divan prohibe la sortie des grains : la Valachie et la Moldavie, ne pouvant plus exporter leurs céréales, se verraient plongées dans la plus affreuse misère.

Que la diplomatie européenne y réfléchisse, la situation politique des Principautés peut concorder avec celle de la Turquie. Leur position géographique peut rendre la suzeraineté ottomane nécessaire. Mais leurs intérêts

www.dacoromanica.ro

matériels n'ont rien de commun. Le commerce ne saurait se plier aux combinaisons de la diplomatie; il veut une liberté et une indépendance absolues. Faute de ces conditions, il périclite et meurt.

Ainsi, pour ce qui nous regarde, *vassalité politique* si l'on veut; mais, *souveraineté commerciale*, en tout cas!

www.dacoromanica.ro

DOUZIÈME LETTRE.

DU RÉGIME CONSULAIRE.

On l'a vu : en droit comme en fait, rien ne peut justifier l'extension des capitulations turco-européennes aux Principautés. Je chercherai à faire ressortir quelques-unes des inconséquences auxquelles leur application donne lieu. Je montrerai que le droit consulaire, basé sur l'arbitraire, n'est gouverné que par les caprices de la diplomatie.

Pourquoi, par exemple, lorsqu'un étranger, accusé de crime, ne comparaît même pas devant la justice ottomane, est-il jugé par les tribunaux moldo-valaques, sauf révision du procès et exécution de l'arrêt dans le pays natal du condamné?

Pourquoi, ensuite, dans les affaires civiles et com-

www.dacoromanica.ro

merciales, les étrangers sont-ils justiciables des lois roumaines, tandis qu'en matière correctionnelle, ils ne le sont que de leurs consuls?

Que ce soient là des concessions arrachées ou accordées de part et d'autre, le plus grand vague n'en règne pas moins dans cette matière. On a vu des consuls aller jusqu'à réclamer l'entrée en franchise des marchandises appartenant à leurs nationaux et destinées à être écoulées à l'intérieur.

Le droit consulaire est, d'un côté, une cause incessante de discussions internationales, de l'autre, une source de scandales. A chaque conflit provoqué par une démarche injuste ou insolente d'un agent consulaire, la dignité du pays et celle du gouvernement étranger, mis en cause, subissent quelque atteinte. Je ne parle pas de la considération du consul lui-même; trop souvent il en fait volontairement le sacrifice. Dans des pays où toutes les puissances n'ont pas eu un égal souci de se faire bien représenter, l'immixtion d'un consul à certaines affaires suffit pour tacher la réputation de ce fonctionnaire.

Que penser de faits comme ceux-ci?

Le s^{r} S...ti, grec, protégé anglais, fait faillite. Conformément à la loi et à ce qui s'était toujours pratiqué, le tribunal de commerce nomme un syndicat de créanciers; mais le consul d'Angleterre déclare le tribunal in-

www.dacoromanica.ro

compétent, le syndicat nul et non avenu, s'oppose enfin à ce qu'aucune des dispositions de la législation sur les faillites soit appliquée. Depuis dix ans, le failli a pu créer et mener à bonne fin mainte autre entreprise, sans désintéresser aucun de ses créanciers. Des actes semblables et plus graves encore fourmillent dans la longue carrière de ce consul. Je les tais par respect pour la nation qu'il représente.

M....nesco est né en Valachie de parents indigènes. Comme tel, et vu la boyarie de son père, il put entrer dans l'armée en qualité de porte-enseigne. Quittant le service, il se fit courtier d'affaires et, au bout de peu de temps, commit un faux. Traduit pour ce fait devant les tribunaux et, reconnu coupable, il fut condamné à six ans de prison. La cour d'appel et le prince confirmèrent l'arrêt, et le coupable entra dans un pénitencier. *Six mois après,* M. Choulepnikoff, consul actuel de Russie, réclame le prisonnier comme sujet russe et, pour prouver son assertion, il dit que le père de M.....nesco avait servi *autrefois* en Russie. Vrai ou faux, ce fait ne constituait nullement la naturalisation russe, témoins une centaine de Roumains qui ont été au service russe sans avoir, pour cela, perdu leur qualité de Moldaves ou de Valaques. Mais, alors même que son père eût été sujet du Czar, M....nesco n'en serait pas moins devenu Valaque par le fait : 1° de

www.dacoromanica.ro

sa naissance; 2° d'un séjour de trente-cinq ans dans la Principauté; 3° de son engagement dans l'armée (la loi n'admettant pas les étrangers à servir) ; 4° de la non revendication du consulat de Russie pendant un si long espace de temps.

Le gouvernement du prince Ghica eut l'impardonnable faiblesse de remettre M.....nesco aux mains de M. Choulepnikoff, *pour être envoyé subir sa peine en Russie*, ainsi qu'il ressortait des capitulations. Eh bien, M.....nesco, le faussaire, se promène chaque jour, en voiture, dans les rues de Bucharest, et va braver ses juges, jusque sur leurs sièges!

Autre prouesse du dit M. Choulepnikoff. Le préfet actuel de police a le bonheur d'arrêter en flagrant délit une bande de voleurs qui désolait depuis trois ans Bucharest. L'instruction, qui s'ensuit, découvre que ces malfaiteurs avaient pour chef un ancien capitaine russe, marié et établi en Valachie. Une perquisition, faite chez lui, amène la saisie d'une immense quantité d'objets que deux cents personnes reconnaissent leur avoir été volés. Ceci concordant avec *les aveux des coupables,* on arrête cet homme. Aussitôt, le consul de Russie intervient et le fait relâcher, sous prétexte qu'un capitaine russe, décoré de quatorze croix *(sic),* doit être prisonnier sur parole.

Il résulte de tout cela que l'étranger, établi dans

www.dacoromanica.ro

les Principautés, qui a un procès civil dont dépend toute sa fortune, est jugé par les tribunaux locaux et d'après les lois du pays, tandis que les cinq ou six mille mauvais sujets et vagabonds, venus de Russie, des Iles Ioniennes ou de l'Autriche, qui infestent les Principautés, peuvent commettre tous les délits correctionnels, sans que la police ait d'autre droit que celui de se plaindre à leurs consuls respectifs, lesquels se font un certain et singulier point d'honneur de soutenir leurs nationaux *quand même*.

Un de ces individus commet-il, au contraire, un *bon* crime, il retombe sous la juridiction des tribunaux indigènes.

Comme on le voit, le régime consulaire ne sert qu'aux étrangers malhonnêtes. Il livre l'homme paisible, dans sa fortune, et couvre courageusement de son égide le filou ou le tapageur nocturne.

Pour la dignité des puissances étrangères et pour le bon ordre intérieur des Principautés, il est temps qu'on mette un terme à cet état de choses.

Je crois de mon devoir d'ajouter qu'il y a, parmi les consuls, de très honorables exceptions. Les agents français actuellement accrédités à Bucharest et à Jassy n'ont usé qu'avec une grande modération du droit dont ils sont investis par les capitulations.

Je suis heureux de citer M. Place, consul de France,

www.dacoromanica.ro

en Moldavie, et M. de Mensenbach, consul de Prusse, en Valachie, parmi ceux qui ont le mieux porté leur titre et qui honorent le plus les gouvernements qu'ils représentent.

QUESTION DES COUVENTS.

Je crois avoir dit que plus du tiers de la fortune territoriale des Principautés est aux mains des moines. Je puise dans une statistique officielle de la Valachie les chiffres suivants : le revenu des *douze cent cinq* propriétés monacales de la Valachie s'éleve à VINGT-UN MILLIONS de piastres. Moins de la moitié de cette somme revient aux couvents *non dédiés* ou indigènes, sur lesquels l'État a droit de tutelle. C'est lui qui nomme leurs supérieurs, surveille l'emploi des fonds et, après avoir subvenu à leur entretien et aux frais du culte, verse l'excédant du revenu dans *la caisse centrale,* destinée à des fondations pieuses ou utiles. Le restant des vingt-un millions de piastres revient tout entier aux couvents *dédiés,* lesquels ne contribuent en rien aux charges de l'État.

On donne le nom de couvents *dédiés* à ceux qui, fondés et dotés par des indigènes, ont été placés par

www.dacoromanica.ro

leurs fondateurs sous la dédicace des Lieux-Saints. Le patrimoine de ces couvents a pour gérants des moines grecs, envoyés de Jérusalem, de Constantinople, du Mont Athos, etc. Demandez-vous à un de ces *égumènes* en vertu de quel droit leurs couvents détiennent les plus belles terres des Principautés? Il vous citera le nom de quelques princes ou de quelques boyards, plus pieux que bien inspirés, qui ont légué ces propriétés, par testament, aux monastères.

Si vous êtes assez heureux pour qu'on vous montre les documents, voici ce que vous y lirez toujours, à quelques variantes près : « Pour mon salut éternel et » celui de mes pères, j'ai fondé le couvent de ..... » afin que les hommes pieux auxquels il doit servir » de retraite prient pour nos âmes. En conséquence je « l'ai doté des terres de ..... dont le revenu sera em- » ployé en bonnes œuvres (suit l'énumération des éco- » les ou des hôpitaux à entretenir, des jeunes filles à » marier, de pauvres à secourir, etc.) ..... mais afin » que la discipline monastique s'y maintienne dans » toute sa rigueur et que les pratiques ascétiques n'y » tombent pas en désuétude, je dédie ce monastère au » Saint Lieu de.... qui en choisira le prieur parmi les » pères de son ordre ; et ce, moyennant une redevance » annuelle de .... (ordinairement une certaine quanti- » té de cire, d'encens et d'huile, ou de l'argent.) »

www.dacoromanica.ro

Les dits Lieux-Saints ont profité du règne des Fanariotes, leurs compères, pour s'approprier toute la fortune des couvents dédiés. Ils n'ont d'ailleurs fondé ni une école ni un couvent; ils n'ont pas marié une fille, ou soulagé un pauvre : ONZE MILLIONS de piastres vont, chaque année, enrichir quelques milliers de moines grecs, fainéants et débauchés, et alimentent la propagande moscovite en Orient. On ne s'étonnera pas, après cela, que la Russie se soit toujours opposée à ce que les fonds revinssent à leur destination première.

Toutes les fois que le gouvernement a voulu assimiler les couvents *dédiés* aux monastères indigènes et les obliger à exécuter fidèlement les clauses testamentaires de leur fondation, la Cour protectrice s'est empressée d'y mettre son *veto*.

Les gens naïfs ont été fort surpris de voir, ces dernières années, la Turquie et l'ambassadeur anglais à Constantinople prendre le rôle de la Russie et se constituer les défenseurs des moines grecs. Lorsque le dernier prince de Moldavie, au lieu de trancher souverainement la question, eut le tort d'envoyer deux de ses ministres à Constantinople pour négocier cette importante réforme, ceux-ci rencontrèrent, dans le Divan, une opposition contre laquelle vinrent se briser tous leurs efforts. Quand on connaît la Turquie, on

www.dacoromanica.ro

suppute, à cent piastres près, ce qu'il en dut coûter aux *Lieux-Saints*.

Puisqu'on veut voir, dans une mesure destinée à soumettre toutes les propriétés aux mêmes charges et à réprimer les abus monastiques (*), une question internationale, dépassant le ressort de l'Autonomie des Principautés (cette opinion ne sera jamais la nôtre), il faut espérer que les conférences de Paris règleront cette question à la satisfaction des Roumains et de la morale. Espérons aussi que sir Henry Bulwer, qui s'est chargé de la partie du rapport y relative, se souviendra que des pays n'ayant ni routes, ni chemins de fer, ni armée, ni banques, mais qui succombent sous le poids d'une dette écrasante, ne peuvent pas laisser, sans honte et sans ruine, le tiers de leur seule richesse aux mains oisives et rapaces des moines.

(*) Toute la Valachie connaît le nom de certains égumènes grecs qui joignent au luxe des équipages et des ameublements les voluptés du *harem* et les jouissances de la table. Il y en a qui, en mourant, ont laissé plusieurs millions de fortune personnelle aux héritiers qu'ils avaient en Grèce.

www.dacoromanica.ro

TREIZIÈME LETTRE.

DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LES PAYSANS.

Il est une réforme qui, sans avoir fait l'objet d'un vœu, de la part des divans *ad hoc*, a pris un tel caractère d'urgence et passionne si vivement les esprits, dans les Principautés, qu'elle n'a pas dû échapper à l'attention de la Commission européenne. Je veux parler de la nécessité de modifier la position du paysan vis-à-vis du propriétaire.

Dans une de mes précédentes lettres, j'ai dit que le paysan roumain n'est plus serf, depuis 1740. En vertu du Règlement Organique, amendé par la loi de 1851, le propriétaire est tenu de donner à chaque

www.dacoromanica.ro

paysan trois *pogones* (*) de terre de labour, plus 400 *stangènes* (**) carrés, dans la plaine, ou 300 stangènes carrés, à la montagne, pour sa maison et son jardin. En outre il doit :

Au paysan de 1re classe (ayant quatre bœufs et une vache), 5 pogones de paturage et 3 pogones de prairie à foin.

Au paysan de 2me classe (ayant deux bœufs et une vache), 3 pogones de paturage et un pogone 19 perches (***) de prairie.

Au paysan de 3me classe (n'ayant qu'une vache) un pogone de paturage et quinze perches de prairie.

Pour le surplus, en terres de labour, paturage ou fenaison, le propriétaire et le paysan s'arrangent de gré à gré.

Sur les propriétés qui possèdent une forêt, le paysan a droit au bois de chauffage.

Depuis 1851, le paysan valaque doit au propriétaire, en retour de ces avantages, vingt-deux jours de travail par an, plus la dîme simple sur les céréales et double (2/10) sur son foin.

La prestation des vingt-deux jours se fait avec qua-

(*) Le pogone équivaut à un demi hectare.

(**) Le stangène a deux mètres carrés.

(***) La perche est de trois stangènes ou six mètres carrés.

www.dacoromanica.ro

tre bœufs par le paysan de 1re classe, avec deux bœufs par celui de la 2me et, avec les bras, par celui qui n'a pas de bœufs.

Toutes ces redevances peuvent être évaluées en argent :

Pour le paysan de 1re classe à 100 Piastres (33fr,50c).
2me « 66 » (53fr. »
3me « 22 » (7fr,30c).

Le paysan valaque paie à l'État :

1° Contribution directe : 30 Piastres (10 francs).

2° Contributions indirectes, variant de 19 Piastres 28 paras à 34 Piastres 28 paras.

En tout, de 49 Piastres 28 paras à 64 Piastres 28 paras (de fr. 16,33c à fr. 24).

En Moldavie, la dîme a été abolie sous le règne de Grégoire Ghica ; par contre, la prestation à la tâche est calculée de façon à nécessiter un travail de quarante jours.

A en juger par les chiffres ci-dessus, le paysan ne serait pas à plaindre. Comment croire qu'un homme, n'eût-il que ses bras pour remuer un sol si fertile, ne puisse gagner, en un an, de quoi payer ses impôts et désintéresser son propriétaire, s'il n'aime mieux s'acquitter en travail ? Mais vous ne connaissez encore que sa position *légale*. Voici maintenant sa position *réelle*.

www.dacoromanica.ro

A dater de 1731, les boyards, attirés et séduits par le faste de la cour fanariote, cessèrent d'habiter et de faire valoir eux-mêmes leurs terres, et se fixèrent dans la capitale.

Une des préoccupations de toute tyrannie a toujours été d'abaisser l'aristocratie terrienne et de la ruiner. Oubliant la simple vie des champs dans l'oisiveté et le luxe, le boyard roumain devint peu à peu impropre au métier des armes. Son ambition se réduisit dès lors à briguer les faveurs du prince. Pour mieux lui plaire, il quitta le costume national et adopta les modes efféminées que les Grecs avaient apportées de Constantinople. Selon la belle expression de M. St-Marc Girardin, « ceux qui étaient maîtres dans leurs châ- « teaux, devinrent valets à la cour. » C'est alors que l'usage d'affermer les propriétés devint général.

Les boyards acceptent de préférence, pour fermiers, en Valachie, des Grecs ou des Bulgares; en Moldavie, des Juifs. Un fermage représente à peine la moitié du rendement effectif de la terre. Le contrat signé, tout rapport entre propriétaires et paysans cesse. Ceux-ci tombent à la merci du fermier et sont plus ou moins malheureux, selon qu'il est plus ou moins rapace.

Les meilleurs fermiers sont ceux qui ne prélèvent que deux ou trois fois ce qu'ils n'auraient le droit d'exi-

www.dacoromanica.ro

ger qu'une fois. Les mauvais portent jusqu'à deux cents, au lieu de vingt-deux, le nombre des journées de travail exigibles, et font mourir, de temps à autre, un paysan sous le bâton (*). Quand les choses sont poussées à ce point et que l'autorité supérieure est saisie d'une plainte, le meurtrier en est quitte pour une forte somme d'argent. Mais tant qu'un fermier se contente de battre *raisonnablement* ses paysans, tout s'arrange entre lui et le sous-préfet.

Je viens de nommer la plus grande calamité que connaisse le paysan roumain et sa plaie incurable, le sous préfet! Cette classe de fonctionnaires se recrute, moitié dans la domesticité des grands boyards, moitié parmi les petits propriétaires véreux et ruinés, en quête d'un moyen expéditif de rétablir leurs affaires (*).

Ceux auxquels il reste une protection ou un peu

(*) Les exemples ne manquent pas. *J'ai vu* récemment, au ministère de l'intérieur, deux rapports constatant de pareils faits.

(**) Le Règlement Organique exige que les sous-préfets soient élus par les propriétaires du district. Les grands boyards et les grands propriétaires ne se rendant jamais à ces élections, le préfet n'a pas de peine à faire porter les dix ou douze voix *tremblantes* qui y prennent part, sur qui il veut D'après la loi, le prince choisit entre les trois candidats qui ont réuni le plus de suffrages; *en fait,* il nomme celui qui offre le plus d'argent. Des quatre-vingt-dix sous-préfets qui désolent la Valachie, cinquante ont été élus et confirmés de la façon ci-dessus; les autres ont été nommés di-

www.dacoromanica.ro

d'argent, vont chez le ministre en faveur, ou chez sa femme (car il y a des ministres qui ont trop de pudeur pour *paraître* en ces sortes d'affaires), et s'en reviennent sous-préfets.

On a, pour tout traitement et pour frais de chancellerie et d'employés, 120 francs par mois. Avec cela, il faut se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer et soutenir sa famille. Il faut de plus entretenir quatre chevaux et une voiture, le *Zaptchi* étant, par essence, un fonctionnaire ambulant.

Mais il lui reste, par compensation, à exploiter cette inépuisable *matière* qui s'appelle le paysan, et dans laquelle il peut tailler, comme en plein drap.

Dès son installation, le sous-préfet reçoit la visite des fermiers de son arrondissement qui viennent prendre un *abonnement*. Voici le speech que chacun d'eux adresse, *en particulier,* au nouveau vizir : « Monsieur, » j'étais dans les meilleurs termes avec votre prédéces- » seur et, comme vous me paraissez être un aussi brave » homme que lui, je viens faire votre connaissance et

rectement, grâce à la recommandation de quelque favori ou grâce à celle de leur propre bourse. Lors du dernier changement triennal des sous-préfets, le prince Stirbey et son gendre avaient fait *monter l'enchère* des sous-préfectures à 500 ducats (6,000 francs) pièce. Sans la prochaine expiration des pouvoirs de son Altesse, ces fonctions eussent atteint des prix fabuleux. 90 sous-préfets à 500 ducats chacun donnent 45,000 ducats (540,000 fr.).

www.dacoromanica.ro

» me recommander à vous. J'ai les paysans les plus » récalcitrants du district; des gens qui crient avant » qu'on les touche. Toujours prêts à se plaindre, ils » auraient importuné votre prédécesseur pour dix pias- « tres, si celui-ci ne les avait reçus, dès la première » fois, de manière à leur ôter l'envie de revenir. » Toute plainte était accueillie par vingt-cinq coups » de verges et le plaignant reconduit, les fers » aux pieds, dans son village. J'espère qu'il en sera » de même avec vous, et que j'aurai l'occasion de » vous prouver ma reconnaissance... » Là dessus, on fait son prix, et le fermier sort avec l'assurance que, pendant trois années de plus, il pourra dépouiller et battre ses paysans, sans que l'autorité s'en mêle autrement que pour faire donner un surcroît de bastonnade à ceux qui y trouveraient à redire.

Le moindre sous-préfet a une vingtaine de fermiers sous sa dépendance. Je ne parle que des petits; les grands, *les fermiers millionnaires*, tiennent leur brévet d'impunité du ministre ou du prince. Devant ceux-ci, le préfet même courbe la tête.

J'ai dit plus haut que lorsqu'un de ces Grecs, ou Bulgares (*) a poussé les choses un peu trop loin, une enquête est ordonnée. Le sous-préfet en est-il chargé?

(*) Je le dis à l'honneur de mon pays, il y a peu de Roumains qui fassent ce métier.

www.dacoromanica.ro

l'*abonnement est suspendu,* ce jour-là, et le fermier se voit obligé de payer un supplément proportionné à la gravité du cas. Le préfet vient-il en personne? le coupable est encore plus à plaindre ; avec la moindre somme qu'on puisse offrir à un fonctionnaire de cet ordre, on achèterait dix sous-préfets.

J'ai connu un fermier qui se plaignait non seulement d'avoir été dessaisi de son butin, mais d'avoir encore dû y *mettre du sien.*

Je me hâte de dire que si *tous* les sous-préfets volent, il y a, parmi les préfets, des hommes parfaitement honnêtes. La Valachie en compte sept environ, sur dix-sept.

Je ne connais pas personnellement ceux de la Moldavie; toutefois, leur nomination par M. Vogoridès n'est guère propre à m'en donner une haute opinion. Que peut faire d'ailleurs le préfet le plus probe contre un système de pillage ayant l'hospodar pour sommet et le gendarme pour base?

Plus d'un préfet ont essayé de réagir contre cet état de choses ; mais ils y ont usé en vain leur énergie ou se sont brisés contre une force supérieure. L'*ispravnik* se plaint-il d'un sous-préfet dont les exactions sont à la hauteur de l'appui qu'il possède dans le gouvernement, le ministre lui fait écrire « de se mêler de ses affaires » ; insiste-t-il pour obtenir la destitution d'un agent, pris en flagant délit de vol, son Excel-

www.dacoromanica.ro

lence lui lave la tête d'importance. (*) Enfin vient un jour où le pauvre diable d'honnête homme qui s'est fourvoyé dans une préfecture donne sa démission,

« Et cherche sur la terre un endroit écarté
» Où d'être homme d'honneur il ait la liberté. »

Le sous-préfet est, après Dieu, ce que le paysan craint le plus. Sa fortune, son repos, sa vie, sont entre les mains de ce fonctionnaire. A qui se plaindre? au préfet? Mais qui assure que le préfet n'est pas complice du sous-préfet... ou bien qu'il aura assez de crédit et de force pour protéger l'opprimé? S'adressera-t-on au ministre?.... on est quelque fois à cinquante lieues de la capitale, et ceux qui ont fait le voyage sont revenus, après avoir épuisé toutes les ressources d'une année, sans avoir obtenu justice. Il arrive parfois qu'à la suite du meurtre d'un paysan, le village tout entier se rend chez le Prince et demande justice. Celui-ci ordonne une enquête. J'ai eu connaissance d'un grand nombre de faits et d'enquêtes de ce genre; je suis encore à apprendre le nom d'un fermier puni.

Voici maintenant quelques-unes des rubriques familières au sous-préfet, pendant ses tournées continuelles. Chaque village de l'arrondissement possède, à tour de

(*) Ce fait, aussi historique que récent, est arrivé à M. V., préfet de Gorgi.

www.dacoromanica.ro

rôle, l'honneur d'héberger, de nourrir et de désaltérer lui, sa famille, sa suite et ses chevaux. Cette dîme de nouvelle espèce sur les poulets, les œufs, l'avoine, le foin, le maïs et, quelquefois, aussi, sur les jeunes filles du village, pour n'être point inscrite dans la loi, n'en est pas moins exactement acquittée. La tournée du sous-préfet est une véritable razzia : deux de ces tournées équivalent à un incendie. Comme il descend toujours chez les paysans les plus aisés, j'en connais qui, pour échapper à cette désastreuse préférence, ont laissé tomber leur maison en ruine et se sont privés volontairement de tout bien-être.

Lorsqu'un paysan prend la liberté grande de présenter une supplique à ce tout puissant fonctionnaire, il se garde bien de ne pas l'accompagner d'un *pechkèche* (cadeau). Ce don varie d'une paire de poulets à un veau et tient, dans l'échelle de la création, le rang que la plainte qu'il introduit occupe parmi les vexations du fermier. Si c'est un veau qui lui est présenté, le sous-préfet fait valoir l'impossibilité de le transporter et dit au plaignant : « Garde-le. » Celui-ci s'en va satisfait, et non médiocrement surpris d'un tel acte de désintéressement Il vend le veau ou le veau meurt et il n'y pense plus : mais deux ou trois ans après, il se voit réclamer le susdit veau, *laissé à sa garde* et qui « doit être devenu bœuf. » Quoi qu'il dise et quoi qu'il

www.dacoromanica.ro

fasse, le malheureux paysan est forcé de donner son meilleur bœuf. Ajoutez que cette scène se répète quatre ou cinq fois dans chaque village, et qu'il y a des sous-préfets qui se sont fait, en quelques jours, par ce moyen, un magnifique troupeau.

Le fermier, de son côté, agit de la manière suivante. Quand les paysans — la récolte du propriétaire achevée — se sont hâtés de moissonner leurs propres champs, le fermier prélève la dîme et la fait mettre en lieu de sûreté. Puis, au moment où, dans la prévision d'une pluie, les paysans s'apprêtent à rentrer leurs récoltes, il les fait convoquer brusquement pour un nouveau travail seigneurial. Pendant qu'il les retient inutilement, arrive une averse qui détériore leurs denrées. Par ce moyen, le blé du fermier se vendra d'autant mieux qu'il aura moins à craindre la concurrence du blé avarié des paysans. Ainsi du foin et de tout le reste. *J'ai vu,* vingt fois, des récoltes entières pourries sur place et définitivement abandonnées par ceux qu'elles auraient pu enrichir.

Lorsque le paysan a travaillé pour le fermier, depuis quatre heures du matin jusqu'à midi, et que la pluie survient, il est renvoyé chez lui et cette journée est réputée nulle. Il y a des saisons où pareil cas se reproduit jusqu'à trente fois. Ce sont dix ou quinze jours perdus pour le villageois.

www.dacoromanica.ro

J'ai dit ailleurs comment les fermiers ruinent encore les paysans par l'usure.

Une législation ouvrant la porte à tant d'abus appelle d'elle-même son abrogation. Le régime, qui a pu produire ou perpétuer ces abus, est condamné d'avance par tous les honnêtes gens et réprouvé par la conscience publique. Et il y a des hommes qui, après avoir ruiné le peuple, érigé la dépravation et le vol en théorie gouvernementale (*), inoculé la corruption dans toutes les veines du corps social, osent encore solliciter les suffrages de leurs compatriotes!.. Ils aspirent à la couronne, quand c'est leur pardon qu'ils devraient implorer !

(*) « *Il s'agit de* VOLER *pour* DONNER. » disait un jour le prince Stirbey à Mr N. C., son ministre de l'intérieur, qui lui faisait, pour la dixième fois, des représentations sur son système de pillage général.

Par *donner*, Son Altesse faisait allusion à ses protecteurs étrangers. Que ce prince ait *volé*, tout le monde le sait; pour ce qui est d'avoir *donné*, il me permettra de croire qu'il n'a pas tout *donné*, puisque, arrivé au pouvoir avec cent vingt mille francs de rente et un million de dettes, il en est sorti avec *douze cent mille francs de rente* et un capital disponible que son gendre évaluait, un jour, en public, à six cent mille ducats (7,200,000 francs). Tout cela, en sept années de règne! Etonnez-vous donc qu'il y ait tant d'amateurs pour ce petit trône.

www.dacoromanica.ro

QUATORZIÈME LETTRE.

ÉTAT *RÉEL* DU PAYSAN ROUMAIN *(suite)*.

La physiologie du sous-préfet et du fermier, esquissée dans ma dernière lettre, n'a montré qu'un côté des souffrances du paysan. Les occupations étrangères, auxquelles la *grande* politique des grandes puissances a soumis tant de fois notre pays, ont douloureusement amplifié cette question. De 1848 à 1852, 50,000 Russes, 30,000 Turcs, sans compter 12,000 fuyards autrichiens, échappés à l'armée maghiare, furent logés, nourris et charriés par les paysans. En 1853, 100,000 Russes, puis 60,000 Turcs, suivis de 60,000 Autrichiens, vinrent mettre l'hospitalité et la patience proverbiales des Roumains à de nouvelles épreuves.

www.dacoromanica.ro

Il faut se rappeler que les Principautés, particulièrement la Valachie, sont dépourvues de chaussées, et que les opérations militaires des Russes s'accomplirent dans une saison où les routes, détrempées par les pluies, deviennent tout-à-fait impraticables. Ceux qui ont suivi, sur les journaux du temps, le cours de ces opérations se souviennent du continuel va-et-vient auquel l'irrésolution du prince Gortchakoff condamnait son armée. 30,000 Russes transportés, dans des charriots, de Bucharest à Craïova, de Craïovat à Calafat et retransportés de Calafat à Bucharest, pour être conduits à Giurgevo et de là reconduits à Buzeo, ont ruiné le paysan par la destruction de son bétail et par l'interruption de travaux agricoles à laquelle le condamnèrent toutes ces manœuvres dont il était la force motrice.

Le district de Vlachca, qu'il faut traverser pour aller de Bucharest à Giurgio et à Oltenitza, riche de 12,000 paires de bœufs, au commencement de la guerre, n'en possédait plus, six mois après, que la moitié. Tous les villages, à proximité des routes parcourues par les belligérants, ont été rasés.

Les immenses prestations en foin, avoine, paille, blé et farine, dont les généraux russes avaient assez irrégulièrement donné quittance, ne furent jamais remboursées aux paysans. Les Principautés se sont endettées, à la vérité jusqu'au cou, pour solder les frais de

www.dacoromanica.ro

ces occupations; mais les deux tiers des sommes, destinées à les liquider, sont restées aux mains du gouvernement et de ses agents (*).

Deux des plus beaux villages de la petite Valachie furent cernés par les Russes (**), brûlés et leur population *passée au fil de l'épée*, sans distinction d'âge ni de sexe. Leur crime était d'avoir recelé des soldats turcs.

La misère générale s'aggrava encore par le choléra et par l'épizootie. On voyait, sur toutes les routes qu'avaient parcourues les troupes étrangères, les cadavres des paysans gisant pêle-mêle avec ceux des bestiaux.

L'occupation autrichienne, que rien ne justifiait, que rien ne fera oublier aux Roumains, alors même que le temps aura effacé toutes les autres de leur mémoire, mit le comble à leur détresse.

(*) M. Georges L., préfet de Jalomitza, suivit l'armée russe dans sa retraite, et *n'oublia pas* d'enlever la caisse du district contenant 7,000 ducats (80,000 fr.). Ce trait, renouvelé de Bilboquet, plut tellement au gouvernement russe, que Mr L. fut nommé conseiller de S. M. l'empereur de Russie et reçut une collection extraordinaire de croix et de rubans. A la conclusion de la paix, ce monsieur rentra fort tranquillement à Bucharest où personne ne l'inquiéta. Le traité de Paris l'a couvert (lui et tant d'autres,) de son amnistie. Qu'on dise, après cela, que ce traité n'a pas fait de bien aux Roumains!.

(**) Sous la conduite d'un aide-de-camp du Caïmacan actuel de Valachie.

www.dacoromanica.ro

Il a fallu toute la prodigieuse fertilité des Principautés et tout l'attachement que le paysan moldo-valaque porte à l'agriculture, pour que ces provinces ne succombassent pas, sans retour, sous une telle accumulation de fléaux, et que le laboureur n'abandonnât pas à jamais la culture du sol.

Voici quelques données statistiques, venant d'un homme qui a exercé, pendant sept ans, en Valachie, les fonctions de préfet et, aujourd'hui, ministre. Elles ont été relevées, avant la dernière guerre, sur les districts les plus productifs de la Principauté.

I. Toute la fortune d'un paysan de 1re classe (bétail, mobilier, instruments aratoires, outils et hardes) peut être évaluée à. . . . . Piastres 3,446

Il gagne, année moyenne, (lorsqu'il n'y a ni épizootie, ni grande sècheresse, ni occupation étrangère, ni sauterelles). « 3,308

Il lui faut pour son entretien et celui de sa famille. . . . . « 2,834

Excédant de revenu destiné à acquitter les impôts et à faire face aux dépenses imprévues, telles que naissance, décès, maladies, remplacement de bestiaux et d'instruments. . . . . « 474

II. La fortune totale d'un paysan de 2me classe

www.dacoromanica.ro

est évaluée à.	Piastres	1,403
Son revenu annuel est de. .	«	1,347
Ses dépenses de. . . .	«	1,047
Excédant de revenu. . .	«	300

III. La Fortune d'un paysan de 3me classe est évaluée à. . . . . Piastres 600

Revenu.	«	767
Dépenses.	«	760
Excédant de revenu. . .	«	6

Il résulte de ce tableau que, si le paysan de la première catégorie peut, à force d'économie, balancer son revenu avec ses dépenses, celui de la deuxième doit s'endetter souvent, et celui de la troisième, *toujours.*

Tout paysan qui s'endette est un homme perdu. Pour lui, il n'y a qu'un prêteur, le fermier, et celui-ci ne lui avance de l'argent qu'à un taux variant de 45 à 60 pour °/₀ (*) et, pour un terme qui dépasse rarement 40 jours. Le paysan ne pouvant jamais, ou presque jamais, s'acquitter à l'échéance, les intérêts s'ajoutent aux capital. Lorsque le créancier juge que ses avances ont dépassé les ressources de son débiteur, il réclame son

(*) *N. B.* Il y a, dans les Principautés, une loi contre l'usure; mais, comme partout ailleurs, elle est inefficace, partant inutile.

www.dacoromanica.ro

argent et le menace d'une saisie. En faisant planer la famine et le désespoir sur une famille qui n'a d'autre bien qu'une vache ou deux bœufs, il amène son chef à composition. Le paysan s'engage à travailler pour le compte du fermier à un taux que fixe ce dernier, et jusqu'à complète extinction de la dette. Quand la journée de travail vaut trois piastres, elle lui est taxée au tiers ou au quart. Dès ce moment, cet homme n'est plus qu'un esclave..... que dis-je? L'esclave et sa famille sont nourris et vêtus par leur maître; mais lui, l'homme libre, s'exténue à travailler au profit du créancier, pendant que ses enfants demandent l'aumône. *J'ai vu* opérer, à la requête du fermier de C...., une saisie chez un pauvre paysan. On ne trouva, pour tout mobilier et pour tout ustensile, qu'un chaudron en mauvais état; afin de l'arracher à la femme et aux enfants qui s'y étaient cramponnés avec l'énergie du désespoir, on le mit en pièces. Sur la même propriété, *j'ai vu,* le fermier (un Grec de la Macédoine) mettre l'épine dorsale et une partie des côtes d'un paysan à nu. Il l'avait frappé, pendant plusieurs minutes, avec la partie contondante d'une hache. Le sous-préfet (que je pourrais nommer,) fut prévenu : il arriva, fit une enquête et tout se passa comme vous savez. Jugez quel fut mon étonnement lorsque, huit jours après, ce fonctionnaire fit appeler la victime, qui se traînait à peine, et lui dit : « A ma

www.dacoromanica.ro

prière, M. H..... consent à te pardonner. Il oublie tes torts; *va lui baiser la main!* » Ce que le malheureux paysan fit incontinent. Ce fait fut porté à la connaissance du ministre de l'intérieur. Ai-je besoin d'ajouter que le sous-préfet est encore en fonction? Quant au bourreau grec, il fut répondu que « le Prince le connaissait et s'intéressait à lui.

J'ai dit précédemment que le principe des arrangements de gré à gré avait été admis par la législation de 1851. — Partout où les paysans ont cru pouvoir échapper aux abus que le régime règlementaire enfantait, ils recoururent à ce mode de transaction.

Dans un pays mieux administré, cet essai aurait donné les résultats les plus satisfaisants; mais ici, le contrat, au lieu d'être librement consenti par les paysans, leur fut imposé par un propriétaire puissant ou extorqué par la ruse. Tantôt l'administrateur intervint pour obliger le village à accepter les conditions réclamées du propriétaire; tantôt celui-ci, corrompant les cinq ou six paysans qui formaient l'autorité communale, les fit signer au nom de tous. D'autres fois, le contrat, régulièrement passé et librement consenti, fut ouvertement violé dans toutes ses clauses par un fermier possédant l'appui de l'autorité.

Bref, le principe si fertile de la liberté des transactions échoua presque partout et les paysans demandèrent,

www.dacoromanica.ro

comme une grâce, le retour à l'ancien état de choses. « Le mal qu'on connait, disaient-ils, est préférable aux » maux inconnus, dont on ne peut pas calculer les sui- » tes. »

Tel est l'état véritable du paysan roumain ! Les étrangers, commissaires et autres, ne le connaissent pas ou le connaissent mal. On n'étudie point un pays dans le volume, relié en maroquin et doré sur tranche, que le gouvernement met entre les mains de tout étranger de distinction qui passe par les Principautés. (Je crois avoir prouvé qu'entre les institutions et la pratique, entre le *droit* et le *fait*, il y a un abîme. Encore moins peut-on savoir la vérité de la bouche des dix ou douze valets titrés, décorés et *passementés*, que les Caïmacans ont mis aux ordres des membres de la Commission européenne.

Qu'on ne m'accuse point de charger le tableau? Je n'ai pas montré le propriétaire, armé du monopole que lui accorde la loi, vendant au paysan, au prix qu'il lui plaît, un vin détestable, que celui-ci n'est pas libre d'acheter meilleur et moins cher, à cent pas plus loin. Je n'ai pas montré le boyard moldave, abrutissant le paysan à l'aide d'une horrible eau-de-vie, fabriquée en société d'un Juif et qu'il force le villageois à consommer, en ne lui vendant pas de vin. Il y a bien d'autres turpitudes que je n'ai pas signalées, de crainte de

www.dacoromanica.ro

paraître exagérer, à plaisir, les plaies honteuses du régime actuel.

Sur qui rejeter la responsabilité d'un tel état de choses? — Sur la loi et sur le gouvernement? Mais ils ne sont eux-mêmes que des conséquences d'une cause qu'il faut chercher plus haut et que nous trouverons dans la situation politique des Principautés.

Sous le régime fanariote, la ruine et l'avilissement de ces pays étaient le but auquel tendaient les Princes, de tous leurs efforts. Plus tard, le protectorat russe, voulant arriver aux mêmes fins, employa les mêmes moyens. Les hommes les plus tarés furent élevés aux premières dignités de l'État; tout vice privé et toute corruption publique étaient sûrs de trouver, auprès du consul de Russie, partant, auprès du Prince, un appui et un encouragement déclarés. En revanche, les hommes honnêtes étaient suspects : aucune persécution ne leur fut épargnée. L'un d'eux avait-il un procès? — Il était certain de le perdre. Voulait-il soustraire ses paysans à la rapine des fermiers et s'établissait-il sur ses terres pour les faire valoir lui-même? On l'accusait de fomenter des troubles.

La Russie ne faisait, après tout, que ce que l'Autriche et la Turquie font depuis quatre ans dans les Principautés. On n'est pas un Reschid, un Buol, un Aali, c'est-à-dire, un homme d'état de *premier ordre,*

www.dacoromanica.ro

sans comprendre que, pour réduire ces pays à l'état de l'Herzégovine ou de la Gallicie, pour arriver à leur *incorporation*, il ne faut pas compter sur le concours des honnêtes gens.

La conséquence que j'entends tirer de tout ce qui précède est que les meilleures lois sont inefficaces là où on ne les applique pas, et que, appliquées par une main vendue, elles deviennent dangereuses. Aussi longtemps que les Principautés seront rivées à un régime politique forgé par leurs ennemis, il sera inutile et même ridicule de toucher à leurs lois intérieures. Messieurs les diplomates, faites rentrer les Roumains dans la plénitude de leurs droits ; rendez-leur cette autonomie dont vous avez fait des *cocottes* aux conférences de Paris ; laissez-les enfin se donner un gouvernement qui ne soit ni turc, ni russe, ni anglais, ni français, ni surtout autrichien ; mais qui soit roumain, et vous verrez qu'ils s'entendent aussi bien que vous, si ce n'est mieux, à porter remède à leurs maux ! Hé, bon Dieu ! que serions-nous devenus, si nous avions dû attendre le bon plaisir de l'Europe pour défendre notre existence nationale ? pour proclamer et pratiquer la tolérance religieuse, alors que les bûchers flamboyaient dans tout le monde *civilisé*, et, pour affranchir nos serfs, à une époque où, même en France, le laboureur était attaché à la glèbe ?

www.dacoromanica.ro

QUINZIÈME LETTRE.

RÉFORME DE LA LÉGISLATION AGRAIRE.

Tous les bons esprits, tous les cœurs honnêtes sont d'accord sur la nécessité de modifier profondément les rapports du paysan avec son propriétaire. Il n'est point question ici, bien entendu, des rêveries utopiques, mises en avant par les ambitieux qui, sans avoir jamais possédé un pouce de terrain, exploitent le malaise de la population agricole et cherchent à s'attirer la faveur populaire, au moyen de déclamations sentimentalo-sociales.

Deux projets de réforme sont aujourd'hui en présence.

Le parti démocratique socialiste, voulant couper le

www.dacoromanica.ro

mal dans sa racine, propose de diviser chaque propriété en trois parties, dont deux seraient données aux paysans : la troisième resterait au propriétaire. Sans s'inquiéter davantage de l'atteinte qu'il porte ainsi au principe sacré de la propriété, ce parti met en avant l'*utilité publique*, mot élastique dont on a couvert, de tout temps, toutes les injustices et toutes les usurpations.

Un autre genre d'argumentation familier à nos réformateurs radicaux est celui-ci :

« Au commencement, disent-ils, le sol des Princi-
» pautés était *à tous;* il n'est devenu la propriété de
» *quelques-uns* que par une suite d'empiètements,
» dont le premier remonte à l'origine de la féodalité.
» Les propriétaires actuels détiennent injustement
» cette terre; ne devraient-ils pas s'estimer heureux
» qu'on leur laisse un tiers? » Comme vous voyez, ces messieurs ne font que paraphraser le mot énergique et célèbre de M. Proudhon : « La propriété c'est le vol ! »

A la vérité, les politiques du parti parlent bien d'indemniser le propriétaire pour les deux tiers qu'on lui ravirait; mais ils ne disent pas comment ils s'y prendraient; or, comme cette indemnité ne se règlerait foréément par annuités, ils se promettent, tout bas, de saisir la première occasion favorable pour déclarer

www.dacoromanica.ro

l'État et les paysans quittes de toute obligation envers les dépossédés. « Le bon billet qu'a La Châtre! »

Déjà, dans plus d'une publication, ils ont posé en principe que, là même où le possesseur terrien s'est rendu acquéreur à beaux deniers comptants, la prestation et la dîme l'ont remboursé en peu d'années. Avec les tendances qui caractérisent cette école, la promesse d'une indemnité n'a rien de sérieux : elle ne sert qu'à couvrir ce que de pareilles théories ont de subversif, aux yeux de certaines puissances étrangères. Une fraction, la plus avancée, mais non la moins franche, du parti socialiste, repousse toute idée d'imdemnité et n'admet pas plus la propriété personnelle au profit du paysan qu'à celui du boyard. Elle entend faire décréter que le sol appartient, tout entier, à l'État qui, de son côté, serait tenu de donner à chacun la portion de terrain nécessaire pour se nourrir. C'est le communisme dans toute sa pureté.

Les réformateurs de notre époque ont cela de caractéristique que, plus ils veulent être *nouveaux,* plus ils remontent le cours des âges. Vous verrez que le dernier mot de l'innovation humanitaire sera de nous faire marcher à quatre pattes! On ne discute pas les théories de cet ordre. Quand elles essaient de se traduire en faits, on les écrase, si l'on peut, et, tout est dit.

Pour répondre aux socialistes *modérés*, je leur de-

www.dacoromanica.ro

manderai de prouver sérieusement que la propriété actuelle soit le résultat du rapt et de l'usurpation. Il y eut un temps où, dans le monde entier, la terre, n'appartenant à personne, était à tous; c'était l'état sauvage. Mais de ce que la terre, n'a eu de prix, aux yeux de l'homme, que le jour où il commença à y enfouir son génie et ses sueurs, s'ensuit-il que, partout, les propriétaires soient des usurpateurs? En ce cas, avant de vouloir appliquer ces théories aux Principautés, pourquoi ne va-t-on pas les faire triompher en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, partout enfin où il existe des propriétaires? C'est mal connaître notre pays que de le croire disposé à inaugurer sur lui-même l'expérimentation des utopies. Nos socialistes me permettront d'ajouter qu'ils ne savent pas leur histoire.

Lorsque Radu-le-Noir et Dragoche vinrent fonder les Duchés de Valachie et de Moldavie, ils trouvèrent toute la partie basse de ces contrées déserte. Les invasions de barbares avaient contraint ce qui survivait de l'ancienne population à chercher un refuge dans les montagnes. C'est entre les replis des Carpathes que les conquérants trouvèrent non seulement des habitants, mais des *propriétaires*. Là vivent encore 500,000 *mocheneni* et *rézèches* (*) qui sont bien les descendants

(*) Les paysans propriétaires sont nommés *mocheneni* en Valachie et *rézèches* en Moldavie.

www.dacoromanica.ro

des plus anciens indigènes de la Moldo-Valachie. Les compagnons d'armes de Radu et de Dragoche, les boyards *historiques* n'exproprièrent donc personne. Comment devinrent-ils grands propriétaires? En occupant la partie inhabitée et en la protégeant contre les incursions des Hongrois et des Tartares. La population, qui se sentait à l'étroit au sein des Carpathes, commença à redescendre dans la plaine. Séduite par la fertilité du sol, elle s'y fixa sous la protection du château féodal. Malheureusement, cette sécurité que les colons trouvaient auprès de l'homme d'armes, ils la payèrent de leur liberté... et devinrent serfs. Le même fait s'est produit dans toute l'Europe. Si le boyard *usurpa* la liberté du paysan, il *conquit* la terre et la paya de son sang. En 1740, il affranchit complètement le paysan; mais serf ou libre, celui-ci n'a été et n'est que le *locaatire* de la terre qu'il cultive.

Je viens de retracer l'histoire de la propriété féodale et de prouver qu'elle est innocente de toutes les noirceurs qu'on met sur son compte. En eût-il été autrement, le crime d'usurpation dont on l'accuse serait tout aussi inadmissible, et cela par les raisons suivantes.

1° Les Principautés ne comptent pas, aujourd'hui, dix familles descendant de ces prétendus usurpateurs et pas une qui en ait recueilli l'héritage. On trouverait peu de pays où la propriété foncière se déplace aussi

www.dacoromanica.ro

fréquemment et circule autant que dans le nôtre. L'enregistrement est là pour le prouver.

2° Les 15/20 des propriétés foncières (autres que celles de main-morte) ont été achetées par leurs possesseurs *actuels*. Les cinq autres vingtièmes l'ont été par leurs pères ou, tout au plus, par leurs grands-pères. Devant ce fait, d'une irrécusable notoriété, que devient l'accusation de spoliation qu'on jette à la face des détenteurs du sol.?

Un grand nombre de propriétaires ont fait venir des colons de l'étranger ou des propriétés voisines, qui en étaient surchargées, et les ont établis, à grands frais, sur leurs terres. Faut-il qu'ils partagent celles-ci avec eux et, qui serait, dans ce cas, l'*usurpateur?*

Une autre manœuvre du parti socialiste consiste à publier que le paysan roumain est *serf* et que les redevances sont autant de servitudes féodales. On veut ainsi émouvoir les représentants des pays où le servage est considéré, à juste titre, comme une loi barbare ; on veut les convertir à ce que le parti socialiste appelle, dans son langage hypocrite, le *rachat de la corvée*. Pour tout homme qui a une notion des lois sociales, il n'y a pas de *corvées* là où il n'existe pas de *servage*.

Il est facile de voir que les vingt-deux jours de travail, auxquels le paysan est astreint envers son propriétaire, ne sont que le paiement de la terre allouée par

www.dacoromanica.ro

ce dernier. Quelles meilleures preuves de ceci que la faculté, laissée au paysan, d'acquitter, dans certains cas, cette prestation en argent, et le droit de rabattre sur son travail là où le propriétaire ne peut pas lui céder l'étendue de terre fixée par la loi ? Est-ce assez clair ?...

Si le travail du paysan était un sacrifice sans compensation, dépendrait-il de la quantité de terre qu'il cultive pour son compte? Une autre preuve que ce travail ne constitue pas un *droit féodal*, c'est qu'il s'accomplit sur les terres appartenant à des fermiers enrichis ou à des usuriers, qui en ont exproprié les possesseurs *nobles*, tout aussi bien que sur le domaine du grand boyard?

Pour ceux qui savent ce que parler veut dire, *rachat de la corvée* signifie *spoliation* ou, au moins, *expropriation forcée*.

« Et si le propriétaire refuse positivement de se dessaisir, même contre indemnité, des deux tiers de sa propriété, demandais-je un jour à un apôtre de cette réforme? — Nous l'y contraindrons par la force et *pour cause d'utilité sociale* ». (*) Le mot m'a paru

(*) Un de ces philanthropes disait, en 1848, à quelques milliers de paysans réunis à Bucharest : « Si les propriétaires ne veulent pas vous partager leurs terres, *comptez-vous et comptez-les!* » Ce fougueux tribun a fini par devenir mil-

www.dacoromanica.ro

joli. J'ajoutai : « lorsque vous aurez donné à chaque » paysan une étendue de terrain *proportionnée à ses* » *besoins,* (car c'est là que vous en voulez venir, ô phi- » lanthrope!) que fera le propriétaire du restant de sa » terre? — Il en fera ce qu'il voudra....; qui l'empê- » chera de l'exploiter comme par le passé?— Qui? Le » manque de bras. — N'a-t-il pas les siens? — Ah! » sublime...; mais, dans cent ans, je suppose, lorsque » chaque lot se sera divisé en autant de parcelles que » chaque génération de famille aura eu d'enfants, il est » certain que la portion afférente à un individu ne lui » suffira plus *pour vivre :* que faire alors?— Alors... » on partagera ce que nous laissons aujourd'hui au » propriétaire. Nos neveux aviseront. — C'est-à-dire » que vos neveux achèveront l'œuvre de spoliation com- » mencée par vous. Encore n'en auront-ils que pour » une cinquantaine d'années. Dans beaucoup moins de » temps, les uns auront vendu leur part de la curée, » les autres l'auront achetée et, la grande propriété, » votre bête noire, renaîtra de ses cendres. La terre » est comme ce dragon qu'on avait beau couper en mille » morceaux : ses tronçons se rapprochaient et se » réunissaient toujours. Aussi longtemps que l'huma- » nité se composera d'hommes sensés et de .....

lionnaire en exploitant et en *martyrisant* les paysans d'un grand personnage.

www.dacoromanica.ro

» socialistes, il y aura des gens qui amasseront, qui » augmenteront leur bien, d'autres qui le dissiperont : » partant, des propriétaires et des prolétaires. En at- » tendant, écoutez bien ceci : ou le paysan a de quoi » payer la portion de terre que vous voulez lui faire ac- » quérir et, alors, qui l'empêche de l'acheter aujour- » d'hui même, partout où il y du terrain à vendre? ou il » n'en a pas les moyens et, en ce cas, de quel droit » voulez-vous forcer le propriétaire à lui vendre sa terre » à crédit? Quand même que ce dernier consentirait à » le faire, ce ne serait qu'à prix librement débattu, au » comptant, et *jamais* sous l'empire de votre loi du » maximum. »

« Voici une chose à laquelle vous ne vous êtes pas » donné la peine de réfléchir : les conditions phy- » siques et géographiques de nos pays et l'aptitude na- » turelle de leurs habitants font que, d'ici à longtemps, » sinon à jamais, l'agriculture sera leur seule industrie » et, l'exportation, leur seule source de richesse. La » grande exportation appelle la grande culture et cette » dernière exige la grande propriété. Il est prouvé que » l'extrême morcellement nuit à la production (*); et » vous voulez faire des Principautés le pays le plus » morcelé du globe! Vous voulez réduire ce sol *en*

(*) « *Une nation qui ne compterait que de très petits pro-* « *priétaires tomberait en dissolution.* » Léonce de Lavergne. Voyez aussi Lecouteux et Baudrillart.

www.dacoromanica.ro

» *poussière,* selon l'expression d'un auteur français. » Lorsque chacun des six cent mille propriétaires de » votre façon fera valoir son petit domaine avec ses » petits moyens, c'est-à-dire, avec plus ou moins d'in- » telligence et peu ou point de capitaux ; lorsque la » terre du propriétaire sera en friche, les Principautés » produiront la moitié, puis le tiers, puis le quart, de » ce qu'elles produisent actuellement. L'exportation » s'arrêtera, l'importation fera comme elle et le com- » merce mourra. Tout cela, parce qu'il se sera trouvé » des hommes qui auront voulu jeter le monde dans » le moule de leur génie! »

Une bonne moitié de nos socialistes n'entend pas que les nouveaux propriétaires aient la faculté d'aliéner leurs biens-fonds. Mais cette interdiction les réduirait au rôle d'usufruitiers ; c'est-à-dire, à très peu de chose près, ce qu'ils sont aujourd'hui. La fameuse réforme *radicale* se sera donc bornée à créer... des majorats ! Quel sera d'ailleurs le crédit de toutes ces propriétés inaliénables et, partant, *insolvables?* Point de crédit, point de capitaux ! Sans capitaux et sans crédit, il n'y a pas d'exploitation agricole possible.

A ce dernier trait du système, il est facile de reconnaître que le but de nos réformateurs est moins d'assurer au paysan le bien-être que d'appauvrir la classe la plus riche et la plus éclairée de la société.

www.dacoromanica.ro

En cela, ils suivent les traces d'une puissance despotique de notre voisinage, dont ils citent l'exemple avec une sorte d'affectation. Partout où l'Autriche a craint le réveil d'une nationalité, elle a fait ce qu'on voudrait essayer en Moldo-Valachie. Après le massacre des nobles de la Gallicie (1846) et de ceux de la Transylvanie (1848-1849), l'Autriche a distribué leurs biens aux meurtriers. Mais, soit que la malédiction du ciel ait condamné une terre gorgée d'un sang généreux, soit que le morcellement de la propriété ait produit son effet naturel, la production a diminué de moitié. La Gallicie, la Bukovine et la Transylvanie, qui, autrefois, exportaient du blé, en importent, aujourd'hui, des Principautés et de la Bessarabie. Les propriétaires-paysans, écrasés en outre d'impôts *paternels*, sont tombés dans la dernière misère. J'ai entendu dire à la plupart d'entr'eux qu'ils s'estimeraient heureux d'être à la place de nos paysans.

Cette conformité de vues, entre l'Autriche et nos socialistes, prouve une fois de plus que les extrêmes se touchent. Le despotisme, comme la démagogie, n'est durable qu'avec l'abaissement du niveau moral et intellectuel de l'humanité. Ils ne voient, pareillement, dans tout phénomène économique, que l'occasion, pour l'État, d'intervenir et de règlementer. La même haine contre la liberté et la même méfiance de l'initiative

www.dacoromanica.ro

individuelle les caractérisent tous deux. Malheur aux peuples qui tombent entre les mains de l'un ou de l'autre.

Voici maintenant le projet de réforme, proposé par les progressistes modérés. Comme il est extrêmement simple, peu de mots suffiront pour l'exposer.

1° Rachat du village avec son rayon de vaine pâture, et son érection en commune libre. Chaque paysan se rendrait acquéreur de sa maison et des 300 ou 400 toises carrées que la loi lui accorde comme enclos, moyennant une somme fixée, dans chacune des trois zônes des Principautés, par une commission composée, à nombre égal, de propriétaires et de paysans. Cette dette, garantie par la commune, porterait intérêts et serait acquittée par annuités assez fortes pour être éteinte en dix ans. On ne doute pas que les trois quarts des grands propriétaires ne renoncent volontairement à toute indemnité; mais on a été d'avis que le principe de la propriété ne saurait être entouré d'assez de garanties.

2° Abrogation de l'*Urbarium* en vigueur et de toute disposition règlementaire, restrictive de la liberté des transactions. Le propriétaire et le paysan s'arrangeraient, *de gré à gré,* pour autant de terre que le le premier pourrait en donner et que le second en voudrait prendre. Liberté absolue, quant au mode de

www.dacoromanica.ro

paiement que, d'un commun accord, ils auront adopté. Dans la partie montagneuse, le paysan aimera mieux s'acquitter en travail ; dans la plaine, il lui sera facile de payer le loyer de sa terre en argent, et le *fermage* s'établira. Ailleurs, paysan et propriétaire partageront tous les produits de la terre : ce sera le *métayage*. Ce dernier système étant le plus simple et celui qui a prévalu chez les nations méridionales (*), je le crois destiné à se généraliser chez nous.

C'est un échelon intermédiaire entre le régime de l'Urbarium et le fermage.

Ce dernier mode d'exploitation, bien qu'incontestablement le plus parfait de tous(**), commence par faire reculer certains paysans devant la responsabilité qu'il impose et l'initiative qu'il exige. De plus, il est sujet à beaucoup de contestations et nécessite l'intervention des autorités.

Par ces moyens, le paysan, mis à l'abri des vexations et des avanies, sûr d'avoir toujours une maison pour abriter sa tête et un jardin pour suffire aux premiers besoins de sa famille, se trouvera, vis-à-vis du propriétaire, dans une position d'indépendance et d'égalité réelles. De quoi s'agit-il en effet? Le proprié-

(*) Voyez Sismondi.

(**) Voyez Adam Smith, Mr H. Passy et Mr de Gasparin.

www.dacoromanica.ro

taire a de la terre, mais il lui faut des bras; le paysan a des bras, mais il lui faut de la terre. Du contact de ces deux besoins, de l'échange libre de ces deux genres de services, et du rapport de l'offre à la demande, résultera un troisième terme qui sera le loyer de la terre, autrement dit, le prix du fermage. Or, je défie tous les philanthropes, aidés de tous les tarifeurs patentés, de trouver aussi facilement ce terme qu'un propriétaire et un paysan libre, qui auront causé cinq minutes ensemble.

J'ajouterai, afin de rassurer ceux qui manifestent la crainte d'une ligue entre les propriétaires, en vue de maintenir la terre à un prix exhorbitant, qu'une telle ligue est impossible dans la pratique. Qu'il se trouve cinq hommes assez honnêtes ou assez fins pour ne pas vouloir en faire partie, et le complot tourne à la ruine des conspirateurs. Ensuite, la terre se trouvant, dans les Principautés, en proportion décuple de la main d'œuvre, le propriétaire, loin de faire la loi au travailleur, la subira de lui, pendant une cinquantaine d'années encore. Mais, admettons, un instant, l'hypothèse contraire; supposons que le paysan n'ait pu s'entendre avec aucun des propriétaires coalisés contre lui; eh bien, il n'a qu'à faire, sur son chariot, quatre transports à la ville voisine pour gagner de quoi vivre toute une année. Notre paysan est d'une incroyable so-

www.dacoromanica.ro

briété. Pendant ce temps, que ferait le propriétaire, nourri dans le luxe et habitué à dépenser de trente à cent mille francs par an? Il mourrait de faim! Vous voyez bien que les propriétaires n'ont aucun intérêt à comploter contre les paysans. Il faut avoir passé toute sa vie, soi-même, à conspirer, pour leur prêter si gratuitement cette pensée. Ne mesure-t-on pas toujours les autres à son aune!

Le paysan roumain, devenu fermier, finira certainement par devenir propriétaire; mais, à la manière de tout le monde, c'est-à-dire, lorsqu'à force d'ordre et d'économie, il aura amassé de quoi acheter un morceau de terre. Il me semble que, sur ces bases, son appropriation serait et plus sûre et plus morale. L'homme qui *a sué* sa fortune, y attache un tout autre prix et en tire meilleur parti que celui à qui elle est tombée du ciel. En affranchissant le village et en le dotant de libertés communales aussi larges que possible, vous ferez, de chaque cultivateur, un citoyen. Quand sa maison sera bien à lui et qu'il aura participé à l'administration de sa commune, il s'y attachera et les défendra contre l'envahisseur étranger. Les libertés communales ont été l'école et la source des libertés politiques.

Il va sans dire que l'organisation de la commune se fera dans le sens de la décentralisation administrative et qu'elle imposera un frein à l'arbitraire du sous-pré-

www.dacoromanica.ro

fet et de ses ascendants hiérarchiques. N'oublions pas non plus que ces mesures devront avoir pour corollaires indispensables, l'égalité devant la loi, l'impôt et le recrutement.

Voilà des réformes que tout esprit sensé, dans les Principautés, admet sans difficulté. Ce sont d'ailleurs les principes que la France de 89 a fait rayonner sur le monde entier. Rester en deçà du fermage et de l'émancipation communale serait dangereux ; car je soupçonne notre paysan d'être à bout de patience. Aller au delà, serait un acte de folie qui ne profiterait qu'au despotisme du dedans et aux convoitises du dehors.

www.dacoromanica.ro

SEIZIÈME LETTRE.

CONCLUSION.

L'état de désordre politique, moral et matériel, dans lequel croupissent les Principautés, depuis un siècle, est arrivé à son comble. Si la nation a pu, grâce à sa trempe extraordinaire, survivre à de si longues épreuves, il n'en est pas moins vrai qu'elle est fort malade. Le vice, le pillage et la trahison se sont effrontément installés au pouvoir ; l'immoralité publique et privée est hautement encouragée ; l'honneur, la probité, la vertu, sont officiellement conspués ; enfin, le caractère national, si beau jadis et si pur, se décompose lentement sous cette triple action. Toute énergie s'éteint dans le sentiment de l'impuissance.

www.dacoromanica.ro

Ces plaies profondes, mais non encore incurables, ne doivent pas avoir échappé aux yeux de la Commission internationale; Mais on peut se demander si elle aura su remonter à leur véritable cause, et si elle voudra indiquer leur seul remède. Certes, lorsqu'on voit de combien d'éléments, d'intérêts et de passions contraires se compose la politique européenne, on est pris de doute et de découragement!...

Afin de savoir ce que ces pays ont à attendre du Congrès de Paris, il faut se rappeler ce qu'ils lui doivent déjà. Est-il besoin de rappeler que leur autonomie y a reçu un coup mortel par les prérogatives inouïes accordées à la Turquie, prérogatives dont celle-ci a dû être plus étonnée encore que charmée. Faut-il citer l'exemple de la Bosnie et de l'Herzégovine, pour montrer l'usage que la Turquie fera des immunités dont on l'aura armée contre notre indépendance ?

Après avoir laissé échapper une occasion unique de reconstituer la nationalité roumaine sur ses véritables bases, on va indubitablement la sacrifier à l'alliance décevante de l'Autriche. Après avoir posé la question de la réorganisation des Principautés, on les laisse languir depuis trois ans, dans un malaise inexprimable. Qu'on se figure deux pays, privés d'institutions publiques, livrés à tous les hasards et à toutes les violences de l'arbitraire, et deux gouvernements sans règles, vio-

www.dacoromanica.ro

lant à qui mieux mieux des lois, moralement abrogées, depuis le jour où le congrès les a mises solennellement en question !

La Turquie et l'Autriche profitent largement de cette situation qu'elles ont contribué à amener et qu'elles aggravent à plaisir. Non contente d'user des privilèges exhorbitants qu'elle tient du traité de Paris, la première abat, à coups de lettres vizirielles, les derniers débris de notre autonomie (*). Le Divan a débuté dans cette voie par la nomination d'un Grec à la caïmacamie moldave ; il y aboutira probablement à une chute.

Le traité de Paris, en reconnaissant, d'une part, les droits *ab antiquo* des Roumains et en donnant, de

(*) Dans tous ses actes diplomatiques, le ministère ottoman affecte de ne plus se servir que du mot *souveraineté* pour caractériser les droits du sultan et ne nomme jamais les Principautés sans ajouter : *provinces* ou *partie intégrante de l'Empire*. Cette prétention, aussi ridicule que blessante pour les Roumains, pourrait malheureusement invoquer, à titre de précédent, une note présentée par M. de Bourqueney aux conférences de Vienne et où il est fait mention, relativement aux Principautés, des *droits souverains* du sultan. Je suis, du reste, d'autant plus loin d'incriminer l'intention de l'ambassadeur de France que ce mot malencontreux se trouve dans le *Memorandum* où l'idée de l'Union, sous un prince étranger, était formulée pour la première fois. La diplomatie française est sujette à des erreurs provenant du *non-savoir*. Quoi qu'il en soit, le cabinet de S^t^-Pétersbourg est encore le seul qui ait protesté contre cette *usurpation de titre*.

www.dacoromanica.ro

l'autre, une si étrange extension aux prérogatives ottomanes, a placé la Turquie et les Principautés aux deux bouts d'un défilé. Le moment où elles se rencontreront et se heurteront est facile à déterminer; et, les conseillers du sultan continuant à s'appeler Aali ou Fuad, ce moment ne tardera pas. On dirait vraiment que la diplomatie est l'art de l'imprévoyance et des contradictions. Créer des situations absurdes et ne savoir pas les dénouer, voilà à quoi se borne, le plus souvent, l'habileté tant vantée de MM. les diplomates.

Que l'Autriche, qui épie sans cesse l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Turquie, pousse aux positions extrêmes, rien de plus naturel; mais que la France, l'Angleterre, le Piémont, la Prusse et la Russie y voient leur compte, c'est ce que je ne comprends pas.

Il se trouvera des gens qui, pour nous convaincre d'ingratitude, nous rappeleront que les Puissances occidentales nous ont délivrés du protectorat russe. Immense serait ce bienfait, si l'on ne nous avait pas gratifiés, en revanche, de la *suprématie autrichienne,* qui nous est cent fois plus odieuse encore que le susdit protectorat. A ce dernier, fondé sur un semblant de *droit(*)*, nous avons pu opposer le *droit*, lorsqu'il a

(*) Le traité d'Andrinople.

www.dacoromanica.ro

dégénéré en tyrannie ; mais, contre l'usurpation s'introduisant dans les faits et travaillant subrepticement à se changer en domination, que pouvons-nous faire?

Grâce à sa conduite équivoque, grâce surtout à cette absence de toute loyauté et de toute pudeur, qui caractérise sa politique, l'Autriche a recueilli tous les fruits de la guerre d'Orient. Sans tirer d'autre coup de fusil que celui qui a tué le malheureux Dulac(*), et sans avoir dépensé un kreutzer, cette puissance a eu le talent :

1° D'accaparer tout le commerce que les parties belligérantes faisaient entr'elles avant la guerre. (Lorsque l'embouchure du Danube restait fermée à tous les pavillons, elle s'ouvrait devant les couleurs autrichiennes).

2° D'occuper, pendant près de trois ans, les Principautés, où ses troupes ont vécu (et bien vécu), à peu de frais.

3° De se faire admettre au congrès de Paris où elle a eu le verbe plus haut que tous ceux qui avaient *senti la poudre* et, où elle a enterré, de ses mains, l'union des Principautés.

4° De régler en famille(**) la question de la naviga-

(*) Un des soldats français préposés à l'entretien de la ligne télégraphique établie, par le gouvernement français, entre Bucharest et Varna.

(**) Le fait suivant, de notoriété publique, prouvera que l'Autriche a toujours visé à escamoter cette question.

www.dacoromanica.ro

tion du Danube et d'avoir réservé le droit de cabotage exclusivement aux états riverains. Or, le seul état riverain qui ait un cabotage, c'est l'Autriche. Plus de 6000 chlèpes (*) et de 100 bateaux à vapeur autrichiens desservent les Échelles du Danube, depuis Ulm jusqu'à Galatz. La Turquie et les trois Principautés ne possèdent pas, en r'elles toutes, 300 bâtiments. Ce dernier tour de bâton a produit une assez fâcheuse impression sur le public européen. Les puissances signataires du traité de Paris, qui ont versé leur sang pour la liberté du Danube, trouvent le procédé peu

Aux termes du traité de Paris, les Principautés devaient envoyer deux délégués à la Commission chargée d'élaborer un *projet* de règlement pour la navigation du Danube. Le Caïmacan de Valachie confia cette mission à M. Aristide Ghica, homme d'opinions ultra-modérées, mais honnête. Muni de ses instructions, le commissaire valaque allait partir pour Vienne, lorsque le cabinet autrichien fit savoir au Caïmacan que Mr A. Ghica « ne lui agréait pas; qu'il ne serait pas re» çu à Vienne et que son Altesse eût à le remplacer par Mr » N. R. qui était *fort agréable* à l'Autriche. » Le prince Ghica eut la honteuse faiblesse de céder à cette injonction et nomma le chef avéré de la police secrète autrichienne à Bucharest; un homme qui, sous son premier règne, avait été condamné à la dégradation pour *vol*. A en juger par le résultat final des travaux de cette commission, l'Autriche doit être *contente* de Mr N. R.

Mr Donitch, le délégué moldave, avait aussi déplu à l'Autriche et Mr Vogoridès reçut l'ordre de le révoquer, ce qu'il fit incontinent.

(*) Lourd et long bateau ponté, propre à la navigation du Danube et pouvant jauger jusqu'à 250 tonneaux.

www.dacoromanica.ro

délicat et s'en plaignent hautement Néanmoins, je serais bien étonné si le cabinet de Vienne, cet enfant gâté de la diplomatie, n'obtenait pas, encore cette fois-ci, gain de cause.

L'Autriche a profité de la répugnance qu'éprouve le gouvernement turc à réaliser ses promesses de réformes, pour l'exciter à la résistance. Elle a réussi, par cette tactique, à se poser, aux yeux du Divan, comme la meilleure de ses amies. Ce n'est pas tout : sous prétexte de je ne sais quelle éventualité de guerre entre la Russie et l'Angleterre, l'Autriche a attiré cette dernière dans son alliance. Le gouvernement britannique s'est attelé à la politique immorale du cabinet de Vienne, avec toute l'ardeur de ses rancunes contre la Russie. Il n'en fallait pas davantage pour discréditer l'Angleterre aux yeux des peuples qui avaient eu la sottise de compter sur elle.

Aujourd'hui enfin, l'Autriche fait la loi à Constantinople et dans les Principautés.

Qu'on nous cite un autre État qui ait retiré, de la guerre d'Orient, d'aussi sérieux bénéfices. Si l'on excepte l'Angleterre qui a vu réduire de moitié la marine russe et qui, en vrai champion de *l'intégrité de la Turquie*, vient de prendre, dans le golfe d'Aden, un *gage matériel* contre le percement de l'isthme de Suez, je ne sache pas que les puissances belligérantes et vic-

www.dacoromanica.ro

torieuses aient compensé l'énormité de leurs sacrifices par quelque avantage réel. La France a versé le plus de sang et contribué le mieux au triomphe commun; elle sera bien modeste, je le déclare, si elle se tient pour satisfaite. Invincible sur les champs de bataille, la France est toujours battue sur le tapis vert de la diplomatie. A quoi cela tient-il? ses généraux seraient-ils meilleurs que ses diplomates? ou bien, est-ce que la fermeté et la persévérance, dans les conseils, sont des qualités moins françaises que le courage et la fougue militaires?

La France, pour prix d'un concours qui a sauvé la Turquie, ne lui demandait que l'union des Principautés. Hélas! il est tous les jours plus certain qu'elle ne l'obtiendra point. Napoléon Ier ne s'arrêtait pas devant les armées de l'Autriche; Napoléon III reculera-il devant son veto ?

Ce que les Principautés ont retiré, elles, de la guerre d'Orient, c'est une plus complète assimilation aux provinces turques et l'ingérance de l'Autriche dans leurs affaires intérieures. Franchement, après toutes les souffrances que cette guerre leur a infligées, ce n'est pas assez! Les résultats de la lutte, comparés aux efforts gigantesques qu'elle a nécessités, sont une triste preuve de l'impuissance et de la stérilité dont notre époque est frappée! Il semble que la Providence ne

www.dacoromanica.ro

permette pas qu'on dérange ses plans, en portant la main sur cet équilibre européen, qui est destiné à s'écrouler, en un seul jour et d'une seule pièce.

Le congrès de Paris pouvait-il faire plus pour les Principautés, sans toucher à cet équilibre? Oui certes! Si les représentants des puissances, qui ont sauvé la Turquie, eussent tenu ce langage : « Nous avons donné » assez, de notre sang et de nos trésors, en Orient, pour » qu'il nous appartienne d'en régler, au moins, la question. Il nous importe beaucoup que les Principautés » cessent d'être une proie offerte à toutes les convoitises, A cette fin, nous voulons qu'elles soient réunies sous le sceptre d'un chef héréditaire. L'intérêt » bien entendu de la Turquie ne l'exige pas moins que » la politique du progrès que nous représentons dans » le monde, » Je suis certain que les plénipotentiaires russe et prussien se seraient immédiatement ralliés à ces conclusions.

Si, partant de cet ordre de considérations, la majorité du congrès avait dégagé l'autonomie des Principautés des empiètements successifs de la suzeraineté musulmane; si, après avoir circonscrit celle-ci dans les limites qui lui sont tracées par les capitulations de 1460 et de 1519, on avait remis à une assemblée, convoquée par le nouveau prince roumain, le soin de reviser nos lois intérieures, la moitié du pro-

www.dacoromanica.ro

blème turco-oriental se fût trouvée résolue, aux applaudissements du monde civilisé et aux bénédictions de cinq millions de Roumains! Comme tous les plaideurs malheureux, l'Autriche aurait eu vingt-quatre heures pour maudire les juges. Le sultan, lui-même, désabusé un jour sur le compte de cette politique tour-à-tour russe, anglaise et autrichienne, que ses ministres lui vendent pour de la politique nationale, aurait fini par se féliciter de l'espèce de violence que ses alliés lui eussent faite. L'occasion était belle et facile, et je doute qu'elle consente à se représenter jamais telle, à ceux qui n'ont pas su profiter de ses faveurs.

Ce que le congrès de 1856 n'a point accompli, avec le concours de l'Angleterre, les conférences de 1858 oseront-elles le tenter, après la honteuse défection de celle-ci? Il est impossible de l'espérer.

Leur rôle se bornera à faire du *statu quo* ou, ce qui est pire, du replâtrage. Il aura fallu, à cette nouvelle montagne, trois ans, une commission d'enquête, une quadruple rupture diplomatique, deux divans *ad hoc*, une nuée de notes et d'intrigues échangées, et TROIS MILLIONS, dépensés *par les Principautés* (sans compter les autres déceptions), pour accoucher de moins qu'une souris. Inclinons-nous devant la grandeur de cette politique !..

Trahis par la Turquie à laquelle ils tendirent si sou-

www.dacoromanica.ro

vent la main dans ses mauvais jours, désabusés des espérances que la guerre d'Orient avait fait briller à leurs yeux, impitoyablement bernés, depuis trois ans, par une diplomatie sans tête et sans entrailles, les Roumains sont devenus sceptiques. Ils croient peu au bonheur tombé du ciel et ne croient plus du tout au bonheur venant de l'étranger. Notre pays, indifférent à tout ce qui se fait sans lui, suit, d'un œil distrait, les intrigues qui agitent la Commission *ad hoc* et attend, avec une curiosité médiocre, le résultat de ses travaux; sûr d'avance que si les mesures qu'elle proposera sont bonnes, elles seront repoussées par la *minorité toute puissante* des conférences, et que, mauvaises, elles tomberont sous la réprobation générale.

Ne plus compter sur les autres, dit-on, c'est être bien près de compter sur soi-même. » S'il en était ainsi, il faudrait bénir toutes nos déceptions; car la confiance en soi est une vertu qui avait disparu de notre cœur.

Lorsque le congrès de Paris aura terminé, tant bien que mal, la tâche qu'il s'est donnée; lorsque le calme aura succédé au bruit et à toutes les émotions soulevées par la question de *réorganisation* des Principautés, les Roumains se recueilleront, et les dernières paroles du plus grand et du meilleur de leurs princes reviendront peut-être à leur mémoire : « Si votre ennemi vous prescrivait des conditions humiliantes,

www.dacoromanica.ro

» alors, vous tous, passez par son épée, plutôt que de
» rester spectateurs de l'oppression et de la misère de
» votre pays. Le Dieu de nos pères, cependant, aura
» pitié des larmes de ses serviteurs. il suscitera, parmi
» vous, quelqu'un pour restituer à vos descendants
» l'Autonomie et la puissance d'autrefois (*). »

Notre meilleure politique est, aujourd'hui, selon moi, d'*attendre et de ne point désespérer*; mais il ne manque pas de gens qui nous en conseillent une autre, et j'ai d'autant plus peur de la voir triompher, que toute l'Europe semble conspirer en sa faveur. Il y a un parti qui nous tient le langage suivant : « Les puissances
» occidentales vous ont bercés de promesses fallacieuses :
» reconnaissez enfin qu'elles vous livrent sans pitié à
» la brutalité autrichienne et à la stupidité des Turcs.
» Il est temps que vous tourniez les yeux vers le Nord.
» Quelque mal que la Russie vous ait fait, l'Autriche
» et la Turquie vous en feront davantage. D'ailleurs,
» la politique des czars s'est complètement transfor-
» mée : ne voyez-vous pas Alexandre II préparant, d'une
» main, les réformes, et guérissant, de l'autre, les bles-
» sures qu'il n'a pas faites. Votre position ne souffre
» ni délai ni hésitation ; il vous faut l'alliance de l'un
» des trois grands empires qui vous entourent, pour ne

(*) Extrait du discours qu'Étienne-le-Grand, prince de Moldavie, tint, avant de mourir, à sa famille et aux boyards.

www.dacoromanica.ro

» pas servir de jouet, en même temps, à l'ambition de
» tous. Vous reste-t-il un autre appui que celui du
» Czar? La Russie veut l'Union et le Prince étranger.
» Avec la Russie, vous pouvez tout espérer, même
» l'indépendance absolue.

Afin de prendre parti entre ces deux politiques, les Principautés attendent que l'Europe ait tracé leur ligne de conduite.

Un jour, peut-être, l'avant-garde de l'armée russe qui marchera sur Constantinople sera composée de Roumains! Ce jour-là, des millions de Rayas s'ébranleront à la fois, et il faudra vingt-quatre heures pour rejeter le dernier des Turcs en Asie.

Mylords Palmerston, Redcliffe et Derby, Monsieur le Comte de Buol, et vous, Messieurs Aali et Fuad, vous l'aurez voulu !

FIN.

www.dacoromanica.ro

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

LETTRE PREMIÈRE : Coup-d'œil rétrospectif. . . . 7

— DEUXIÈME : Institutions soumises à la révision des conférences de Paris. — Règlement organique. 25

— TROISIÈME : Règlement organique *(suite)*. De la propriété et des paysans. . . . 38

— QUATRIÈME : Les traités et la diplomatie. . . 44

— CINQUIÈME : Les Caïmacans. 52

— SIXIÈME : La Commission européenne d'enquête. 60

— SEPTIÈME : La société roumaine. 68

— HUITIÈME : Les partis. 77

— NEUVIÈME : Les divans *ad hoc*. — les élections. 83

— DIXIÈME : Avenir des Principautés. — Réformes. 91

— ONZIÈME : Les réformes— Suite des vœux émis par le divan. 104

— DOUZIÈME : Le régime consulaire. 111

— TREIZIÈME : De la propriété foncière considérée dans ses rapports avec les paysans. 122

— QUATORZIÈME : État réel du paysan roumain. . 134

— QUINZIÈME : Réforme de la législation agraire. 144

— SEIZIÈME : Conclusion. 160

www.dacoromanica.ro